

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE MONS
DU 20 JUIN 2017

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 09 juin 2017, accompagnée d'un ordre du jour comportant 92 objets et d'un ordre du jour complémentaire daté du 15 juin 2017 comportant 10 objets.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 40 présents :

Présidence de M. Elio DI RUPO, Bourgmestre-Président

Présents : M. MARTIN, Mme MOUCHERON, Mme HOUDART, M. SAKAS, M. LAFOSSE, M. DARVILLE, Mme OUALI, Échevins

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS

M. DUPONT, M. TONDREAU, M. DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, ~~M. MILLER~~, M. ROSSI, M. MANDERLIER, M. LECOCQ, M. X. DUPONT, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, M. JACQUEMIN, Mme BRICHAUX, Mme JOB, Mme BOUROUBA, ~~Mme WAELPUT~~, M. BOUCHEZ, M. POURTOIS, M. KAYEMBE KALUNGA, M. MELIS, Mme DE JAER, M. JOOS, M. ANTONINI, Mme WUILBAUT-VAN HOORDE, Mme JUDE, M. ANDRE, M. DUFRANE, M. BERNARD, Mme LAGNEAU, ~~M. BONJEAN~~, Mme DEFRISE, ~~Mme URBAIN~~, Mme MEUNIER, Mme MARNEFFE, M. BEUGNIES, ~~M. Fr. HAMBYE~~, Conseillers communaux et Mme Cécile BRULARD, Directrice générale f.f.

T002

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mes chers collègues, je vous invite à entamer nos travaux. Je dois d'abord excuser l'absence de nos collègues Fabienne URBAIN, Michelle WAELPUT.

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : Monsieur le Président, Monsieur MILLER demande aussi de l'excuser s'il vous plaît.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, et Monsieur MILLER.

Le procès-verbal, comme à l'accoutumée est ici et sera approuvé si aucune remarque n'est faite avant la fin de la séance. Comme l'information en a été faite, on se revoit le 18 juillet à 18 heures. Les points remis c'est le 10^{ème} point sur un règlement de stationnement.

L'ordre du jour tel que le Collège l'a préparé, j'imagine qu'on peut l'accepter, que le Conseil n'émet aucune objection et puis nous verrons, point par point, quand on y arrive. Nous avons des points complémentaires :

- le 93^{ème} avec au sujet du décumul intégral ;
- le 94^{ème} des personnes ayant déjà troublé l'ordre public ;
- le 95^{ème} les engagements pris devant les habitants d'Havré ;
- le 96^{ème} la réouverture éventuelle de l'axe de la Place Léopold ;
- le 97^{ème} la mise en place de cartes de stationnement adaptées aux commerçants ;

- le 98^{ème} c'est sur la biodiversité ;
- le 99^{ème} c'est sur les infrastructures cyclables structurantes ;
- le 100^{ème} c'est sur Be Alert ;
- le 101^{ème} c'est sur le Festival des Fanfares ;
- le 102^{ème} l'établissement d'un bassin de soins.

Et tous ces points seront situés dans l'ordre du jour avant le huis clos et puis, il y aura aussi avant le huis-clos, bien sûr, les questions et interpellations. Voilà.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Vous avez évoqué le Conseil communal du 18 juillet. Est-ce que la séance du 4 juillet sur la sécurité est également maintenue ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, bien sûr, tant que c'est une séance bien entendu informelle, l'idée étant de permettre à tous nos collègues d'entendre, de poser directement des questions aux Chefs de zone. Donc, je suggère que l'on remette les tables comme c'est le cas ici et viendra qui souhaite venir pour pouvoir débattre.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Et d'un point de vue purement pratique, on ne doit pas déposer d'interpellation ? Rien du tout ? C'est une discussion ouverte et sans préparation ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Non, bien sûr. Alors, on va entamer nos travaux, si vous le voulez bien. Mes chers collègues, vous m'arrêtez bien sûr dès que vous le souhaitez.

1^{ER} Objet : Création d'un emplacement pour personnes handicapées - Rue de Frameries à Cuesmes

ADOPTE à l'unanimité

2^e Objet : Instauration de zones d'évitement striées - Rue des Américains à Hyon

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je vous en prie Madame

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Oui, merci Monsieur le Président. Il s'agit de mettre en place des chicanes rue des Américains à Hyon. Alors, sachant qu'il y a une piste cyclable d'un côté de la route et qu'il est prévu de mettre des doubles chicanes, ma question est est-ce qu'il est possible de mettre, comme on l'a déjà demandé dans d'autres cas pour des chicanes, une piste cyclable continue le long de la chicane, sur toute la longueur du dispositif,

afin de sécuriser le cycliste pendant la traversée de cette chicane qui est justement un endroit qui peut être source de danger. On en avait déjà évoqué pour d'autres

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Que je comprenne, vous voulez dire si une chicane est placée à droite, la piste cyclable serait sur la droite de la chicane ?

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Donc, il y a un côté où il y a déjà une piste cyclable qui est sur le trottoir, mais de l'autre côté, il n'y a pas de piste cyclable, c'est un trottoir en gravier. Donc, le cycliste doit rouler sur la route et quand il y a une chicane, le cycliste ne doit pas emprunter la chicane mais il est prévu à l'intérieur de la chicane de pouvoir passer.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : D'accord.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Et ce qui se passe, c'est qu'avec une chicane des deux côtés, au moment où le cycliste passe, lui n'est pas obligé de marquer la chicane, mais si en face, un automobiliste vient, il empiète sur l'endroit où passe le cycliste et là, c'est vraiment un moment où le cycliste peut être en danger. Cela avait été évoqué, je pense, en Commission-Vélos, pour que dans ce cas précis, on prévoit une petite bande, une petite piste cyclable tout le long du dispositif pour dire aux automobilistes que le cycliste a priorité, finalement, et c'est plus sécurisant.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Donc, je suggère Madame, que l'on accepte le point. On a pris note et mes services regarderont avec la Police administrative pour que satisfaction vous soit donnée pour qu'on puisse faire comme vous l'entendez. Ça va ?

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Parfait, je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : C'est moi qui vous remercie.

ADOPTE à l'unanimité

3^e Objet : Création de passages pour piétons - Carrefour formé par les rues Eva Dupont et Augustin Brohée à Ghlin.

ADOPTE à l'unanimité

4^e Objet : Création d'un emplacement de stationnement pour personnes handicapées - Rue de Quaregnon à Flénu

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Puisque c'est la rue de Quaregnon à Flénu, on sait que c'est une route qui a été en très mauvais état et donc, je voulais savoir où on en était,

puisque normalement, sauf erreur, des travaux avaient été entamés, donc, savoir où on en est à ce niveau-là ? Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je ne sais pas L'Echevine me dit que la route est reprise parmi les routes qui vont être réfectionnées. Ce serait fait en accord avec la Région Wallonne.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Au budget de l'année prochaine ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : ça, l'année prochaine, je ne sais pas vous dire ... Ah oui, d'accord, en 2018.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Moyennant cette remarque, c'est Ok.

ADOPTE à l'unanimité

5^e Objet : Création d'un emplacement pour personnes handicapées - Avenue de Jemappes à Mons

ADOPTE à l'unanimité

6^e Objet : Instauration de zones d'évitement striées - Avenue Gouverneur Emile Cornez à Mons

ADOPTE à l'unanimité

7^e Objet : Réglementation du stationnement et instauration d'une zone d'évitement striée - Rue de Saint Antoine à Havré

ADOPTE à l'unanimité

8^e Objet : Création d'une zone de chargement/déchargement - N556 - Rue des Archers à Mons

ADOPTE à l'unanimité

9^e Objet : Réglementation de la circulation et du stationnement - Rue du Rossignol à Mons

ADOPTE à l'unanimité

10^e Objet : Réglementation du stationnement - Rue aux Vignes à Jemappes

REMIS

11^e Objet : CTX/DELEGATION SIGNATURE DU DG f.f. (et DGA f.f.) à un Chef de bureau administratif spécifique

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci le Bourgmestre. Par rapport à ce qui a touché la Ville de Mons au mois de septembre au Service des Etrangers, mon Groupe avait déjà fait part de la volonté de revoir l'ensemble des délégations de signature, mais aussi la procédure en tant que telle, c'est-à-dire que l'agent qui suit un dossier ne doit pas être celui qui donne le visa aux dossiers, pour permettre justement un contrôle interne efficace et éviter les dérives que l'on a pu connaître et dont l'épilogue trouvera certainement une réponse sur le plan judiciaire. Et donc, puisque ces deux points – le 11 et le 12 – concernent une délégation de signature, je vous pose la question de savoir si ce travail a été fait d'évaluation de l'ensemble des signatures et si vous pouvez nous assurer aujourd'hui que plus aucun agent ne constitue lui-même un dossier, tout en donnant le visa à la fin. Mais, ce visa doit alors être donné par un Supérieur hiérarchique ou un de ses collègues. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je ferai demander à nouveau que l'on examine cette situation. A mon avis, compte tenu du nombre de personnes qui ont des délégations, il n'est pas à exclure que certaines personnes qui instruisent un dossier ont également la faculté de signature. Ce que l'on peut faire, c'est demander au Service concerné de nous en faire une analyse exhaustive et nous expliquer à nouveau, si tel est le cas, pourquoi et si ce n'est pas le cas, alors, ce serait une autre personne qui signe

T003

Et je reviendrai alors vers vous ou bien je vous envoie un document écrit avec la réponse des Services et s'il faut revenir une prochaine fois au Conseil communal, ça ne posera pas de difficultés.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci Monsieur le Bourgmestre. Mais ça veut dire alors que le travail n'a pas été fait après le mois de septembre ? Parce que dans ce dossier, c'était quand même le problème fondamental, c'était de se dire qu'on avait un agent qui pouvait se donner une autorisation à lui-même, ce qui était quand même problématique et donc, ça me paraissait de bon sens de faire ce travail.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Un travail a été fait, un travail de réorganisation a été fait. Ce que je voudrais puisque je ne suis pas en mesure de vous dire comme ça, à brûle pour point, quelle est la situation précise, ce que je voudrais, c'est nous donner le temps de l'examen en détail. Mais, bien entendu, après les événements, une restructuration assez sévère d'ailleurs, a été opérée. Je voudrais qu'on regarde un peu en fonction de ce que vous demandez. Moyennant votre remarque, pour les points 11 et 12, vous êtes d'accord ?

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : On préfère s'abstenir dans ce cas, en attendant les résultats.

L'Assemblée passe au vote :

PTB : OUI – ECOLO : ABSTENTION – MR : ABSTENTION

Mme Charlotte DE JAER : Abstention pour les mêmes raisons que le Mouvement réformateur.

CITOYEN: OUI – CDH : OUI – PS: OUI

Qui donne le résultat suivant : Par 32 voix pour et 8 abstentions

ADOPTE

12^e Objet : CTX/DELEGATION SIGNATURE DU DG f.f. (et DGA f.f.) à un chef de bureau administratif

L'Assemblée passe au vote :

PTB : OUI – ECOLO : ABSTENTION – MR : ABSTENTION - CITOYEN: OUI – CDH :

OUI – PS: OUI

Qui donne le résultat suivant : Par 32 voix pour et 8 abstentions

ADOPTE

13^e Objet : IDEA - Assemblée générale du 28 juin 2017

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous en prie.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Pour le point 13 et 19, les deux intercommunales IDEA, HYGEA, n'étaient pas présentes en toutes commissions alors qu'elles développent leurs activités exclusivement sur le territoire de Mons Borinage et du coup, le Collège avait évacué des questions que l'opposition avait posées lors de précédents Conseils communaux en arguant du fait que nous pouvions avoir ces débats lors de ces toutes commissions, donc, nous, on s'abstiendra et on demande qu'un débat puisse avoir lieu ultérieurement. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je pense que les responsables des intercommunales ne sont pas légalement tenus de venir, je crois. On va réinsister suffisamment tôt à l'avance pour qu'ils fassent cet effort et qu'ils puissent venir pour que vous puissiez poser les questions puisque l'ordre du jour nous l'approuvons en Conseil, donc, c'est tout à fait normal que les Conseillers

communaux puissent en connaître davantage, ceci dit, je me suis beaucoup intéressé à cette kyrielle d'intercommunales, on me dit dans les services que tous les documents sont dans les dossiers, donc, il y a vraiment un effort particulier pour que vous puissiez vous forger une opinion mais bien sûr, ce serait plus aisé si on pouvait avoir quelqu'un. Oui, je vous en prie, M. BOUCHEZ.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Ecoutez, je suis quand même très surpris dans le prolongement de ce qu'indique mon Collègue, c'est qu'effectivement, il n'y a peut-être pas d'obligation légale mais le Président du Conseil d'administration est quand même un membre de notre Assemblée, pour l'HYGEA, on le sait que la Ville de Mons a quand même une place prépondérante et la dernière fois, au Conseil communal, quand on avait évoqué l'idée de débattre des intercommunales dans cette Assemblée, vous nous aviez justement renvoyé à ces toutes commissions où deux des représentants du MR étaient présents et donc, c'est un petit peu particulier de nous dire, oui, vous pouvez parler des intercommunales, déjà, c'est une à deux fois par an dans le meilleur des cas et alors, quand c'est le cas en plus, l'intercommunale qui est la plus concernée ou qui en tout cas, concerne le plus la Ville de Mons n'est même pas présente alors que le Président est également le Président du CPAS et donc, membre du Collège, donc, vous avouerez que nous dire, qu'ils ne sont pas tenus légalement, cela, c'est peut-être un fait mais ce n'est pas une réponse satisfaisante sur le plan politique, donc, je vous pose la question simplement, pourquoi ils ne sont pas venus, premier aspect et deuxième élément, comment se fait-il que le Président alors du Conseil d'administration ne s'est pas substitué aux représentants de l'Administration en l'occurrence à la Directrice générale. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci mais je pense qu'il faut faire une distinction entre les membres du Conseil d'administration et les services puisqu'on avait demandé de pouvoir bénéficier de responsables des services ou à tout le moins d'un service, ceci étant, la commission est une commission qui prépare avec l'ensemble des documents et donc, s'il y avait une difficulté, on peut regarder bien sûr point par point et vous formulez vos remarques et le cas échéant puisque nous avons ici, certains représentants qui siègent, peut-être seront-ils en mesure de répondre à l'une ou l'autre question, donc, il n'y a pas d'interdiction d'en discuter tout à fait librement, ici, au Conseil communal et en l'occurrence maintenant.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : M. le Bourgmestre, pour être bien clair par rapport à ce point, puisque cela fait de nombreux mois qu'on discute de la question, le souci de poser une question, c'est qu'il faut déjà avoir un niveau d'informations sur les dossiers qui est extrêmement élevé et je suis bien placé pour en parler puisque je vis à l'heure actuelle, le fait

d'être dans une opposition et j'ai vécu le fait d'être dans une majorité et donc, d'avoir une administration à disposition. Quand vous êtes, ne serait-ce que même Administrateur, on peut raconter ce que l'on veut mais pour avoir la maîtrise totale de tous les dossiers dans une intercommunale, cela demande un soutien permanent de l'Administration et donc, il n'y a pas une égalité des armes entre un Administrateur qui siège deux heures, deux heures et demi par mois même s'il fait son travail de préparation consciencieusement et des membres d'un Exécutif qui eux, dès qu'ils ont la moindre question, dès qu'ils ont le moindre suivi de dossiers, il y a l'Administration qui accompagne du début à la fin du projet et donc, c'est pour cela qu'on veut renforcer l'information dans le chef des intercommunales, c'est que s'ils ne nous aiguillent pas sur une série de dossiers, on ne peut pas supputer, on ne peut pas inventer des questions sur la base de rien du tout ou alors au risque d'inonder de 150 questions à chaque fois qu'on voit un dossier, en disant, est-ce que vous pouvez nous faire le compte-rendu général du dossier, ce n'est pas non plus productif et donc, avec une présentation qui est succincte mais qui est suffisamment précise, cela éclaire et cela donne surtout la vision d'ensemble sur la stratégie d'une intercommunale, sans cela, franchement, que ce soit en tant que Conseillers communaux ou même Administrateurs de ces structures, l'égalité des armes pour un débat démocratique plein n'est pas assuré en la matière, c'est pour cela que ces séances d'information sont particulièrement importantes et donc, nous vous demandons s'il est possible de réinviter l'IDEA, peut-être avant le prochain Conseil communal, donc, du 18 juillet et alors, qu'ils nous présentent la stratégie globale compte tenu du contexte, je pense que c'est vraiment l'idéal pour à fois assurer la transparence et je dirais la confiance de l'ensemble des mandataires sur cette question et donc aussi de la population.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ecoutez, pour être très clair, ce n'est pas moi qui vais empêcher quelque débat que ce soit et donc, je veux bien adresser une demande à la Directrice générale de l'IDEA mais elle est libre de dire oui ou de dire non et si elle peut avant le 18, on réunira une commission et on lui donnera bien sûr la parole et viendra qui souhaite venir à la commission, donc, moi, je n'ai pas de difficulté avec cette demande mais je ne peux pas l'obliger bien sûr à participer à une rencontre commune mais je le ferai. Oui, Madame, je vous en prie.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Nous, on va s'abstenir sur les points 1, 13 et 19, donc, sur les ordres de jour de l'IDEA et de l'HYGEA pour les mêmes raisons, celle d'une demande qui n'a malheureusement pas été rencontrée dans la préparation de l'ordre du jour qui touche aux rémunérations des Vices-Présidents de ces intercommunales, en effet, nous sommes demandeurs que les Vices-Présidents de toutes les intercommunales reçoivent des jetons de

présence, donc, que leur rémunération soit liée à une présence effective et non des rémunérations fixes malheureusement, malgré les nombreuses demandes de nos représentants au sein de ces intercommunales, cela n'apparaît pas dans l'ordre du jour et donc, vous nous voyez contraint de nous abstenir ou alors, on peut faire un vote séparé sur les différents points de l'ordre du jour mais en tout cas, pour l'IDEA, sur le point 8, la composition du CA, ce sera une abstention de la part d'ECOLO.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : C'est une abstention sur tout l'ordre du jour ou c'est une abstention sur un point de l'ordre du jour ?

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Sur un point de l'ordre du jour si vous permettez que l'on scinde les points.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : La composition du Conseil d'administration.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Exactement.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ok, ça va. Y a-t-il d'autres remarques ? Oui, je vous en prie.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Nous, on va s'abstenir sur tous les points qui concernent les Assemblées générales puisqu'on n'est pas représenté.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ce que je suggère puisque pour l'IDEA, d'abord, sur le point 8 de l'ordre du jour

L'Assemblée passe au vote sur le point 8 de l'OJ

PTB : ABSTENTION – ECOLO : ABSTENTION – MR : ABSTENTION – CITOYEN : OUI
– CDH : ABSTENTION – PS : OUI

Qui donne le résultat suivant : Par 28 voix pour et 12 abstentions

T004

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Nous, on s'abstient sur tout l'ordre du jour pour les raisons qui ont été invoquées préalablement, cela simplifiera les choses.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Pour l'ensemble des points à l'ordre du jour, puis-je considérer que c'est le même vote ?

L'Assemblée passe au vote sur les autres points de l'OJ :

PTB : ABSTENTION – ECOLO : OUI – MR : ABSTENTION – CITOYEN : OUI – CDH :
ABSTENTION – PS : OUI

Qui donne le résultat suivant : Par 30 voix pour et 10 abstentions

ADOPTE

14^e Objet : CISCAM - Assemblée générale du 29 juin 2016

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Vous savez que ce dossier nous a beaucoup préoccupé au niveau du MR puisqu'on a un problème de gouvernance avec un membre du personnel, notre analyse est peut-être différente mais nous considérons que les pratiques qui ont été révélées dans le cadre d'une instruction judiciaire ne permettait pas de garder le membre du personnel concerné et donc, par rapport à cela, nous n'avons pas su avoir le débat dans cette institution, on ira au-delà de l'abstention, nous, on rejette totalement, c'est un geste symbolique pour marquer le dossier qui nous a préoccupé, je crois que vous voyez de quel dossier dont je parle et je tiens à rappeler ici, à quel point le signal qui a encore été envoyé dans cette intercommunale par rapport à cet agent dont les faits avaient été établis par la Justice, ce n'était pas quoi qu'on puisse en penser des attaques politiques, des vues de l'esprit et bien, ce genre de signaux ne sont certainement pas de nature à rendre confiance à la population au niveau des intercommunales et certainement pas non plus, à rendre confiance en matière des élus publics et nous ne voulons pas être les victimes collatérales de ce genre de décisions et donc, pour cette raison, nous refusons l'ordre du jour de cette Assemblée générale. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : C'est moi qui vous remercie.

L'Assemblée passe au vote :

PTB : ABSTENTION – ECOLO : ABSTENTION – MR : NON – CITOYEN : ABSTENTION
– CDH : OUI – PS : OUI

Qui donne le résultat suivant : Par 30 voix pour, contre 6 et 4 abstentions

ADOPTE

15^e Objet : IGRETEC - Assemblée générale du 28 juin 2017

L'Assemblée passe au vote :

PTB : ABSTENTION – ECOLO : ABSTENTION – MR : ABSTENTION – CITOYEN :
ABSTENTION - CDH : ABSTENTION – PS : OUI

Qui donne le résultat suivant : Par 27 voix pour et 13 abstentions

ADOPTE

16^e Objet : CHUPMB - Assemblée générale du 29 juin 2017

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Puisqu'il y a une motion qui est déposée sur cette question, est-ce qu'on peut la développer maintenant puisque fatalement, cela conditionne le vote.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Objectivement, je vais vous dire non et avec déplaisir parce qu'ici, on est vraiment dans l'ordre du jour de l'Assemblée générale et je n'ai pas envie de mélanger tous les concepts. Tout à l'heure, il s'agit de mémoire, de discuter du bassin de soin, ce n'est pas ce qui se trouve à l'ordre du jour en tant que tel et je veux bien encore vérifier une dernière fois parce qu'il y a les PV, rapports de gestion, les comptes, commissaires, les comptes d'Administrateurs, membres du Collège, décharge du commissaire, une démission, prise d'acte de la liste, une désignation d'Administrateur, donc, je préfère alors que l'on en reste au débat au moment où s'est inscrit à l'ordre du jour.

L'Assemblée passe au vote :

PTB : ABSTENTION – ECOLO : OUI – MR : ABSTENTION – CITOYEN : ABSTENTION -
CDH : OUI – PS : OUI

Qui donne le résultat suivant : Par 32 voix pour et 8 abstentions

ADOPTE

17^e Objet : IPFH - Assemblée générale du 22 juin 2017

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Dans le cadre du dossier GARANCE, on a pu voir que l'IPFH était une structure et d'ailleurs, on l'avait vu préalablement dans le dossier Télé MB, cela reste une structure qui a été utilisée à une époque pour financer une série d'organes sans nécessairement tenir compte ni du nombre d'habitants ni de l'intérêt effectif que l'IPFH pouvait avoir par rapport à une prise de participation éventuelle

dans ces structures et donc, à partir du moment où on est face à une Assemblée générale où à la fois pour Télé MB, il y avait un engagement de la part du Président du Parti socialiste de Mons Borinage de votre fédération de revoir le mode de financement, il nous avait été indiqué à l'époque qu'on ne passerait plus par l'IPFH comme mode de financement puisque c'était trompeur par rapport à des communes qui ne recevaient même pas Télé MB et qui payaient, d'autres qui recevaient Télé MB et qui ne payaient pas, donc, premier aspect, est-ce que la question du financement ou en tout cas, du mode de financement de Télé MB a été réglé, deuxième aspect, même chose pour GARANCE parce que pour GARANCE, ce qui est encore plus hallucinant, c'est que les Administrateurs sont désignés d'une manière totalement indépendante des communes et donc, on ne sait même pas très bien, j'ai déjà posé la question de savoir pourquoi dans ce Conseil d'Administration, on retrouvait une telle prédominance d'Administrateurs socialistes, pourquoi, il y avait des Administrateurs de la Ville de Mons mais qui en réalité n'étaient pas réellement désignés par la Ville de Mons et je dois vous avouer qu'à l'heure où je vous parle, je n'ai toujours pas bien compris qui décide et à quel moment de désigner des Administrateurs au niveau de GARANCE, donc, je crois que ces deux dossiers pourraient être réglés rapidement, Télé MB, cela fait plus d'un an, cela fait un an et demi maintenant et GARANCE, cela a connu, en tout cas, partiellement, une épilogue en tout cas, pour ce qui concerne le personnel mais peut-être pas le mode de financement, donc, est-ce qu'il est prévu ou en tout cas, nous, nous en faisons la demande, c'est que lors de cette Assemblée générale, on puisse revoir ces deux points puisque l'Assemblée générale est plénipotentiaire ou en tout cas, elle est plein pouvoir en ce qui concerne la gestion de la structure. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : D'autres questions ? Ecoutez, moi, je me permets de vous dire ceci, donc, je pense que c'est en route, je me suis renseigné, en effet, il serait beaucoup plus clair si le financement de GARANCE passait via les communes comme cela on verrait quelle commune paie combien et que le Conseil d'Administration puisse refléter clairement les Administrateurs de GARANCE et qu'alors, chaque Conseil communal concerné puisse traiter le sujet au moment de désigner l'une ou l'autre personne mais je crois savoir que c'est en route et que normalement dans les prochains mois et on espère en tout cas pour 2018 qu'il en sera ainsi. Oui.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Vous savez que je suis quelqu'un de méfiant parfois, M. le Bourgmestre et vous savez que la parole en politique parfois est quelque chose de compliqué, vous en avez fait l'expérience et donc, je vous demande dans ce cas, si on peut demander au nom de la Ville de Mons d'ajouter un point à l'Assemblée générale qui est très simple, qui charge le Conseil d'Administration de l'IPFH de proposer une solution de sortie à la

fois pour Télé MB et pour GARANCE d'ici l'horizon, on peut même dire un an, moi, je ne suis pas pressé mais je crois qu'on doit l'acter formellement qu'il y a une demande de notre part, que le mode de financement soit plus transparent, compréhensible et que cela permette alors aux communes de représenter, en tout cas, d'être représenté au sein des Conseils d'Administration, de manière conforme au financement et à la répartition politique qui en découle.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Puis-je me permettre de vous demander juste les quelques mots que vous souhaiteriez qu'on ajoute à l'ordre du jour.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : L'Assemblée générale charge le Conseil d'Administration de l'IPFH de proposer dans un délai de 12 mois, un nouveau mode de financement pour Télé MB et GARANCE qui passera par les communes.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Pour Télé MB, c'est fait.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Tant mieux, si c'est fait. J'ai posé la question, on ne m'a pas répondu. M. MARTIN, je n'ai pas la chance d'être Président de Fédération, ne soyez pas vexé.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Un nouveau mode de financement de GARANCE qui passe par les communes et représentative du poids de celle-ci et de la représentation politique.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Si je puis me permettre.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Vous me demandez de créer une phrase en direct, je le fais, avec les écueils que cela peut comporter.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : J'ai fini par vous connaître un peu mais je préfère alors qu'on demande que le Conseil d'Administration propose dans les 12 mois, un nouveau mode de financement de GARANCE via les communes et en fonction de ce qu'ils vont décider, nous reviendrons.

M. Marc DARVILLE, Echevin : On peut peut-être acter directement que cela est déjà fait.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Pour GARANCE aussi ? Mettons-le et vous répondrez que c'est déjà fait.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : De toute façon, la réponse de l'Echevin n'est pas satisfaisante parce que si c'est déjà fait, cela aurait dû passer par cette structure et donc, quand M. l'Echevin nous dit, c'est déjà fait, c'est dommage parce que si cela avait été fait, il fallait que le Conseil communal de la Ville de Mons vote à la fois la représentation et le financement. Il ne faut pas confondre accord politique et décision formelle.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Non, non, d'accord mais donc, on l'écrit formellement et

T005

On attend la réponse de l'IPFH et donc, quand on reçoit la réponse, Madame la Directrice générale pourra vous communiquer la réponse sans difficulté.

L'Assemblée passe au vote sur le point ajouté :

PTB : ABSTENTION – ECOLO : ABSTENTION – MR : OUI – CITOYEN : ABSTENTION
– CDH : ABSTENTION – PS : OUI

Qui donne le résultat suivant : Par 33 voix pour et 7 abstentions

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : on approuve le point qu'on vient d'ajouter, on s'abstient sur les autres.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ok. Vous approuvez l'ajout du numéro 7 et abstention pour l'ordre du jour tel qu'il est là.

L'Assemblée passe au vote sur les points 1 à 6 :

PTB : ABSTENTION – ECOLO : ABSTENTION – MR : ABSTENTION – CITOYEN :
ABSTENTION – CDH : ABSTENTION – PS : OUI

Qui donne le résultat suivant : Par 27 voix pour et 13 abstentions

ADOPTE

Entrée de M. Lionel BONJEAN = 41 présents.

18^e Objet : IBH - Assemblée générale du 27 juin 2017

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je vous en prie.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Puisque nous avons aussi présentement à la fois le Président et le Vice-Président de l'intercommunale, et que nous sommes d'ailleurs en principe les seuls représentants de l'intercommunale vu qu'il n'y a pas de représentant administratif de cette intercommunale, il serait peut-être bien que ceux-ci nous présentent un peu, donc, ce point parce qu'il ne comprend pas uniquement que les comptes qu'ils demandent de faire approuver à l'Assemblée générale mais aussi ils nous proposent la programmation ou un budget prévisionnel 2017-2019, j'espère que ceux-ci auront la volonté de pouvoir présenter ceux-ci à l'Assemblée.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous souhaiteriez qu'un budget soit présenté.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Je voudrais avoir une présentation de la part de ceux-ci parce qu'à la fois, il n'y a pas que des comptes mais il y a aussi un budget prévisionnel qui est présenté à l'Assemblée sinon, s'ils ne désirent pas, je répondrai moi-même en fonction des documents que j'ai trouvé dans le dossier et qui m'a été envoyé, je trouve que ce serait mieux pour éclairer l'Assemblée que l'un comme l'autre, le Président et le Vice-Président fassent l'effort de présenter ce qu'ils veulent à travers pas les comptes mais en tout cas, au moins à travers ce qu'ils appellent le budget prévisionnel 2017-2019.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Moi, j'ai ici, approbation du PV de l'Assemblée générale précédente, présentation des rapports annuels et de gestion, rapport du commissaire, approbation des comptes, répartition bénéficiaire, rapport de gestion, décharge des Administrateurs, décharge au réviseur. Je n'ai pas comme point à l'ordre du jour le budget prévisionnel.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Dans le dossier et à l'inverse de l'ensemble de tous les documents, à la dernière page, à l'inverse de tous les documents présentés, il y a ce budget provisionnel, peut-être que vous pourriez expliquer comment vous le voyez parce qu'il y a trois, quatre lignes de chiffres, c'est tout, moi, je ne sais pas, si vous ne voulez pas, moi, je veux bien mais à ce moment-là, je vous interpellerai directement maintenant, c'est comme vous le désirez.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je n'ai pas de difficulté de céder la parole à qui la demande mais soyons de bon compte, donc, on nous demande de nous prononcer sur l'ordre du jour, bien entendu, on peut parler d'autres éléments mais il faut savoir que formellement, c'est oui, c'est non, c'est abstention sur l'ordre du jour, donc, si quelqu'un souhaite apporter une information complémentaire pour éclairer le Conseil, je veux bien donner la parole mais aussi non, il faut savoir si oui ou non, on s'abstient sur l'ordre du jour.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Je vais prendre la parole, M. le Bourgmestre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mais je vous en prie, oui, bien entendu.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Lors de l'avant dernier Conseil communal, suite à la motion déposée par Mme MARNEFFE, j'avais interrogé le Conseil sur les montants attribués au Président et au Vice-Président de cette intercommunale. Le travail effectué par ceux-ci ou le non-travail. Le côté assez inadmissible de leur rémunération et le Vice-Président Echevin à ce moment-là, justifiant ce tarif comme étant la règle dans les intercommunales ainsi que le vote du Comité Rémunération, on parle d'un Comité de Rémunération, je me suis renseigné d'ailleurs, en commission et j'ai demandé exactement depuis quand fonctionnait ce Comité de Rémunération, combien de fois, s'était-il réuni et savoir les PV de ce Comité de Rémunération

à ce jour, à l'instant, je n'ai toujours rien reçu bien que cela m'avait été promis et M. le Bourgmestre, à ce moment-là, vous m'aviez déclaré que je tirais le dossier vers le bas, c'est ce que j'ai repris dans les PV de la séance de ce moment-là. Il faut dire, M. le Bourgmestre, que le SAMU social si je puis me permettre n'avait pas encore été dénoncé par les médias.

Aujourd'hui, le dossier nous revient pour permettre à nos représentants largement majoritaire dans l'intercommunale d'approuver ou pas le compte de celle-ci mais surtout définir sa programmation 2017-2019 qui se trouve bien dans le dossier que vous avez fourni, nous sommes bien d'accord. Lors de la commission de mercredi dernier, afin d'examiner le mieux possible les différents rapports, j'ai demandé d'obtenir les rapports d'activité de celle-ci qui est quand même une pièce légale, qui devrait permettre de connaître l'organisation des coupes de bois, ces retombées financières, la programmation de ses activités et cela en quelques lignes, de connaître ainsi de manière plus précise ses actifs financiers ainsi que le produit de ses revenus.

J'avais aussi demandé comme je l'ai dit tout à l'heure, le nombre de réunions du Comité de Rémunération, leur date et leur décision, aujourd'hui, malheureusement, bien sûr, je n'ai encore rien reçu bien que cela avait été promis tant par le Président que le Vice-Président. Je vais croire tout simplement que ces documents et ces réunions n'ont jamais existés. Mais revenons aux pièces communiquées par l'intercommunale, ce qui se trouve dans le dossier. Le rapport de gestion, tout d'abord, bien que le Président ainsi que le Président nous disent que tout va bien, que l'intercommunale n'a pas de dettes, nous constatons que les deux dernières années, que celle-ci a un résultat négatif. En 2015, de plus ou moins, 43.000 euros et en 2016, de plus ou moins, 20.000 euros ce qui provoque l'appauvrissement du capital de l'intercommunale de ce montant en conséquence contrairement à ce que vous avez dit, vous avez fait une confusion, vous avez annoncé, qu'il restait 3.000 euros à peu près, je me souviens très bien que c'est cela que vous avez dit mais ce que vous avez oublié de dire, c'est qu'il y avait une réserve extrêmement conséquente, le véritable chiffre ou le résultat de l'année 2015 et de l'année 2016, c'est ce que je viens de vous communiquer. En plus et je reviens sur ces problèmes de jetons de présence, on nous annonce des jetons de présence à 140 euros net, c'est ce qui est marqué dans le rapport, 140 euros net, cela, je n'ai toujours pas compris comment vous faites votre compte, c'est-à-dire 140 euros net, cela fait plus ou moins, approximativement 240-250 euros brut, je ne sais pas, en tout cas, c'est ce qui est précisé et indiqué dans votre rapport, ce qui est pour une séance du Conseil communal, plus importante qu'une séance du Conseil communal et on nous parle d'une indemnité annuelle pour le Président, maintenant, nous savons le chiffre exact, de 6.099 euros net, ce qui représente plus ou moins 11.000 euros brut et pour le Vice-Président, 4590 euros net, ce qui représente plus ou moins 9.000 à 9.500 brut. La question que j'avais déjà

posée et je n'ai toujours pas eu la réponse, ce qui correspond à quel travail et nous attendons toujours des explications, des PV de réunions, le rapport d'activités et nous n'avons toujours rien à ce jour. M. KAYEMBE, nous a donné, en commission, quelques explications peu convaincantes mais plutôt amusantes, contact pour un chemin entre le Bois et la gériatrie alors que celui existe déjà depuis longtemps. L'Aménagement d'un hangar en bois terminé depuis plusieurs années, bref, rien de précis, peut-être qu'il n'y a rien. Ce qui serait quand même mieux, c'est de dire exactement, ce que l'un et l'autre vous faites pour pouvoir justifier ces traitements. Récemment, j'ai été appelé à rencontrer deux anciens Présidents de l'intercommunale, l'un PS, l'autre PSC, ils ont été extrêmement étonnés pour ne pas dire plus, de ces rémunérations car à leur époque, ce travail était dans la mission de l'Echevin concerné sans rémunération complémentaire. Question, M. le Bourgmestre, peut-être que vous aurez plus de poids que moi, pouvez-vous demander au Président et au Vice-Président, pourquoi ces rémunérations sont-elles aussi élevées sans correspondance

T006

d'un travail et pourquoi l'Echevin et le Vice-Président existent ce cumul conséquent financièrement en plus d'autres mandats rémunérés importants. Quid de ce Comité de Rémunération, comment celui-ci l'a décidé, comment celui-ci fonctionne. Je me suis renseigné parce que vous avez indiqué dans les dossiers, que faisaient partie de ce Comité de Rémunération, à la fois M. LAFOSSE, M. DARVILLE, je ne sais pas si M. LAFOSSE est au courant, en tout cas, M. DARVILLE et M. DELHOVE, Echevin du Roeulx, j'ai interrogé cet Echevin du Roeulx, il m'a dit que c'est depuis quelques semaines que Monsieur DARVILLE lui avait demandé de faire partie de ce Comité de Rémunération, alors, que ces rémunérations existe – si, Monsieur – depuis de nombreuses années. M. KAYEMBE, moi, je vous plains, vous êtes un nouvel élu, vous êtes un peu victime du système qui vous a été proposé, soit par l'ancien Président, soit peut-être votre parti et aujourd'hui, il faut se rendre compte de la réalité, la boule est en train d'exploser et vous avez sans doute du mal à répondre à toutes ces questions et je peux vous comprendre dans le fond directement, ce n'est pas vous qui êtes victime de ce système. Restons-en là pour l'instant pour les rémunérations et voyons le fameux budget provisionnel 2017-2019 que constatons-nous dans celui-ci. Chaque année, vous prévoyez pour 2017, 2018, 2019, un déficit de 21.500 euros à 23.500 euros. Chaque année, les émoluments du Président et du Vice-Président s'élèveront à plus ou moins 20.000 euros par an, comme par hasard, ce qui est plus ou moins l'équivalent du déficit prévu, c'est assez incroyable de voir que vous émoluments équivaut au déficit prévu pour les trois prochaines années. La vente du bois reste assez étonnement constant, s'il y avait un déficit, on essaierait de le rectifier en faisant en

sorte que d'une certaine façon, on vende un peu plus de bois pour pouvoir rééquilibrer. Bref et soyons clairs et précis, chaque année, sur 5 ans, l'intercommunale continuera à s'appauvrir et sa direction socialiste continuera à s'enrichir, cela, c'est la réalité des chefs et sans doute, il en sera de même pour les années suivantes. Voilà, la réalité et cela, c'est un exemple typique d'une certaine gestion du parti duquel vous êtes dont j'entends, aujourd'hui, heureusement, quelques-uns, certains en prendre conscience et le contester. J'en arrêterai là, cela suffit, je ne vais pas toujours remuer le problème dans ce genre-là mais il faut que vous ayez conscience, M. KAYEMBE et le geste que vous pourriez faire, vous, c'est pouvoir accepter de reconnaître, ce serait tout à votre honneur. Voilà, je reviens, ici, sur le plan stratégique 2017-2019, en lisant celui-ci, j'ai cru revenir aux fins des années 90 comme si ce plan était le copié-collé de cette époque, je vous rappelle simplement que j'ai été moi-même Administrateur entre 1994 et 2000 et entre 2006 et 2012, donc, j'ai bien connu ces rapports à l'époque. Rien de nouveau alors que l'environnement du Bois à évolué. J'y reviendrai et la vision proposée paraît pour moi, beaucoup trop ardennaise, si je puis dire cela comme cela ou généraliste alors que la comparaison qui pourrait être, ce serait plutôt le Bois de la Cambre ou la forêt de Soignes vu la proximité de la Ville par rapport à ce bois mais tout cela, rien, votre rapport est tellement une sorte de copié-collé, il n'y a rien, une sorte de document généraliste qu'on pourrait reprendre d'ailleurs et pouvoir mettre dans n'importe quelle forêt qui existe à gauche ou à droite. Je voudrais quand même vous rappeler l'histoire de ce bois et surtout l'histoire de ce bois, les 40 dernières années. Il y a eu en 1976, la refonte de l'intercommunale parce qu'il y avait une intercommunale qui existait avant mais était uniquement les 4 communes de Mons, d'Havré, de Saint-Symphorien et d'Obourg et c'est pour cela, qu'on a créé une intercommunale associant la Ville du Roeulx, pour pouvoir continuer cette intercommunale. En même temps, il y a quelque chose qui a changé dans ce bois, personne n'en parle mais je suis étonné dans tous les documents que vous nous présentez, c'est qu'il y a eu dans le bois d'Havré, la sortie d'autoroute Mons Est, cette sortie d'autoroute, qui est devenue automatiquement par le fait de cette sortie, ce bois est devenu une sorte d'entrée de la Ville de Mons en sortant de cette autoroute qui aurait dû normalement provoquer un aménagement conséquent, rien, rien, rien n'est dit, rien n'est prévu, rien n'est imaginé à cette effet. Progressivement, d'ailleurs, les alentours de ce bois s'urbanise, il suffit de regarder tout autour du bois et Madame l'Echevine MOUCHERON qui habite, je crois, Havré, côté Bon Vouloir, constatera d'une certaine façon qui à l'urbanisation constante autour de ce bois que progressivement d'une certaine façon, ce bois ne se trouve plus à la campagne, ne se trouve plus à l'extérieur mais se trouve vraiment dans le cœur de la Ville. En même temps, il y a eu aussi l'aménagement et l'agrandissement du

Centre Provincial Sportif situé au nord du bois, bref, tout cela a bien changé et moi-même, lorsque j'étais Administrateur en 2007, je m'étais rendu compte et M. DARVILLE qui était Président à l'époque pourrait en témoigner, je m'étais rendu compte de cette situation et j'avais proposé que parallèlement à la route existante, de permettre la construction ou bien l'aménagement d'un sentier piétonnier et une piste pour vélos ainsi que la plantation de hêtres de chaque côté pour pouvoir avoir un aménagement beaucoup plus agréable et beaucoup plus ludique et en même temps, régler tous les problèmes de sécurité qui existent actuellement pour l'ensemble des piétons et en même temps des vélos qui circulent dans ce bois d'Havré, encore tout à l'heure, quelqu'un me disait, que c'est effrayant, le risque qu'il peut y avoir de pouvoir passer, traverser ce bois à la fois à vélo et en même temps, à pied, je ne sais pas si de temps en temps, vous voyez un peu comment cela fonctionne sur cette chaussée, le nombre de vélos et le nombre de piétons qui circulent sur les bas-côtés alors qu'il y a des voitures qui roulent à une vitesse excessive et régulièrement, il y a des accidents de tous genres. Bref, voilà, ce que vous pourriez proposer plutôt que le rapport pour ainsi dire inexistant que vous nous proposez, qui est une redite depuis chaque année. Voilà, bref, c'est ce genre de proposition qui devrait se trouver dans ce fameux plan stratégique car il est nécessaire de mettre le bois d'Havré dans le monde d'aujourd'hui. De plus, il existait, je me souviens, M. DARVILLE, ne me démentira pas, il existait chaque année, une fête ou un week-end de printemps, qui était une fête qui réunissait beaucoup de monde, des habitants des environs et en même temps, beaucoup de Montois, je suis étonné que cette manifestation n'existe plus et que vous n'avez pas continué à la réaliser. Terminons-en pour aujourd'hui parce que certainement, cela reviendra à l'ordre du jour, premièrement quelles missions dès lors, peut-on demander aux représentants à l'Assemblée générale, mettre fin aux indemnités du Président et du Vice-Président totalement injustifiées qui reposent sur rien, il n'y a aucun document, il n'y a aucun travail qui a été fourni par ceux-ci à cet effet surtout que je rappelle encore une fois que le travail normalement qui devrait être fourni, cela fait partie du travail que l'Echevin-Président de l'intercommunale réalise dans le cadre de son Echevinat. Deux, limiter la direction uniquement à une Vice-Présidence, cette Vice-Présidence n'avait aucune raison d'exister sauf pour rémunérer celui qui a été nommé Vice-Président alors que lui-même avait d'ailleurs dit, que lui, ne faisait rien et que c'était vous qui faisiez tout, c'était textuellement déclaré lors du Conseil communal d'il y a deux mois. Troisième chose, moderniser les projets d'intercommunales, il faut que cette intercommunale rende dans le 21^e siècle pas uniquement de dire, j'ai fait et puis c'est répétitif, j'ai fait un petit passage pour les chevaux à tel endroit, j'ai fait un parking de trois voitures à un autre endroit et quatrième, ce qui serait la moindre des choses, c'est rechercher l'équilibre

budgétaire mais partis comme vous êtes dans quelques années, il n'y aura plus de fonds qui existera dans l'intercommunale du bois d'Havré. Merci beaucoup.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. le Conseiller, je vous ai écouté avec beaucoup d'attention. Ah, Madame, je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je voulais également intervenir.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Avec plaisir.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Mon intervention sera plus courte, j'aurais voulu savoir s'il était possible d'ajouter à l'Assemblée générale, un point d'information qui fasse le bilan sur la motion qui a été acceptée, ici, au Conseil

T007

Et donc, les décisions qui en ont aussi suivi à savoir que vous aviez accepté d'envisager la dissolution, que pour étudier de façon approfondie cette question, il a été décidé de faire une analyse juridique au niveau des parts ainsi qu'une analyse économique de la situation et alors, il a été discuté que lors du budget, les rémunérations seraient revues et donc, donner aussi un point d'information à ce sujet-là et nous, nous recommandons qu'effectivement, comme l'a dit, ma Collègue, que pour toutes les intercommunales, on passe pour le Vice-Président, un jeton de présence et pour celle-ci également à un jeton de présence pour le Président. Voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je voudrais me permettre de dire ceci. Je pense que pour ce qui concerne, M. TONDREAU, comme vous avez tout rédigé, je vous conseille de vous rendre à l'Assemblée générale, ce qui est votre droit, le 27 juin à 16h30 dans les salons des Portraits, ici, à l'Hôtel de Ville et bien entendu, d'interroger la Direction, vous en avez totalement le droit à l'Assemblée générale et elle vous répondra parce que nous sommes au Conseil communal, nous devons décider d'accepter de refuser ou de s'abstenir sur l'ordre du jour et donc, pour l'ensemble du contenu de ce que vous avez indiqué, je vous invite à participer à l'Assemblée générale. Pour ce qui concerne, l'ajout d'un point supplémentaire, on pourrait, en effet, demander à l'Assemblée générale, de charger son Conseil d'Administration d'élaborer un rapport sur base de la motion approuvée au Conseil communal et en effet, ce serait bien que dans les prochains mois, nous ayons, à la fois l'analyse juridique, à la fois l'analyse économique, aussi la promesse de revoir les émoluments, les jetons de présence et on pourrait ainsi revenir dans x mois, avec une situation clarifiée et peut-être une stratégie que l'on pourrait expliquer et on pourrait, en effet, en débattre, à l'occasion d'un point qu'on mettrait à l'ordre du jour du Conseil communal, cela nous permettrait comme cela d'avancer raisonnablement d'ici les prochains mois. On est d'accord qu'on rajoute. Oui, Madame.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Clairement, pour cette AG-ci, cela me paraît être un point d'information, par contre, je pense que cela pourrait être aussi un engagement que pour la prochaine AG de fin d'année qui va présenter le budget, que ce soit là, qu'il y ait déjà une proposition de révision des rémunérations, pour la prochaine AG, je pense que cela pourrait satisfaire l'ensemble des groupes.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : On va le mettre à l'ordre du jour et on peut vraisemblablement demander qu'il y ait un retour de la structure, de l'intercommunale elle-même. Oui, M. BOUCHEZ.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. L'idée, c'est d'être encore plus précis et dans l'esprit que vient d'indiquer ma Collègue, Catherine MARNEFFE mais c'est que nous, on demande, comme ajout de point, qu'il n'y ait plus de rémunérations fixes, que ce soit un jeton de présence, on peut même en fixer le montant mais cela, je crois que l'on peut le libeller très précisément, c'est un point distinct des autres aspects que ma Collègue a énoncé, je pense que ce sont deux points en fait, il y en a sur la rémunération, un sur une stratégie plus globale avec les autres points qui ont été évoqués mais en tout cas, je crois qu'on doit se mettre d'accord déjà sur un montant précis, la suppression des salaires ou en tout cas d'une rémunération fixe et que le jeton de présence, il peut être 20 % plus élevé ou 25 % plus élevé que celui d'un simple Administrateur mais dans cette limite-là, il faut que la demande soit très précise et pas simplement charger l'organe de revenir par après vers nous, de toute façon, vous allez charger qui ? Le Président et le Vice-Président qui sont eux-mêmes concernés par la situation, donc, il vaut mieux que la proposition émane de nous directement, cela un petit peu compliqué de leur demander à eux-mêmes de fixer leur propre rémunération.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je suis vraiment au regret mais je ne suis absolument pas d'accord avec vous. La raison en est simple. On ne va se transformer au Conseil communal à l'Assemblée générale de toutes les intercommunales et de toutes les structures. Cela ne doit pas vous empêcher de vous exprimer, d'ailleurs, j'ai écouté avec beaucoup d'attention ce qu'a dit M. TONDREAU mais en termes de décisions, j'en appelle à la majorité, je suis totalement opposé, en revanche, je suis d'accord que l'on demande que l'Assemblée générale charge le Conseil d'Administration d'effectuer le suivi de la motion prise au Conseil communal et nous revenons et c'est à l'Assemblée générale et vous pouvez y aller également, chaque membre du Conseil communal peut aller à l'Assemblée générale, c'est à l'Assemblée générale de prendre des décisions, au Conseil d'Administration d'exécuter et puis, revenir chez nous, à titre d'information, pourquoi pas mais que l'on respecte les institutions et les structures sans quoi

nous allons nous transformer en instance qui va décider de tout, voilà un peu. Moyennant toutes ces explications.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Ca dépend de la manière dont vous le présentez, si vous dites que nous, on demande un point, c'est l'étude d'un jeton de présence de fixer le montant de ce jeton de présence et l'arrêt d'une rémunération fixe et qu'on fixe un délai, vous ne vous êtes pas substitué aux organes, vous avez juste agi via un point supplémentaire qui sera débattu lors de l'Assemblée générale et lors de l'Assemblée générale, on verra qui s'oppose à une meilleur gouvernance et qui soutient la proposition mais on ne se substitue en rien en étant précis dans le point parce que je trouve que l'idée de dire, on va demander qu'ils étudient puis seulement ils reviennent d'ici la fin de l'année, cela veut dire qu'il n'y a pas de changement au moins avant 1 an, je crois que celui qui n'a pas compris qu'il fallait des décisions fortes et rapides, c'est qu'il y a un petit problème dans son lien à la population et donc, nous, on demande, c'est simplement d'être efficace, précis, on demande l'ajout de ce point surtout que soyons de bons comptes, M. le Bourgmestre, on parle d'une intercommunale dans laquelle, la Ville de Mons a une prédominance telle qu'effectivement, vous avez raison, il faut respecter les institutions et les organes mais néanmoins, nos demandes d'ajout dans une Assemblée générale et nos prises de décision, ici, je ne peux pas croire qu'elles ne soient pas suivies d'effet dans la structure compte tenu encore une fois du poids prédominant de la Ville de Mons dans cette structure.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui Monsieur, donc, je vous préviens, encore deux minutes et puis nous passons au vote quoi que vous disiez, me référant au règlement d'ordre intérieur, que le sujet a été suffisamment discuté et je passerai au vote, donc, je vous en prie, soyez très court.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Simplement pour vous dire ceci, c'est qu'aujourd'hui, nous devons donner des instructions à nos représentants, c'est cela que nous devons faire parce que nos représentants, c'est-à-dire, les représentants du Conseil communal, qui va voter l'Assemblée générale et ces représentants doivent savoir à l'Assemblée générale, dans quel sens exactement, ils doivent voter, ce serait trop facile de leur dire qu'ils peuvent voter comme ils veulent dans un sens ou dans un autre, donc, la décision que nous prenons aujourd'hui est dans le sens qu'on vient de parler maintenant, c'est cette décision-là que doivent suivre les représentants que nous envoyons à cette Assemblée générale et pas, tout d'un coup, en cours de route, changer pour 36 sortes de raison, donc, nous devons donner à nos représentants, une mission précise dans ce sens.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : On ne suit pas ce que vous dites, je répète ce que j'ai dit, nous approuvons les points à l'ordre du jour, nous les refusons, nous nous abstenons, cela, c'est notre droit, la demande d'inscrire, je le prends en considération et nous demandons à l'Assemblée générale de bien vouloir inscrire un 7^e point. Pour le reste, je passe au vote.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : M. le Bourgmestre, vous pouvez rappeler le libellé précis du 7^e point qu'on suggère.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Donc, l'Assemblée générale demande aux Conseil d'Administration de lui faire un rapport dans les meilleurs délais au sujet du suivi de la motion votée au Conseil communal et relative à l'intercommunale du Bois d'Havré et on mettra la date de la motion, je ne me souviens par cœur.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, si cela ne se fait pas, il ne se passe rien en plus de cela, on n'a pas un délai fixe.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Monsieur le Conseiller, ma patience est légendaire mais c'est terminé.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Je peux comprendre que vous soyez tendu compte tenu de l'actualité mais malgré tout, respectez. M. le Bourgmestre, en plus, vous demandez un rapport au Conseil d'administration mais vous avez tout dans la réponse du Ministre, vous le savez déjà les rémunérations, vous savez déjà tout. Le Ministre CDH d'ailleurs a répondu à l'époque, c'est peut-être pour cela d'ailleurs, qu'ils ont quelques problèmes avec vous mais cela, je peux les comprendre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : On passe au vote. Vous ne répondez pas, je mets le MR Abstention.

L'Assemblée passe au vote :

PTB : ABSTENTION – ECOLO : ABSTENTION –

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : M. le Bourgmestre, vous vous êtes prononcé à notre place, nous, on vote contre, compte tenu du débat et de votre sens de la démocratie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ok. Je vous en prie, donc, c'est contre.

MR : NON – CITOYEN : ABSTENTION – CDH : OUI – PS : OUI

Qui donne le résultat suivant : Par 30 voix pour, contre 7 et 4 abstentions

ADOPTE

T008

19^e Objet : HYGEA - Assemblée générale du 22 juin 2017

L'Assemblée passe au vote :

PTB : ABSTENTION – ECOLO : ABSTENTION – MR : ABSTENTION – CITOYEN :
ABSTENTION – CDH : ABSTENTION – PS : OUI

Qui donne le résultat suivant : Par 27 voix pour et 14 abstentions

ADOPTE

20^e Objet : Ores Assets - Assemblée générale du 22 juin 2017

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui M. BOUCHEZ et puis Mme DE JAER, je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Dans le cadre du dossier ORES qui fait beaucoup parler dans de nombreuses communes, j'aimerais que vous puissiez nous indiquer, M. le Bourgmestre, la hauteur parce que je crois que cela mérite un débat public, la hauteur des dividendes qui seront perçus par la Ville de Mons auprès d'ORES et sur la base de cette réponse, si vous permettez de continuer le débat. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ce n'est pas encore vous qui dites si on continue le débat ou pas. Je peux peut-être demander, je ne sais pas, Marc, si nous connaissons la réponse au pied levé.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : J'ai les participations énergétiques globales, donc, c'est le sous-secteur 3 B au niveau d'IDEA et donc, c'est un total de dividendes de 3.501.880 euros, donc, cela, c'est l'ensemble des participations énergétiques qui sont regroupées à travers IPFH, donc, cela, c'est l'ensemble, je n'ai pas ici, le tableau de répartition des différentes structures au niveau énergétiques, j'ai la globalité.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Je sais que vous êtes très attentif au prix de l'électricité puisque vous vous êtes ému du repassage de la TVA à 21 % mais je m'étonne autant de silence par rapport aux coûts qui sont payés, les coûts de distribution qui payés par les citoyens en matière électrique via ORES. Ce dossier – il y en a tellement en ce moment, faut dire, il est un petit peu perdu parmi d'autres mais il semblerait qu'ORES en fait, fait payer de façon excessive les coûts de réseau aux usagers et cet argent revient aux

communes, donc, on peut considérer que c'est un subventionnement déguisé des communes pour un montant assez colossal puisqu'ici, on parle de 3.500.000 rien que pour la zone IPFH, il faut quand même se rendre compte sur l'ensemble de la Wallonie, donc, cela aurait été vraiment intéressant d'avoir le détail pour Mons et donc, compte tenu, de ce qui est pratiqué et du fait que c'est le citoyen qui paie son énergie plus chère qu'ailleurs, citoyens et entreprises d'ailleurs, on le sait, c'est un obstacle sur le plan économique pour les entreprises, c'est un obstacle pour les citoyens dans le budget des ménages et donc, nous vous demandons deux choses, M. le Bourgmestre, la première chose, c'est symboliquement de refuser les dividendes dans ce cas puisqu'ils n'ont pas été acquis de manière légitime puisque c'est en surfacturant un coût au citoyen qu'on obtient ce montant et le deuxième aspect, c'est évidemment dans le cadre de l'Assemblée générale d'ORES-ASSETS de revenir à des prix qui soient concurrentiels, je ne vais pas me lancer dans un grand débat idéologique mais cela, c'est le problème quand on a une seule structure qui gère un secteur et que finalement, il n'a aucune obligation d'être performant ni compétitif, on en voit les dérives, je sais qu'on aime à profusion critiquer le libéralisme mais vous voyez, la situation que l'on vit avec ORES, on le vivrait dans l'ensemble des secteurs économiques si le libéralisme n'était pas appliqué en économie et donc, à ce titre, M. le Bourgmestre, dans l'intérêt du citoyen et puisqu'encore une fois, je vous sais sensible au prix de l'énergie, il y a même un collectif qui a été mis sur pied sur le parti socialiste pour acheter de l'énergie, eh bien, je vous demanderai de mettre ces deux points, donc, de un, le refus des dividendes, deuxième aspect, la révision du système tarifaire pour avoir un coût qui correspond au coût réel de réseau et non pas une subvention cachée des communes. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Madame.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : A l'ordre du jour, il y a la réforme statutaire qui va relativement dans le bon sens puisqu'on aurait aussi un miroir entre ORES SCRL et ORES ASSETS, un seul mandat rémunéré, donc, pour les Administrateurs, une suppression des comités de secteur dont on sait qu'ils font du bruit, une baisse des rémunérations, une confirmation du caractère public, malheureusement, on va s'abstenir sur la réforme statutaire parce que nous avons voulu que nous allions encore plus loin, nous ne voyons pas l'intérêt de garder deux CA, un ORES SCRL et un ORES ASSETS et une fusion des deux structures nous aurait paru plus logique. Ensuite, sur le point concernant les comptes et la décharge aux Administrateurs, nous allons voter « non », en effet, même si les comptes semblent conformes, la polémique dont M. BOUCHEZ a parlé autour du prix de rachat des parts à Electrabel et puis, surtout le fait qu'il y ait une information judiciaire en cours nous empêchent de voter ce point.

Je vous remercie. C'est une abstention globale et avec un « non » précisément sur l'approbation des comptes et la décharge aux Administrateurs.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Donc, cela, c'est le point 2 de l'ordre du jour.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : De façon générale, une abstention puisque selon nous, la réforme statutaire ne va pas assez loin.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Donc, vous vous abstenez sur tout sauf le « non » ou bien vous dites « oui » avec abstention pour le 6 et non pour le 2 ?

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Oui, abstention pour le 6 et « non » pour le 2.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Donc, « oui » pour l'ensemble, abstention sur le 6 et « non » sur la décharge aux Administrateurs. Pour M. BOUCHEZ, donc, je l'invite à se rendre à Namur le jeudi 22 juin à 10h30, il pourra ainsi expliquer tout ce qu'il vient d'expliquer et par ailleurs, je signale que contrairement à d'autres intercommunales, ORES avait deux représentants à la toutes commissions et j'imagine que des questions ont été posées, je ne suis pas un expert d'ORES mais je sais qu'à l'intérieur de la structure d'ORES, votre formation politique y est dignement représentée et donc, vous allez à l'Assemblée générale et vous posez toutes les questions que vous venez de poser et en plus, en interne de votre famille politique, vous pourriez certainement un certain nombre d'informations. Vous avez pris la parole deux fois, je ne vous la donne plus.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Mais M. le Bourgmestre, je vous réponds à votre interpellation, vous avez créé un incident pour rien, vous allez perdre plus de temps que si me laissez dire deux phrases.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je ne vous la donne plus.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Mais quel comportement, mais quel comportement dictatorial, c'est que vous évoquez Namur, que cela vous énerve, peut-être, ça, je peux comprendre que ça vous tende un tout petit peu.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Est-ce que j'ai l'air de m'énerver.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : M. JACQUEMIN veut prendre la parole, il n'a pas pris la parole.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, M. JACQUEMIN, je vous en prie mais quelques minutes parce que je clôture le point.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : La demande de mon groupe via notre Chef de groupe était assez claire, on n'a pas de questions précises, ce qu'on veut, c'est que la Ville de Mons ajoute des points à l'Assemblée générale d'ORES, il faudrait se positionner là-dessus aussi, M. le Bourgmestre, vous pouvez voter pour le prix de l'électricité plus cher mais c'est votre choix.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : C'est encore moi qui décide sur quoi on vote. Je voudrais vous dire ceci, avec beaucoup d'amabilité, j'ai beaucoup de respect pour ce que vous faites mais jusqu'en décembre 2018 au moins, le Bourgmestre, c'est moi et donc, que cela vous plaise ou que cela ne vous plaise pas, c'est encore moi, qui mets les points qu'on met au vote lors des séances du Conseil.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : M. le Bourgmestre, vous oubliez que c'est votre groupe normalement, ce n'est pas vous qui votez, ici, c'est votre groupe mais on a compris que la discipline de groupe était importante chez vous, cela, on l'a compris.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : C'est moi qui passe la parole. On passe au vote.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Et donc, vous êtes pour l'électricité chère, c'est votre position.

L'Assemblée passe au vote sur le point 2 :

PTB ABSTENTION – ECOLO : NON – MR : NON – CITOYEN : ABSTENTION – CDH : OUI – PS : OUI

Qui donne le résultat suivant : Par 30 voix pour, 9 contre et 2 abstentions

L'Assemblée passe au vote sur les autres points :

PTB : ABSTENTION – ECOLO : ABSTENTION – MR : NON – CITOYEN : ABSTENTION – CDH : OUI – PS : OUI

Qui donne le résultat suivant : Par 30 voix pour, 7 contre et 4 abstentions

ADOPTE

21^e Objet : Attribution d'un nom à un domaine sur 7011 Mons (Ghlin) : Domaine de la Briserie (Service de Coordination/Population)

L'Assemblée passe au vote :

PTB : ABSTENTION – ECOLO : OUI – MR : OUI – CITOYEN : OUI – CDH : OUI – PS : OUI

Qui donne le résultat suivant : Par 40 voix pour et 1 abstention

ADOPTE

22^e Objet : BE/2017/Wallonie2020/HV-ST. Georges/restauration des toitures, des charpentes, des combles et isolation en vue de l'amélioration de la performance énergétique du bâtiment/trvx/cc - Wallonie 2020 Hôtel de Ville salle Saint Georges, toitures - Modification du mode de passation - approbation des conditions du marché et de l'avis de marché revu. Adjudication ouverte.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. TONDREAU, je vous en prie.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : M. le Bourgmestre, justement, profitons de ce point qui est présenté à l'ordre du jour, moi, je voudrais faire part de mes soucis tant au Salon des Etats qui se trouve derrière vous et je constate de plus en plus que ce Salon des Etats qui est pour moi, sans doute, l'une des plus belles salles de l'Hôtel de Ville, qui se trouve en très mauvais état et qui sert de plus en plus à des salles de dépôt de matériel. Aujourd'hui, exceptionnellement, cette salle est ouverte, il suffit de regarder son plafond, je trouve que normalement, rapidement, vous devriez mettre à l'ordre du jour la restauration de ce Salon qui est certainement une très belle image de l'Hôtel de Ville pour l'ensemble des personnes qui la visitent régulièrement. Merci beaucoup.

T009

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous remercie. Oui, je vous en prie.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Je suis très à l'aise à ce sujet puisque déjà depuis plusieurs années, in tempore non suspecto, j'étais déjà intervenu en cette Assemblée pour attirer l'attention de ce Conseil sous l'état des toitures, charpentes et surtout gouttières de la salle Saint-Georges et la Chapelle Saint-Georges, et donc, on ne peut qu'approuver cet avant-projet et donc, ici, c'est une étude de 60.318 euros, la seule question et je voulais attirer l'attention de cette Assemblée et du Collège, c'est qu'il y a dans le dossier, plusieurs possibilités d'isolation et j'ai visité samedi, un chantier du patrimoine et on a mis une isolation de 4 cm en plus ce qui fait tout ce qui est donc, les toitures, lucarnes, on doit réaménager tout cela, ici, on parle de 10 cm de polyuréthane et là, j'estime, je ne suis pas spécialiste mais que l'isolation doit se faire par l'intérieur mais elle se fait par l'extérieur, on augmente de 10 cm la toiture et tout ce qui est donc, gouttières, corniches et autres, ça coûte parce que tous les joints doivent être faits, je l'ai vu à la rue de la Grande Triperie, on a aménagé de 4 cm mais ici, c'est 10 cm d'isolation, donc, la solution d'avoir une isolation d'intérieur est moins chère que la solution à l'extérieur parce que là, vous devez changer complètement les gouttières, les lucarnes et autres, voilà, pour le reste, je me pose la question au niveau de la trop grande isolation et donc, quand on isole trop, l'air ne passe plus et donc, j'attire l'attention et par ailleurs, au niveau des mesures incendie, je

n'ai rien vu et là j'espère qu'au niveau de tout ce qui est – je dirais – paratonnerre et système de détection d'incendie, système anti-feux, on va avoir une protection suffisante. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci à vous. Oui, je vous en prie.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. En fait, lors de la précédente phase qui a eu lieu, ici, à quelques mètres derrière moi, on a pu voir apparaître quand ils ont retiré l'échafaudage, une très grande gouttière en cuivre qui est en pleine façade, je ne sais pas si c'était prévu comme cela dès le début, je ne me rappelle pas l'avoir vu dans le projet, est-ce que c'est normal et est-ce que cela va continuer comme ça.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Excusez-moi, vous pouvez répéter parce que je n'ai pas bien compris.

M. Hervé JACQUEMIN, Bourgmestre : Juste ici, vous pouvez le voir, il y a une énorme gouttière en cuivre qui descend de la façade et qui défigure un peu l'ensemble du bâtiment, donc, je ne sais pas si c'était prévu comme cela à la base, moi, je ne me rappelle l'avoir vu dans le dossier, est-ce qu'elle va rester comme cela ou est-ce qu'elle va être un peu mieux intégrée ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. S'il n'y a pas d'autres questions, peut-être quelques mots, Mme l'Echevine, je vous en prie.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Pour répondre à M. HAMBYE, on va vérifier effectivement toutes vos interrogations techniques par rapport à cela mais bon, attirera l'attention des services mais sachez que les dossiers ont été étudiés et donc, normalement, il n'y a pas de difficulté mais enfin, on fera preuve de vos remarques et pour répondre à M. JACQUEMIN, en fait, les travaux pour l'autre bâtiment ont été refaits à l'identique et donc, en fait, ce sont des matériaux initiaux et par la suite, avec le vieillissement cela va changer de couleur, donc, c'est prévu tel quel, donc, voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Premièrement, on va redire au Directeur des Travaux vos commentaires, je pense qu'on peut leur faire confiance et je me souviens quand même d'une discussion qu'il y a eu, ici, où Mme MARNEFFE d'ailleurs, signalait sa satisfaction de voir l'épaisseur de l'isolant et comment faut-il le mettre, ne pas le mettre, je n'en sais strictement rien mais là, on va le signaler au Directeur. Pour ce qui concerne l'incendie, sachez que systématiquement, quand il y a une modification, donc, quand il y a des travaux, on demande l'avis des pompiers et c'est d'autant plus important qu'il y a – me dit-on – des produits isolants mais qui peuvent être conducteurs de flamme et donc, il faut être extrêmement attentif. Pour le reste, que ce soit le Salon des Etats ou même la façade de l'Hôtel de Ville, il faudra bien se résoudre un jour à appréhender ces deux réalités, je ne sais pas où cela en est pour le Salon des Etats, je sais que chaque année, quand il faut faire un arbitrage des investissements possibles,

on a une liste extrêmement longue de routes, de canalisations, de trottoirs, etc... des écoles et je me souviens qu'à maintes reprises, dans le budget que nous avons réservé, ils étaient hors budget, donc, un jour viendra où il faudra qu'on tienne compte à la fois en effet, du Salon et aussi de la façade qui va coûter une fortune. Moyennant tout cela, je peux considérer que tout le monde est d'accord ? Oui.

ADOPTE à l'unanimité

23^e Objet : WALLONIE-2020.EU - PROJET QG du hub « Creative Valley » - Mission complète d'Auteur de projet et coordination sécurité-santé : Approbation des conditions et du mode de passation du marché (adjudication ouverte)

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, Madame.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Il s'agit du hub Creative, donc, du cahier de charge pour le quartier général rue de la Coupe et rue de la Clef. Je pense qu'il y a des choses positives dans ce dossier et nous avons également à cœur que les lieux soient aménagés de façon à être largement utilisés par des citoyens, donc, il y a quelques questions qu'on se pose dans ce sens. On voudrait savoir déjà, si les lieux seront aménagés de façon à ce que les axes et l'ouverture soient larges notamment par rapport à tout ce qui Café Europa et l'espace de coworking. Plus spécifiquement, au niveau de l'espace de coworking, l'aménagement prévoit qu'au rez-de-chaussée, il y ait un espace disponible avec un accès gratuit, donc, je voudrais avoir des précisions sur les conditions d'accès et par rapport à l'étage, donc, celui-ci serait prévu pour l'espace Co-nnexion, donc, lui qui est payant, alors, je me demandais s'il ne risquait pas d'y avoir des situations de concurrence entre les deux types de services.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je n'ai pas bien compris, Madame, que voulez-vous dire ?

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Donc, il y a deux espaces de coworking qui sont prévus. Il y a un espace qui prévu au rez-de-chaussée et dont l'accès serait gratuit et donc, ma première question par rapport, serait de savoir quelles seront les conditions d'accès à cet espace gratuit, donc, comment sera prévu l'organisation et alors, il y a un deuxième espace de coworking qui est prévu à l'étage et donc, c'est l'espace Co-nnexion qui déménage, si j'ai bien compris et donc, je m'interrogeais sur la concurrence potentielle avec l'espace gratuit au rez-de-chaussée. Comme les bâtiments sont situés en plein centre-ville, je pense qu'il serait pertinent de prévoir un local vélo sécurisé, donc, c'est un lieu qui potentiellement venir en vélo, c'est le moyen de transport le plus efficient, donc, je pense, prévoir un local sécurisé pourrait être

intéressant et éventuellement prévoir une douche dans les espaces sanitaires pour les travailleurs qui voudraient venir au travail à vélo.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Sans vouloir allonger le débat mais le local vélo sécurité, vous le mettriez où ?

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Il y a moyen qu'un passage soit prévu pour rentrer dans la cour, je ne sais pas comment on peut prévoir les choses, ce n'est pas moi l'architecte, ce n'est pas moi ...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous vous exprimez comme si vous étiez une experte, donc, je fais appel à vos connaissances.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Ah non.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Votre idée, c'est qu'on rentre à vélo et qu'on mette le vélo.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Oui ou on pourrait le prévoir quelque part, rien de très compliqué mais si vous voulez, je veux bien prendre les plans et dessiner dessus.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je crois que ça ira, vous savez. Allez-y.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Merci. Pour l'aspect jardin et cour, je pense qu'il y a des choses positives qui se font à l'îlot de la Grand Place, je pense que cet espace au niveau de la cour et au niveau du toit, prévoir des potages communautaires, cela donnerait vraiment une image sympathique et correspondrait bien au lieu et notamment avec le Café Europa qui avait déjà prévu un petit peu ce genre de chose quand il était au Carré des Arts, si je ne m'abuse. Un dernier élément, c'est plus par rapport aux critères d'attribution, je me questionnais

T010

Au niveau du fait qu'il est prévu que le prix le plus bas soit le seul critère prévu, donc, je trouve qu'à partir du moment où on a besoin d'un lieu fonctionnel inspirant, qualitatif, sain et par ailleurs, aussi, au coût d'exploitation minimum, je pense qu'il pourrait être pertinent d'ajouter des critères évidemment dans le respect des règles européennes de marché public, donc, je voulais savoir s'il était encore possible de creuser encore cet aspect-là. Voilà, je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci à vous. Pas d'autres interventions. Oui, je vous en prie, M. BOUCHEZ.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Ici, on passe, effectivement, un aspect qui est plutôt sur l'aspect immobilier mais néanmoins, en termes d'avancement du Hub Creative Valley, est-ce qu'on pourrait avoir un point sur l'état d'avancement du projet en tant que tel, c'est-à-dire les partenaires, l'ensemble des partenaires potentiels, de savoir si on a déjà des start-up qui ont été contactées, je sais que c'est tôt puisque

le bâtiment n'a toujours pas vu le jour mais l'idée de Créative Valley ne doit pas nécessairement se faire autour d'un bâtiment, c'est vraiment l'esprit aussi d'une communauté, un partage d'informations, de connaissances et de mises en relation et donc, on a déjà une responsable de Créative Valley qui existe et je suppose qu'elle n'attend quand même pas l'apparition du bâtiment pour œuvre à sa tâche. Alors, est-ce qu'on pourrait nous faire part d'un point sur la situation de Créative Valley, surtout, de l'impact économique parce que je dois vous dire qu'on lance des projets, il y a des projets qui sont très intéressants, parfois plus intéressants sur papier que dans la réalité mais on a quand même aussi une responsabilité de succès voire de redirection si jamais cela ne fonctionne pas, je ne vais pas prendre le hall du Manège de Sury qui n'est certainement pas le succès escompté puisqu'on n'a pas réussi à le remplir comme espéré, ce n'est pas le même genre de politique mais c'est pour exemplifier l'idée qu'une bonne idée ne donne pas nécessairement un succès et donc, ici, est-ce qu'on a déjà avancé, créé le tissu qui permettra le jour où il y a le bâtiment et bien et pouvoir alors, être totalement opérationnel, actif et que l'argent public investi trouve vraiment une répercussion sur le plan économique et permettre alors à des investisseurs, à des créateurs, de pouvoir avoir un développement grâce à cette structure.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ok, merci beaucoup. Mme l'Echevine, peut-être pourriez-vous déjà apporter certaines réponses. Merci.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Merci pour votre intérêt pour le Hub Créative, donc, effectivement, l'espace rez-de-chaussée est prévu pour un espace de travail mais pas de coworking, donc, il s'agit là, en fait, d'un accès libre moyennant le respect du ROI et du fonctionnement du Hub Créative, l'idée, en fait, de faire rentrer le travailleur et de l'amener après à l'espace de coworking qui effectivement, est l'espace Co-nnexion qui se trouvera au 1^{er} étage. On a visité pas mal de Hub Créative, cela fonctionne très bien, il n'y a aucune concurrence parce qu'on ne cherche pas la même chose en fait. En bas, on cherche plutôt une connexion facile, le réseau, le contact avec d'autres personnes qui travaillent autour de l'économie créative, à l'étage, on cherche plutôt un espace de travail, une fois qu'on s'est lancé dans une activité, donc, pas de concurrence par rapport à cela. Au niveau du local à vélo, je vais regarder sur les plans mais de mémoire, il y a possibilité de rentrer avec son vélo pour le mettre en sécurité, je peux confirmer cela, il n'y a pas de souci mais l'idée est vraiment que les portes d'entrée seront assez larges pour pouvoir rentrer avec un vélo, il y a une volonté, effectivement, de rendre le lieu le plus accessible possible. Au niveau d'une douche, je peux faire la demande mais à mon avis, ce n'est pas prévu ni facile à aménager. A l'étage, il y a des accès à des points eaux, etc... mais je pense qu'on a préféré favoriser l'espace de coworking et de travail et ne pas

empiéter un maximum sur l'espace de travail, donc, on a essayé de maximiser l'espace qui était nécessaire pour accueillir. Au niveau du jardin, en fait, il y a déjà un jardin de permaculture qui est cultivé sur la terrasse, qui, en fait, pour le moment, est une collaboration avec la 5^e Saison, qui tant que le bâtiment n'est pas exploité, utilise cet espace-là pour faire de la permaculture qui fonctionne très bien et donc, la volonté, c'est de pérenniser cela à l'avenir. Au niveau du prix le plus bas, ce qui a aussi, c'est que le bâtiment va rester globalement brut, il y a très peu d'aménagement intérieur à faire, c'est de l'aménagement d'espace mais on ne change pas la structure fondamentale du bâtiment, ce qui fait que le critère prépondérant, effectivement, est le prix, vous connaissez la situation financière de la Ville et le plan de gestion et donc, ce sera un critère, effectivement, prépondérant dans ce choix-là. Je pense que j'ai répondu à l'ensemble des questions de Mme MARNEFFE. Je vais passer à celles de M. BOUCHEZ. Effectivement, ce lieu ne fonctionnera pas sans une communauté. La communauté a commencé à exister du temps où la Fabrique des Singes occupait le site et Créative Valley organise toujours des activités, on vient de sortir d'un starting com qui a eu lieu sur le site des anciens Abattoirs où une dizaine de nouveaux entrepreneurs ont pu se réunir pendant 6 semaines sauf erreur de ma part et ont des projets concrets dont une qui prend un abonnement à Co-nnexion pour pouvoir développer son activité, donc, le réseau existe entre Co-nnexion, entre Avomarc, entre Créative Valley qui continue effectivement ses activités et notamment des activités au sein du FabLab qui est géré par l'UMons où Créative Valley fait des ateliers, donc, la communauté continue à exister en attendant les travaux du bâtiment, effectivement, je vous rejoins, c'est tout à fait fondamental si on veut que le projet soit pérenne et constructif.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous en prie, Madame et puis M. TONDREAU. M. BOUCHEZ, une deuxième fois avant le passer au vote. Je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Au niveau des critères d'attribution, les bâtiments sont bruts et donc, il y a peu de chose à changer au niveau qualitatif pour faire la différence entre les projets, néanmoins, le coût d'exploitation est donc, plus précisément le coût énergétique du bâtiment qui sera à charge de la Ville après peut être un critère différent, donc, si on a un bâtiment qui ne coûte pas cher mais qui coûte très cher après en consommation en énergie, cela peut faire une grosse différence en termes de budget, donc, je pense que là, de dire « prévoyez le coût énergétique du bâtiment pour les 10, 20 ans à venir » et que ce soit un critère supplémentaire pour différencier les projets qui répondraient, je pense que cela peut être intéressant.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, M. BOUCHEZ puis M. TONDREAU si vous le voulez bien.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre, merci Mme l'Echevine pour les éléments de réponse. Simplement un point par rapport au lien avec les Universités, vous avez parlé de FabLab avec l'UMons, l'UCL Mons développe également en son sein une pépinière d'entreprise en matière de nouvelles technologies, cela fait déjà près de deux ans, je crois que cela a été lancé, de savoir s'il y a un lien également avec cette structure parce qu'il y a vraiment du sens à ce que les étudiants de l'UCL Mons quand il lance leur activité puissent alors directement être intégré à Co-nnexion et éventuellement peut-être aussi soit intégré au moment de leurs études, donc, je ne sais pas si cela existe déjà ou si on compte le faire en la matière. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. M. TONDREAU.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Personne n'a parlé des coûts de tout cela, quand on regarde bien le coût actuel de toute cette opération-là, il y a une première fois, Mons Rénovation fait commencé à faire des travaux conséquents dans ce bâtiment qui normalement devait être destiné à plutôt des commerces et de l'HORECA puisque c'est la destination de ce quartier et puis, il y a eu une revente qui a été faite qui a déjà coûté à l'époque, 750.000 euros. Aujourd'hui, le budget pour l'ensemble des travaux que vous voulez faire, ils sont estimés à 970.000 euros, donc, nous sommes déjà aujourd'hui, rien que pour cette opération, à près de 1.850.000 euros, sans tenir compte des frais d'architecte et c'est là, la question que je pose aussi, comment allez-vous payer les frais de fonctionnement, comment va être organisé le fonctionnement proprement dit, c'est quoi, c'est une ASBL, c'est la Ville directement, est-ce que vous allez soumettre l'ensemble de tous ces bâtiments à la location, à une société, à une ASBL, cela, c'est une vraie inconnue. Moi, ce qui m'interpelle, c'est comment va après se réaliser l'opération que vous voulez faire, comment vous allez structurer cela et quel est le coût que cela va faire pour la Ville ou pas. Je rappelle simplement un exemple qu'on a actuellement, c'est pour l'ensemble de tous les musées, on a construit plein de musées à Mons, c'est remarquable et maintenant, nous avons des problèmes d'une certaine façon avec l'ensemble des frais de fonctionnement pour l'ensemble de ces musées, j'espère que ce problème qui existe pour les musées, ne se reproduise pas dans la Créative Valley. Merci beaucoup.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Madame, peut-être quelques éléments de réponse.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Quelques éléments supplémentaires. Au niveau des critères, effectivement, il y a quand même tout un volet sur la sélection qualitative et l'équipe pluridisciplinaire devra marquer son aval sur le choix d'aménagement des espaces intérieurs,

des espaces extérieurs et on peut rajouter aussi sur l'efficacité énergétique, il n'y a pas de souci par rapport à cela. Au niveau de l'UCL, on a des contacts effectivement, il faut savoir que c'est un projet qui se construit avec Co-connexion

T011

l'espace de coworking qui occupera le 1^{er} étage du hub Creative et qui, effectivement, est en lien avec l'espace de travail, les étudiants qui viennent d'engager une Communauté Manager qui est en train, effectivement, de travailler les réseaux entre espaces de création d'entreprises, donc, elle a été engagée il y a un mois ou deux, je crois et ça marche très bien puisqu'on commence à engager plus de co-workers. Pour votre réponse, Monsieur TONDREAU, il s'agit d'une fiche FEDER à 5 millions d'euros, donc on est loin du compte. Je vais peut-être vous répondre, si cela vous intéresse ??? Vous posiez la question des fonds. Donc, on a une fiche FEDER à hauteur de 5 millions d'euros, donc, on est loin du compte. Effectivement, l'idée c'est que l'équipe de Creative Valley, l'animation soit gérée par la Ville via cette fiche FEDER mais que l'accueil bar soit cédé au niveau du rez-de-chaussée et l'étage, ses connexions, qui est viable seul. Donc, c'est un partenariat entre les partenaires qui existent déjà, qui vont se concentrer dans un bâtiment. Donc, on a tout à fait envisagé le côté pérenne de l'activité du hub Creative. Il y a 5 millions d'euros pour l'Opération, on est à 1.200.000 euros ici, donc on a le temps de rendre le hub Creative pérenne avec des partenariats privés puisque Connexion est indépendant et que le bar du rez-de-chaussée sera géré par un indépendant aussi.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Alors, moyennant toutes ces explications, est-ce que je peux vous demander ?

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, j'avais posé question sur l'UCL Mons.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Pardon, comment ?

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Je n'ai pas entendu, excusez-moi, on passait pour les cartes de parking. Décidément, on est maudit avec le parking, il faudra en parler à certains Conseillers.

Mme Savine MOUCHERON, Echevine : Effectivement, on est en contact avec l'UCL, je l'ai expliqué qu'en fait, Connexion qui gère aussi des espaces de travail tel qu'UCL a développé avec ses étudiants, vient d'engager une Communauté Manager qui met en réseau tous ces espaces de création d'entreprises et d'ailleurs, c'est très positif puisqu'on engrange effectivement des étudiants qui sortent de là et qui cherchent des espaces de travail. Tout le réseau se construit, mais effectivement, il n'y a pas d'exclusive, on travaille aussi avec l'UCL bien sûr.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup.

ADOPTE à l'unanimité

24^e Objet : W2020_Plan Lumière_Périmètre "Piétonnier"_InHouse_Ores_Conception de l'Eclairage fonctionnel & mise en valeur de Façades remarquables

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Madame, je vous en prie

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : On ne va pas s'opposer à ce projet qui vise la mise en valeur des façades au niveau du périmètre piétonnier. Néanmoins, on est toujours en attente d'informations sur un aspect qui est tout aussi important et qui a un budget qui n'est pas négligeable non plus, c'est le calendrier de remplacement des lampes à mercure. Vous nous l'aviez promis au dernier Conseil et donc, si vous pouviez nous donner des éléments, ce serait intéressant.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Cela, je peux peut-être demander qu'on vous adresse un courrier, mais c'est en cours dans beaucoup d'endroits du Grand Mons. On a même signé un courrier, me dit-on, à votre attention, à l'attention de Mme MARNEFFE ? OK ? Vous devrez recevoir ...

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Pas d'autres questions ? Je vous en prie

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Une petite remarque et j'avais déjà fait la remarque en Commission vu que le Plan Lumière intègre plus largement le remplacement et le renforcement de l'éclairage fonctionnel patrimonial sur le site de l'Intramuros d'être attentif à la rue du Miroir qui, je trouve, est fort mal éclairée qui est pourtant une rue qui va directement à une artère principale vers la Grand-Place et qui est fort fréquentée et de faire aussi attention au niveau de l'éclairage. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous avez raison, sachez simplement que la rue du Miroir sera traitée en même temps que la Grand-Place, donc, c'est dans le périmètre de la Grand-Place. Est-ce que je peux considérer que tout le monde est d'accord ? OK.

ADOPTE à l'unanimité

25^e Objet : WALLONIE-2020.EU – Projet 'Maternité commerciale' – Marché de services : Mission complète d'Auteur de projet et de coordination sécurité-santé : Approbation des conditions et du mode de passation du marché (adjudication ouverte).

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, Monsieur BOUCHEZ, je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci, Monsieur le Bourgmestre. Pour le point 25, puisqu'on est au niveau de la mission complète d'Auteur de projet, est-ce qu'on a déjà dans ce cadre des informations par rapport à des bâtiments qui seraient fusionnés les uns avec les autres, puisque ça a été un moment donné l'idée de dire qu'on a des surfaces commerciales qui sont mal dimensionnées et que donc, il serait peut-être utile d'en fusionner certaines. Je sais qu'il y a déjà eu un premier sondage par un agent ville, de certains immeubles à l'heure actuelle. Je voulais savoir si on avait plus de précisions en la matière pour la redéfinition de la taille de ces surfaces ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : De mémoire, je pense qu'on en a acquis trois et j'ai comme le sentiment que, pour le moment, ce sont trois qui sont distants l'un de l'autre, mais vérifiez un peu Monsieur.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Donc, il y a la rue de la Chaussée, le 26 – 28, qui est un bâtiment qui n'en fait qu'un déjà aujourd'hui, à l'heure actuelle. Donc, il y a deux numéros mais il n'y a plus déjà plus de mur de séparation entre les deux bâtiments, il y a une seule surface au sol qui est à l'état casco.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : J'essaye de calculer le coût de l'entièreté de toutes ces opérations, on ne va discuter aujourd'hui sur le principe de la Maternité commerciale ou pas, vous connaissez ma position là-dessus, mais je voudrais savoir le coût et où va-t-on ? Je voudrais absolument que vous ne puissiez me communiquer, peut-être pas maintenant, exactement le calcul du budget que vous avez pour l'ensemble de toutes ces Maternités commerciales, parce qu'ici, pour l'instant, ce que vous faites, non seulement, vous achetez des bâtiments de mémoire, vous avez prévu plus ou moins 5 Millions d'euros pour ce genre de choses, mais maintenant se rajoute toute une série de fais d'aménagement. C'est le premier que vous présentez aujourd'hui, je voudrais que vous puissiez communiquer, en tous cas, je serais heureux de recevoir ça par écrit, exactement l'entièreté des coûts que vous avez prévus en plus du principe simplement de l'acquisition. Pour l'instant, vous mettez des fortunes simplement pour cette utopie de logique, alors qu'il y avait d'autres solutions, simplement, la régulation du marché, comme je l'ai déjà dit, dans la rue de la Chaussée en fonction des baisses qui automatiquement sont provoquées quant aux loyers. Ici, vous mettez des fortunes et je voudrais savoir le coût définitif de l'entièreté de l'opération à ce sujet ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je peux vous interrompre, ce que je fais rarement. Moi je suis très intéressé que vous me fassiez une note que vous signez, que vous m'expliquiez comment on régule et comment on baisse les loyers ?

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Je ne me permettrais pas de prendre la place des Echevins ...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Non, non mais de temps en temps on vous envoie des courriers, on vous répond ... rien que pour mon identification personnelle, je serais vraiment heureux. De temps en temps, vous pouvez aussi me faire plaisir, vous imaginez le temps que je passe à vous écouter, ce n'est pas toujours avec plaisir ... De temps en temps, c'est quand même ...

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Il y a parfois de quoi ...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Non, non, mais de temps en temps, c'est avec plaisir ... Je vous demande une bonté, en quelque sorte. Donc, envoyez-moi, parce que je suis vraiment intéressé que vous m'expliquiez, comment vous allez réguler, comment vous allez faire baisser les loyers dans le piétonnier et vraiment, sur cette base-là, je vous promets que j'en discuterai au Collège.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : C'est déjà le cas actuellement parce que ce sont des informations que j'avais données au dernier Conseil communal, j'avais appris que deux chaînes, les seules qui restent encore dans la rue de la Chaussée, avaient demandé à leur propriétaire et obtenu la diminution de loyer de 20 à 30 % - 20 % pour l'un et 30 % pour l'autre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : C'est suite à votre intervention.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Non, pas suite à mon intervention

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Moi, je vais prévoir des médailles

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Non, pas suite à mon intervention, je dis simplement ceci, c'est la régulation du marché qui se fait automatiquement du fait que l'ensemble des locataires constatent qu'ils vendent moins, donc, ils vont demander au Juge de Paix de diminuer leurs loyers et ce qu'ils ont obtenu, c'est ça qui se passe. Ça, c'est vraiment le système économique, c'est ça la Loi du marché. Je veux bien vous le réexpliquer si vous voulez, quand vous voulez, ça permettra peut-être de faire des économies à tout le monde, en tous cas, des économies publiques.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Oui, Monsieur BOUCHEZ.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, moi, à votre place, je ne rigolerais pas trop de ce que dit Monsieur TONDREAU, parce qu'il a tout à fait raison. Il est

tout à fait possible de revoir à la baisse des loyers, parfois, le Juge de Paix peut même s'en occuper lors des renouvellements des baux. Et je vois votre premier Echevin qui sourit, mais, à sa place, je ne sourirais pas beaucoup parce que ce dossier des Maternités commerciales n'est quand même pas extrêmement bien emmanché. Premier aspect, je vous pose la question de la fusion des bâtiments, vous m'expliquez simplement sur les trois que vous avez achetés en disant qu'il y a un bâtiment qui ne faisait déjà plus qu'un. Ça, effectivement, j'aurais pu m'en douter, mais je sais de manière certaine que vous avez déjà été voir d'autres bâtiments dans le piétonnier pour essayer de voir ceux que l'on pouvait fusionner pour redéfinir les tailles des espaces commerciaux. Le deuxième aspect, c'est qu'on peut se lancer dans un projet comme celui-là, ce n'est pas pour autant que l'on va avoir un succès, d'ailleurs, c'est le cas à Frameries, où je ne vais pas trop m'étendre sur

T012

la situation de la Maternité commerciale, mais pour le moment, il y avait un seul commerce qui est installé durablement, un autre qui a été décidé de partir. Pourquoi ? Parce que le troisième point, c'est que – et c'est quand même une drôle de conception de l'économie – vous avez raison que les loyers c'est ennuyeux quand on ne gagne pas sa vie, plus on diminue ses charges, plus on a une marge bénéficiaire qui est intéressante. Mais le souci, c'est que, quand on n'a pas de client, vous pouvez diminuer vos coûts du matin au soir, vous n'aurez jamais une ligne de coût à zéro. Et donc, effectivement, vous diminuez le prix des loyers, ça sera déjà ça qui ira un peu mieux, ça permettra aux commerçants de tenir un mois ou deux de plus. Mais plutôt que de laisser le marché réguler les loyers, d'investir ses moyens dans les éléments qui permettent aux clients de venir, c'est-à-dire les parkings, la sécurité, la propreté A votre place j'écouterai Monsieur le Bourgmestre, parce que vous nous dites tout le temps qu'on est destructeur, là, on vous fait beaucoup de propositions et vous ne pouvez pas dire qu'on ne vous l'a pas dit en campagne électorale, parce que votre autre argument est de dire nous on sait tout ... Ici, voilà, ce sont des propositions concrètes, de travailler sur la mobilité, travailler sur la propreté, sur du logement en centre-ville parce que vous voyez, ce n'est pas 200-300 euros de loyer de différence par mois qui va changer la structure d'un commerce, ce qu'il faut pour un commerce, c'est qu'il y ait des clients surtout et à l'heure actuelle, les clients ne viennent pas pour les raisons que j'ai évoquées préalablement. Quatrième et dernier point par rapport à la Maternité commerciale c'est qu'à chaque fois que l'on discute de ce dossier, on nage en plein surréalisme, parce que vous, vous vous contentez de parler des trois bâtiments pour lesquels vous avez passé l'acte notarial, mais vous faites totalement abstraction du rapport Collège qui a fixé l'ensemble des bâtiments que vous comptez acheter. Je le sais, ça fait l'objet de grandes

discussions entre nous pour connaître le nom des propriétaires de ce bâtiment. Vous le savez, on revient là-dessus, le rapport Collège que j'ai en photo ici, sur ma tablette – oui, mais Monsieur MARTIN, il a été pris en photo dans le Salon des Portraits – alors, de deux choses l'une, soit vous mettez en communication aux Conseillers communaux de fausses informations et vous ne comptez pas acheter ces bâtiments, soit effectivement, il est prévu d'acheter essentiellement ces bâtiments à deux Sociétés qui ont toutes les deux leur siège social à Charleroi, à la rue de l'Yser, qui est géré par la même personne et cette personne était d'ailleurs assez menaçante par rapport à un recours concernant les Grands Prés. J'aimerais bien une fois pour toute - ça évitera toute polémique dans ce cas - qu'une bonne fois pour toute vous nous disiez ce qu'il en est de ce rapport Collège est a été déposé au Salon des Portraits au mois d'octobre, est-ce que les bâtiments qui y figurent y étaient à titre purement indicatif ou est-ce c'est la liste des bâtiments que vous souhaitez acheter ? Si c'est la liste des bâtiments que vous voulez acheter, alors, selon nous, disons que cette liste pose question et qu'on aimerait avoir plus d'éclaircissements sur la manière dont vous avez choisi ces immeubles. Je crois qu'on l'a dit sans agressivité, on l'a dit calmement, de manière constructive, je sais qu'on essaye de nous accuser de tous les mots mais avouez qu'on est très surpris quand neuf bâtiments sur dix appartiennent à deux Sociétés, deux Sociétés qui appartiennent à la même personne. Ça, on aimerait le savoir une bonne fois pour toute. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Alors, moi je vais vous répondre une bonne fois pour toute, parce que toutes vos allusions sont véritablement déplaisantes !!! C'est une liste indicative, je le répète une deuxième fois, c'est une liste indicative, ce n'est pas la seule liste d'ailleurs, il y en a eu plusieurs, sur base de visites effectuées, visites de visu, c'est-à-dire qu'en se promenant dans le piétonnier, on a pu le noter numéro un tel, numéro un tel, numéro et on en a informé le Collège et c'est vrai que contrairement à ce que vous dites, dans les acquisitions, il n'y a pas les trois qui sont acquis. Je pense qu'il y en a de Saint-Ghislain, il y en a une de cette Société de Charleroi et il n'y a, bien entendu, aucune liaison entre l'entreprise que vous citez que je méconnais et le fait que le Collège soit visé parce qu'il y a telle ou telle entreprise. Le Collège a travaillé d'une manière extrêmement objective et comme n'importe quel citoyen, on marche dans le piétonnier, on voit le drame qui existe dans certaines parties, on a pris note et puis, on a élaboré comme stratégie de travailler le bas, avec PRIMARK, le centre avec ce qui va se construire et on l'a dit au Collège, après avoir noté toute une kyrielle de bâtiments, que nous allions nous concentrer vers le haut. Voilà, il n'y a aucun scandale, vous pouvez ne pas être d'accord, ça, c'est votre droit, mais des allusions, je sais qu'en disant ça, je prêche dans le désert mais si vous pouviez, de temps en temps, arrêter de faire toujours des allusions comme

si on avait à faire à un Collège avec une intention malveillante de faire quelque chose, le Collège fait vraiment du mieux qu'il peut, avec un travail le plus objectif possible. Il l'exprime au Conseil communal, il s'exprime devant les citoyens, mais de grâce, votre suspicion permanente elle est parfois fatigante et comme il fait déjà chaud, je pense que beaucoup apprécieraient que l'on puisse avancer dans l'ordre du jour parce qu'un peu de fraîcheur nous ferait du bien, certains aimeraient peut-être même aller sur une terrasse de bistrot. Allez-y, la deuxième fois !

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Sauf que, Monsieur le Bourgmestre, on est payés pour être au Conseil communal et pas à une terrasse de bistrot ... ça, je tiens quand même à vous le rappeler ! Si vous voulez lever tous les soupçons, Monsieur le Bourgmestre, je vais juste vous demander un document, c'est le rapport du Géomètre-expert MEUNIER, si vous nous communiquez le rapport du Géomètre-Expert, on verra les bâtiments qui ont été visés par ce Géomètre-Expert. Si vous avez fait analyser par un Géomètre-Expert des bâtiments à titre purement indicatif, je suis très inquiet sur la manière dont l'argent de la Ville de Mons est géré ... ça ne date pas d'aujourd'hui d'ailleurs, mais si par contre, dans ce rapport, ne figure que les deux bâtiments que vous avez achetés dont un des deux appartient à la Société en question, et bien alors, dans ce cas, vous avez raison, la liste était purement indicative, mais je vous demande juste et je crois que c'est dans les droits des Conseillers communaux d'avoir accès à l'ensemble des documents, c'est de nous communiquer le rapport de ce Géomètre-Expert et nous verrons lequel de nous deux laisse des soupçons ou donne une information qui n'est pas tout à fait exacte avec l'information qui a été communiquée initialement aux Conseillers communaux.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Alors, avec la netteté avec laquelle je vous ai répondu que c'était une liste indicative, bien entendu, bien entendu, s'il y a dans le dossier un rapport d'un Géomètre-Expert, vous avez parfaitement le droit de le consulter et il n'y a aucune difficulté pour que vous puissiez voir tous les documents de tous les dossiers qui sont au Conseil communal, en ce compris l'éventuelle expertise d'un Géomètre-Expert. Donc, il n'y a vraiment aucune difficulté, parce que de temps en temps vous êtes tellement emporté par le verbe, vous avez dit des choses, j'ai pu comprendre « que nous gaspillions » comme d'habitude de l'argent !!! Simplement dire ça gentiment ... le MR a été aux Finances durant 15 ans ...

M. Georges-Louis BOHUCHEZ, Conseiller : Je suis bien placé pour le savoir Monsieur le Bourgmestre ...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Laissez-moi aller au bout et j'ai le sentiment que les Responsables actuels du budget ne sont ni meilleurs ni pires que ceux qu'on a connus Et donc,

je voudrais vous rendre grâce, vous-même, vos collègues, j'ai toujours eu confiance aux Echevins des Finances, mais ne dites pas qu'ils ont gaspillés parce que vous vous auto flagellez et ça, je ne voudrais pas, voilà, parce que malgré tout, maintenant, on s'est habitué à vous voir, si on ne vous voyez plus, on serait en manque de quelque chose

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Je sais, je vous manquerais et moi aussi, vous me manquerez surtout avec les derniers événements ... franchement, je dois dire que c'est une source inépuisable. Mais, par contre, Monsieur le Bourgmestre, est-ce que je vous demande, c'est un élément formel, il ne faut pas noyer le poisson, est-ce qu'on peut recevoir par email le dossier, le rapport du Géomètre-expert qui avait été déposé dans le dossier Conseil Communal du mois d'octobre, le rapport complet, parce que depuis lors, nous n'avons que certaines pages qui réapparaissent au fur et à mesure, mais plus jamais le rapport complet.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous prenez contact avec la Directrice Générale, vous prenez rendez-vous et vous consultez tous les documents et si vous voulez lever une copie, vous levez une copie et vous payez, il n'y a aucune difficulté. Monsieur TONDREAU allez-y

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Une dernière petite chose, pour moi, ce que vous avez dit aujourd'hui est important parce que pour moi ...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Et en d'autres temps, ce n'est pas important ?

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Non, parce que vous venez de donner d'une certaine façon un changement de stratégie pour l'ensemble des acquisitions que vous voulez faire de ces immeubles. Vous parlez aujourd'hui que le document dont je me souviens bien, je pourrais presque dire l'ensemble de tous les immeubles concernés par ce rapport de l'expert géomètre en question. Cela veut dire que l'ensemble de ces immeubles qui sont repris dans cette liste est uniquement indicative, cela veut dire simplement ceci qu'il pourrait y en avoir d'autres et d'une certaine façon, dans cette liste, il y en a certains qui ne seraient pas repris. Est-ce que c'est cela que j'ai bien compris aujourd'hui ? Je serais heureux que vous confirmiez cette réflexion que je fais. Donc, cela veut dire que la Ville est en train de changer de position sur les choix qu'elle avait fait, ce n'est plus un choix c'est simplement un choix

T013

indicatif, on est bien d'accord là-dessus ? Parce que ça ce n'est pas tout à fait la même chose qu'au départ, vous avez changé

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je n'ai nullement l'intention d'être d'accord avec vous, que du contraire, je perdrais certainement en terme de conviction. Donc, je n'ai vraiment aucune intention d'être d'accord avec vous et vous pouvez, bien sûr, être en désaccord avec moi, avec le Collège. Je viens d'indiquer que cette liste est indicative, qui a fait suite à une visite des

lieux et que ce n'est qu'après cela, sur certains bâtiments dont on a le sentiment qu'il est utile d'acquiescer qu'il y a eu un travail du Géomètre-expert, une évaluation et que, bien entendu, les prix et même s'ils sont élevés, et moi-même je considère que c'est beaucoup trop élevés mais ces prix sont ceux du marché, vous n'allez pas aller à l'encontre, c'est indiqué par le Géomètre-Expert et Monsieur l'Echevin fait en sorte, quand il y a des acquisitions – il y en a trois de mémoire jusqu'à présent – que ces prix soient conformes à ce que dit un Géomètre-Expert et il n'y a pas anguille sous roche. Voilà. Moyennant tout ça ... j'en suis au vote.

L'Assemblée passe au vote :

PTB : OUI – CITOYEN : OUI – ECOLO : OUI – MR : ABSTENTION – CDH : OUI - PS : OUI

Qui donne le résultat suivant : Par 34 voix pour et 7 abstentions

ADOPTE

26^e Objet : WALLONIE-2020.EU - Projet "Quartier Gare-Congrès" - Marché de services : Mission d'étude du Plan d'Aménagement Global : Approbation des conditions et du mode de passation du marché (Procédure Négociée Directe avec Publicité)

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mme MARNEFFE, je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Il s'agit des options d'aménagements au niveau de l'axe du Chemin de l'Inquiétude, de l'Avenue des Bassins et de la Rive Droite du Canal du Centre. J'essayais de resituer le dossier avant d'aborder les éléments que je voulais évoquer. Etant donné la localisation du site, on s'interroge sur l'opportunité d'avoir des stationnements qui soient prévus à cet endroit-là pour faire du délestage et pour pouvoir accéder à la gare par l'arrière. Par ailleurs, on se demande donc si sera revue toute la partie axée au quartier depuis Jemappes d'abord et également depuis l'Avenue Edison. Est-ce qu'il y a des ronds-points qui seront prévus, est-ce qu'il y a des feux ? Je pense que ça pourrait être pertinent si on rénove ce chemin, il y a déjà un rond-point un peu avant l'Avenue de Jemappes, pour accéder sur le site des Grands Prés. Je pense que ce serait pertinent également de l'envisager là-bas, en tout cas, que ça fasse au moins l'objet de l'étude. Pour continuer le volet mobilité, il s'agirait également de prévoir un site propre cyclable continu sur tout l'axe qui est prévu ici, il y a déjà plusieurs tronçons qui sont prévus, mais je pense qu'il faut vraiment prévoir pour éviter d'avoir une rupture de charge. Pour tout l'aspect, il y avait un projet immobilier au niveau du Chemin de

l'Inquiétude et je voulais savoir où il en était, parce que je pense qu'il y avait eu des problèmes avec le permis d'urbanisme. Donc, savoir où il en était et quelle serait l'influence sur ce dossier ? Au niveau du Parc urbain, on s'interroge et d'ailleurs on a une motion à ce sujet-là par rapport à tout ce qui est aménagement vert et les suivis qui en sont faits en termes de permis, je ne voudrais pas que ce Parc urbain passe à la trappe après approbation sur plans, tout comme des aménagements qui ont été prévus au niveau des Grands Prés et au niveau des Bas Prés. J'attire également votre attention sur le fait que si on aménage ce parc, il y a également de la Renouée du Japon, c'est une espèce invasive qui au niveau du Grand Large notamment, a complètement tout envahi. Si on crée un parc urbain, que l'on veut une démarche qualitative, il faudrait dès le départ, au moment du projet, intégrer cette problématique d'espèce invasive, faire appel à des experts pour savoir comment traiter ce problème. Enfin le permis du PCA des Grands Prés prévoyait la conservation sur une partie de ce site de prairie de fauche. En compensation de ce qui avait été perdu sur le PCA des Grands Prés, je voudrais savoir quel suivi allait être fait sur cet aspect-là ? Enfin, au niveau de la plateforme actuellement Mons demain, où il y a des propositions faites par les citoyens, il y a des suggestions d'avoir des passerelles qui relieraient notamment des Unif à ce quartier-là. Je pense que c'est une idée qui est tout à fait pertinente. Est-ce que ça pourrait être envisagé dans le cadre de ce projet-là ? Voilà, je vous remercie.

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : D'autres interventions ? Oui, je vous en prie Monsieur BOUCHEZ.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci, Monsieur le Bourgmestre. Simplement au niveau du timing, en fait, normalement, le parc devait être fait quand la Gare serait faite, la Gare ne sera pas faite dans un délai en tout cas initialement prévu. Ça, je crois que c'est un secret pour personne et apparemment, il y a encore des pièces qui sont perdues à gauche et à droite, on ne connaît pas l'état d'avancement. Alors, je voudrais savoir si ça pouvait avoir une incidence sur le développement du parc comme l'indiquait Madame MARNEFFE, parce que, je ne sais pas, je ne connais pas les différentes étapes du chantier de la Gare, mais s'il y a encore des camions qui doivent passer, s'il y a encore des gros engins, peut-être une grue à démonter à la fin du chantier et que ce parc est déjà existant, est-ce qu'à un moment donné, on ne risque pas d'abîmer quelque chose qui était nouvellement fait. Je sais qu'il y a une date limite de dépense par rapport au fond FEDER, mais néanmoins, est-ce qu'il y a une coordination qui est prévue par rapport au chantier de la SNCB, ça nous permettra peut-être d'avoir quelques informations d'ailleurs sur ce chantier ? Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Alors, deux éléments, la Gare n'a strictement rien à voir avec ce dont nous parlons, puisque nous parlons de l'aménagement derrière Van der Valk, derrière le Centre de Congrès et donc, ne soyez pas inquiet sur ce qui pourrait se passer au sujet de la Gare. Pour ce qui concerne Madame MARNEFFE, voilà ce que je vous propose Madame. Dès que l'Auteur de projet est désigné, nous organiserions une rencontre avec vous pour que vous puissiez en amont de son travail, émettre avec quelqu'un qui comprend mieux que moi tout ce que vous suggérez et pour qu'il voit s'il peut intégrer tout ou une partie de ce que vous proposez. Vous accepteriez ?

M. Catherine MARNEFFE, Conseillère : Oui, évidemment, je pense qu'une rencontre avec l'Auteur de projet est pertinente, mais il y a quand même certains aspects qui peuvent être ajoutés, parce que, malgré tout, pour cerner une mission, je pense que d'avoir l'ensemble des éléments qui pourraient intervenir

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous voulez dire dans le cahier des charges ?

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Oui, dans le cahier des charges, dans la partie explications du projet, par rapport au Parc urbain signaler qu'il faudra pouvoir gérer la question des espèces invasives, au niveau d'un volet mobilité, de pouvoir intégrer un aspect stationnement, délestage, multi-modalités

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ok, faites ceci, je m'excuse de vous interrompre, donnez-moi, vous l'envoyez à la Directrice générale ou vous me l'envoyez, donnez-moi la note que vous avez préparée, que vous avez lue et nous allons la joindre, on va voir comment on peut le joindre, comme information additionnelle ou quelque chose au cahier des charges, pour que les Auteurs de projet potentiels puissent en prendre connaissance en amont avant même qu'ils ne remettent des prix. Ça va ? OK ? On fait comme ça ? Oui ? Ok. Oui, Monsieur BOUCHEZ.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : J'attire juste votre attention, vous n'avez plus le quorum, sauf erreur, vous êtes 22 !

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, il ne faut jamais l'exclure ...

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Donc, si on s'en va, les décisions ne peuvent pas être prises ...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Est-ce qu'on peut voir si tout le monde ...

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Si le CDH s'en va, vous êtes vraiment hors du jeu, ça c'est sûr ... On ne sait jamais avec eux ...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : 22 ... il y en a un aux toilettes et au Parlement, quand on est aux toilettes, ça compte ...

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Depuis les toilettes, on peut voter alors ? Ok.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ca compte, on peut voter pour quelqu'un qui est aux toilettes au Parlement, oui, oui, c'est prévu ...

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Pas au Parlement de Wallonie, je vous assure. Je ne sais pas comment ça marche au Fédéral, mais pas au Parlement de Wallonie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : C'est vrai ? Ca, je ne sais pas, je l'ai fréquenté mais pas assez longtemps ... Bien, moyennant tout cela ...

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : J'ai des réflexions là-dessus parce que, ce que vous voulez faire actuellement, nous sommes bien d'accord, c'est derrière l'hôtel, c'est derrière le bâtiment de la police et c'est derrière le Palais des Congrès, mais si vous continuez

T014

un tout petit plus loin, il y a eu des travaux extrêmement importants de dépollution qui ont été faits à l'entrée du Chemin de l'Inquiétude. Je voudrais savoir si on n'imagine pas aussi de prévoir cela dans ce qu'on nous propose aujourd'hui ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Le terrain, si c'est celui auquel je pense, c'est-à-dire quand on vient de Jemappes sur la droite, de mémoire, il a été mais l'Echevin peut certainement donner plus d'explication que moi, il est dépollué. Le projet qui avait été initialement prévu n'est pas retenu, donc, dans l'état actuel des choses, il n'y a pas de permis de bâtir, mais normalement, c'est un terrain à bâtir.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Donc, il n'y aura pas à dépolluer ce terrain ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Il est dépollué d'après ce que je sais, il l'a déjà été.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : OK.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Moyennant tout cela, tout le monde est d'accord ?
Ok.

ADOPTE à l'unanimité

27^e Objet : AB 29864/AB - L'aménagement, la création de 14 lots pour la construction d'habitations unifamiliale et la modification de voirie - Rue Oscar Sturbois et Rue Pierre Dewit à HAVRE

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Madame et Monsieur, je vous en prie. Madame, je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Nous, on a un problème avec ce projet d'urbanisation avec des maisons 4 façades dans une zone d'aléa inondations. Le projet a beau

être surélevé mais par rapport à la partie inondable proprement dite, il peut quand même quand il y a urbanisation de terrains en zone d'aléa inondations avoir un impact sur le voisinage et également surtout l'aval du cours d'eau. Par ailleurs, je pense qu'on peut quand même rester sensible à tout ce qui est de la perte de surfaces agricoles, la perte d'espaces verts, la perte de zones humides qui jouent un rôle d'éponge contre les d'inondations et d'ailleurs qui tamponnent aussi les fortes chaleurs, on n'en parle pas assez. C'est en contradiction avec toutes les recommandations des spécialistes de l'aménagement du territoire. Finalement, c'est un projet de climato sceptique sur l'étalement urbain, donc, c'est une jolie comparaison que j'ai lue récemment dans un article et je trouve que c'est vraiment ça. Donc, c'est nier qu'il y a un problème d'étalement urbain de continuer à faire ce genre de projet. Donc, pour nous, ce sera non, voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Oui, Monsieur DUFRANE.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Evidemment, on comprend les remarques de Catherine concernant les nuisances, l'environnement, etc... On est tout de même content qu'une initiative privée vienne consolider l'offre d'habitation unifamiliale dans Mons et ses environs. Selon nous, il faut impérativement que le Collège se saisisse dès maintenant de cette problématique afin de connaître précisément les besoins de la population montoise concernant les habitations unifamiliales afin d'éviter l'exode vers des communes qui sont plus enclins à avoir cette offre de logements unifamiliales. D'ailleurs, il y a un outil que vous avez créé, l'Observatoire du Logement qui peut être un outil pertinent pour connaître précisément les besoins en la matière et agir, avec pourquoi pas, le fameux objectif qui date de plus de trente ans, ces « fameux 100.000 habitants », ça pourrait peut-être nous aider. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Pas d'autres questions ? Oui, Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Oui, je pense qu'il y a neuf lots ou treize lots, quatorze et donc ça fait à peu près un budget de 700.000 euros qui vont tomber dans l'escarcelle de la Ville de Mons et donc, je pense que c'est une recette qui est la bienvenue par les temps qui courent et qui plus est, on est en zone d'habitat et j'entends souvent qu'on ne valorise pas le patrimoine de la Ville de Mons et ici, j'entends que certains sont contre la bonne valorisation du patrimoine. Voilà, je crois que c'est une occasion.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Monsieur BOUCHEZ puis Madame.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Je crois qu'il ne faut pas faire dire puisqu'on a indiqué qu'on partageait une série des remarques qui ont été faites. Effectivement, il faut du logement unifamilial et mon collègue Florent DUFRANE l'a très bien indiqué, mais les

remarques qui ont été faites veulent aussi signifier qu'on n'est pas obligé de développer à n'importe quel prix et ça, c'est également notre point de vue. Donc, il faut des projets qui soient tenables, durables mais effectivement, on ne peut qu'encourager l'apparition et le développement de maisons unifamiliales puisqu'on le sait, à Mons, on construit trop d'appartements et ces appartements empêchent le développement ou en tout cas le fait que des familles viennent s'installer de manière durable. On sait que beaucoup de ces appartements sont achetés par des investisseurs extérieurs qui les mettent en location et donc, en général, ça empêche des développements de projet de vie sur le plus long terme dans notre ville, ce qui se traduit dans la stagnation du nombre d'habitants, avec toutes les conséquences que l'on sait mais également, une certaine paupérisation puisque le revenu médian à Mons évolue moins vite que le revenu médian wallon et quand on prend le revenu médian wallon, on ne peut pas dire qu'on ait pris une échelle de référence extrêmement élevée parce que si on devait le comparer au nord du pays, nous sommes loin du compte. Je vous remercie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Pour clarifier notre position, nous ne sommes absolument pas contre le fait de répondre aux besoins aux logements d'habitation unifamiliale, au contraire, il y a un besoin de logements, en faisant appel éventuellement avec des systèmes de Community intrust pour que ces logements soient aussi accessibles au plus grand nombre en terme de budget, mais en terme de localisation, il y a des recommandations qui sont faites aussi bien par des experts que par la Région Wallonne qui vise d'abord à viser les dents creuses, à reconstruire la Ville sur la Ville, à rénover les bâtiments existants et il y a encore d'autres solutions encore plus créatives dont on a déjà évoqué, comme notamment re-densifier au sein des quartiers pavillonnaires existants, dans lequel on peut re-lotir, recréer des parcelles. Il y a des personnes qui seraient intéressées de pouvoir valoriser peut-être une partie de leurs biens pour pouvoir accueillir leurs enfants sur une partie de la parcelle mais cela, ça nécessite des modifications notamment du Règlement communal d'urbanisme. Ça demande beaucoup de créativité, ça demande du travail et effectivement, on attend également que l'Observatoire du Logement fasse un point sur les besoins mais tienne également compte des contraintes et propose des solutions créatives. Voilà, je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Monsieur l'Echevin, quelques indications ?

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Ecoutez, Monsieur le Bourgmestre. Tout d'abord, je remercie les différents intervenants pour les éléments qu'ils ont évoqués. Effectivement, l'Observatoire du Logement fait un travail important depuis quelques mois pour identifier les besoins. Il s'agit ici en l'occurrence d'un projet qui est porté par la Régie Foncière et qui vise précisément à rencontrer un des besoins qui a été identifié d'ores et déjà par l'observatoire du Logement, à

savoir le fait de pouvoir redonner à toute une série de familles qui souhaitent s'installer dans le Grand Mons, la possibilité de s'installer dans des maisons avec un petit jardin. C'est précisément le projet qui est porté par la Régie Foncière et qui permet à la fois de rencontrer un besoin exprimé par une partie de la population et aussi, celui de valoriser les biens de la Ville de Mons et de sa Régie. Donc, je pense qu'en l'occurrence, il s'agit d'un projet positif. J'attire votre attention sur le fait que le Collège n'a pas encore statué au jour d'aujourd'hui sur le projet en lui-même puisqu'on analyse aujourd'hui la modification de voiries. Donc, le moment venu, nous pourrions examiner les différents points notamment ceux qui ont été mis en avant par Madame MARNEFFE, mais je vois d'ores et déjà votre intérêt sur le travail de l'Observatoire du Logement et nous aurons, sans aucun doute, l'occasion d'y revenir d'ici quelques temps. Merci beaucoup.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, moyennant toutes ces explications

L'Assemblée passe au vote :

PTB : ABSTENTION – ECOLO : NON – MR : ABSTENTION – CITOYEN : OUI - CDH : OUI – PS : OUI

Qui donne le résultat suivant : Par 31 voix pour, contre 2 et 8 abstentions

ADOPTE

28^e Objet: 79029 EPUB Mons - Compte 2016

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : On va s'abstenir sauf pour Ste Waudru, le point 40 s'il vous plaît. Sainte-Waudru Ok.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : J'ai encore vu un doigt se lever, oui.

M. Lionel BONJEAN, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, il fait tellement chaud que je n'ai pas envie de m'énerver. Je ne vais pas passer tous les comptes en revue mais il y a quand même à nouveau des éléments surprenants, vraiment surprenants ... A Saint-Martin à Hyon, par exemple, zéro euro, ils osent nous déclarer zéro euros de trop et de quête, ce qui veut dire que quand Nicolas MARTIN, notre Echevin va à la messe, il ne met même pas un cent dans le tronc !!!

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ca, c'est vraiment, ça c'est lourd ...

M. Lionel BONJEAN, Conseiller : Franchement ... Sainte-Waudru : 580 euros par an, « racontez ça à un cheval de bois, il rue » !!! Je vais en rester là ... Cependant, il y a un an, j'avais demandé, pour lever toute suspicion éventuelle, je n'en crée pas, qu'on analyse de savoir si autour de ces paroisses, gravitait des ASBL et autres, simplement pour avoir un cadastre ? Cela fait 1 an que je l'ai demandé, cela fait 1 an que j'attends toujours. Je ne sais pas si les Services étaient en grève, malades ou autres, mais je n'ai jamais eu réponse ... J'ai toujours dit que j'allais m'amuser à compter les points dans les Saintes écritures et la Charte de Quaregnon dans la majorité, je crois que là, on peut donner un point aux Saintes écritures contre la Charte de Quaregnon pour tous les comptes qui ont été déposés parce que quand on les regarde vraiment en détail, il y a quand même des choses très surprenantes.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Vous voulez dire

T015

quelque chose ?

M. Lionel BONJEAN, Conseiller : J'ai cru entendre qu'il y a un nouveau logiciel comptable ? Est-ce que vous avez des échos pour mettre de l'ordre dans tout cela ? On m'a dit que la Ville de Mons avait commandé un logiciel comptable. Voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bien. Monsieur l'Echevin, vous pouvez donner quelques éléments de réponse ?

M. Marc DARVILLE, Echevin : Oui, le logiciel comptable est d'application. Nous, on ne peut que constater et vérifier les comptes. Il y a eu quelques contrôles où ils avaient oublié de prendre les bonis ou les malis des années antérieures, le Service a fait la rectification ; Lionel, peux-tu me répéter ta question parce que je ne l'ai pas entendue ?

M. Lionel BONJEAN, Conseiller : Oui, Monsieur l'Echevin, il y a un an, j'avais demandé s'il y avait moyen d'avoir un peu un cadastre des ASBL et autres et qu'on vérifie s'il n'y a pas de structure tierce à côté, simplement pour consolider éventuellement les comptes, le cas échéant, mais je n'ai jamais reçu de réponse des Services de la Ville, j'ai bien dit le cas échéant et sans suspicion ...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Monsieur l'Echevin

M. Marc DARVILLE, Echevin : On va se renseigner ...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ok, donc il en prend acte.

M. Lionel BONJEAN, Conseiller : Merci, Monsieur l'Echevin.

M. Yves ANDRE Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, je trouve quand même cela un peu surprenant qu'on veuille faire le cadastre des Associations de droit privé et sur quelle base est-ce qu'on va les faire ? Et alors, je suis aussi heureux de voir que Monsieur BONJEAN va

également à la messe à Hyon, puisqu'il sait que Monsieur MARTIN y va et qui voit qu'il met des choses dans les troncs ...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bien, alors, je vais passer au vote ...

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, simplement

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous avez aussi un point de vue sur les Fabriques d'églises ?

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Oui, ne vous inquiétez pas, peut-être même plus affirmé que le vôtre puisque je ne m'affirme pas comme un laïque convaincu, simplement pour préciser qu'on peut avoir des quêtes et j'ai un peu occupé la fonction quelques années, donc, vous voyez, donc j'étais au courant aussi pour le logiciel, simplement préciser que les quêtes ne sont pas nécessairement pour la Fabrique. Il y a beaucoup d'églises qui mènent des quêtes pour des œuvres et par exemple, ils vous disent au moment de la quête, ils vous disent cette semaine, la quête est faite pour tel chenil, pour tel abris pour personnes SDF, pour telle œuvre qui donne à manger aux personnes défavorisées et donc, il y a des églises qui chaque semaine, procèdent à des quêtes et les fruits de cette quête ne vont pas à la Fabrique d'église mais vont à une autre structure. C'est donc la pratique du don, vous voyez je pense qu'il est toujours utile d'avoir quelques personnes qui fréquentent les églises, au moins pour leur culture. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Monsieur MARTIN, pour faits personnels alors ?

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Monsieur le Bourgmestre, pour faits personnel bien que l'église de mon village porte mon nom de famille, je voulais simplement indiquer que ma présence à la messe n'était pas avérée à ce jour.

L'Assemblée passe au vote :

PTB : ABSTENTION – ECOLO : ABSTENTION – MR : OUI – CITOYEN : ABSTENTION
– CDH : OUI – PS : OUI

Qui donne le résultat suivant : Par 37 voix pour et 4 abstentions

ADOPTE

29^e Objet : 79020 Saint-Martin Jemappes - Compte 2016

L'Assemblée passe au vote :

PTB : ABSTENTION – ECOLO : ABSTENTION – MR : OUI – CITOYEN : ABSTENTION
– CDH : OUI – PS : OUI

Qui donne le résultat suivant : Par 37 voix pour et 4 abstentions

ADOPTE

30^e Objet : 79018 Saint-Léger Havré-Ghislage - Compte 2016

L'Assemblée passe au vote :

PTB : ABSTENTION – ECOLO : ABSTENTION – MR : OUI – CITOYEN : ABSTENTION
– CDH : OUI – PS : OUI

Qui donne le résultat suivant : Par 37 voix pour et 4 abstentions

ADOPTE

31^e Objet : 79016 Saint-Martin Harveng - Compte 2016

L'Assemblée passe au vote :

PTB : ABSTENTION – ECOLO : ABSTENTION – MR : OUI – CITOYEN : ABSTENTION
– CDH : OUI – PS : OUI

Qui donne le résultat suivant : Par 37 voix pour et 4 abstentions

ADOPTE

32^e Objet : 79017 Saint-Martin Havré - Compte 2016

L'Assemblée passe au vote :

PTB : ABSTENTION – ECOLO : ABSTENTION – MR : OUI – CITOYEN : ABSTENTION
– CDH : OUI – PS : OUI

Qui donne le résultat suivant : Par 37 voix pour et 4 abstentions

ADOPTE

33^e Objet : 79014 EPUB Ghlin - Compte 2016

L'Assemblée passe au vote :

PTB : ABSTENTION – ECOLO : ABSTENTION – MR : OUI – CITOYEN : ABSTENTION
– CDH : OUI – PS : OUI

Qui donne le résultat suivant : Par 37 voix pour et 4 abstentions

ADOPTE

34^e Objet : 79015 Saint-Ghislain Harmignies - Compte 2016

L'Assemblée passe au vote :

PTB : ABSTENTION – ECOLO : ABSTENTION – MR : OUI – CITOYEN : ABSTENTION
– CDH : OUI – PS : OUI

Qui donne le résultat suivant : Par 37 voix pour et 4 abstentions

ADOPTE

35^e Objet : 79008 Saint-Martin Hyon - Compte 2016

L'Assemblée passe au vote :

PTB : ABSTENTION – ECOLO : ABSTENTION – MR : OUI – CITOYEN : ABSTENTION
– CDH : OUI – PS : OUI

Qui donne le résultat suivant : Par 37 voix pour et 4 abstentions

ADOPTE

36^e Objet : 79010 Saint-Martin Obourg - Compte 2016

L'Assemblée passe au vote :

PTB : ABSTENTION – ECOLO : ABSTENTION – MR : OUI – CITOYEN : ABSTENTION
– CDH : OUI – PS : OUI

Qui donne le résultat suivant : Par 37 voix pour et 4 abstentions

ADOPTE

37^e Objet : 79012 Sainte-Vierge Nimy - Compte 2016

L'Assemblée passe au vote :

PTB : ABSTENTION – ECOLO : ABSTENTION – MR : OUI – CITOYEN : ABSTENTION
– CDH : OUI – PS : OUI

Qui donne le résultat suivant : Par 37 voix pour et 4 abstentions

ADOPTE

38^e Objet : 79006 Saint-Rémy Cuesmes - Compte 2016

L'Assemblée passe au vote :

PTB : ABSTENTION – ECOLO : ABSTENTION – MR : OUI – CITOYEN : ABSTENTION
– CDH : OUI – PS : OUI

Qui donne le résultat suivant : Par 37 voix pour et 4 abstentions

ADOPTE

39^e Objet : 79007 EPUB Cuesmes - Compte 2016

L'Assemblée passe au vote :

PTB : ABSTENTION – ECOLO : ABSTENTION – MR : OUI – CITOYEN : ABSTENTION
– CDH : OUI – PS : OUI

Qui donne le résultat suivant : Par 37 voix pour et 4 abstentions

ADOPTE

40^e Objet : 79002 Sainte-Waudru Mons - Compte 2016

L'Assemblée passe au vote :

PTB : ABSTENTION – ECOLO : OUI – MR : OUI – CITOYEN : ABSTENTION – CDH :
OUI – PS : OUI

Qui donne le résultat suivant : Par 39 voix pour et 2 abstentions

ADOPTE

41^e Objet : 79023 Saint-Brice Nouvelles - Compte 2016

L'Assemblée passe au vote :

PTB : ABSTENTION – ECOLO : ABSTENTION – MR : OUI – CITOYEN : ABSTENTION
– CDH : OUI – PS : OUI

Qui donne le résultat suivant : Par 37 voix pour et 4 abstentions

ADOPTE

42^e Objet : 79019 Sainte-Barbe Flénu - Compte 2016

L'Assemblée passe au vote :

PTB : ABSTENTION – ECOLO : ABSTENTION – MR : OUI – CITOYEN : ABSTENTION
– CDH : OUI – PS : OUI

Qui donne le résultat suivant : Par 37 voix pour et 4 abstentions

ADOPTE

43^e Objet : 79011 Saint-Denis en Brocqueroy - Compte 2016

L'Assemblée passe au vote :

PTB : ABSTENTION – ECOLO : ABSTENTION – MR : OUI – CITOYEN : ABSTENTION
– CDH : OUI – PS : OUI

Qui donne le résultat suivant : Par 37 voix pour et 4 abstentions

ADOPTE

44^e Objet : 79013 Saint-Martin Ghlin - Compte 2016

L'Assemblée passe au vote :

PTB : ABSTENTION – ECOLO : ABSTENTION – MR : OUI – CITOYEN : ABSTENTION
– CDH : OUI – PS : OUI

Qui donne le résultat suivant : Par 37 voix pour et 4 abstentions

ADOPTE

Sortie de M. JOOS = 40 présents

45^e Objet : Maternité commerciale - rue de la Chaussée 25 - projet d'acte

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je vous en prie

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, vous savez très bien que je prends toujours l'habitude de lire de la manière la plus poussée les propositions de projet d'acte qui sont faites à la Ville, vu que c'est quelque chose que je crois connaître un peu, mais quelque chose m'a frappé dans ce projet d'acte. Encore une fois, ce n'est certainement pas cette fois-ci ce qu'on avait découvert la fois dernière et qui a fait tellement d'incidents, mais ici, j'ai vu ce texte suivant qui était souligné d'ailleurs et en gras, où on disait que le prix serait payable sans intérêt dans les deux mois du présent acte sur production d'un état hypothécaire vierge. Alors, j'ai été très perplexe parce que c'est quelque chose qui personnellement dans ma carrière, je n'avais jamais rencontré et il n'y a aucune explication qui est donnée dans le dossier puisque le projet d'acte est simplement mis tel quel, sans explication éventuelle, des notaires, puisqu'il y a un notaire qui est choisi par le vendeur et un notaire choisi par vous en tant qu'acquéreur, mais ça me jette un doute sur la possibilité de l'opération. Je ne veux pas créer d'incident, ce n'est pas du tout...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Qu'est-ce que cela veut dire « proximité de l'opération » ?

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Justement, je relis ceci : « payable sans intérêt dans les deux mois du présent acte, sur production d'un état hypothécaire vierge ». C'est ce qui est indiqué dans le projet d'acte, nous sommes bien d'accord ? D'habitude, ce n'est pas du tout cela, c'est payé, point. Cela veut dire que le notaire, ce vendeur puisque c'est lui qui a rédigé le projet d'acte, se méfie de l'état hypothécaire du bien vendu. Cela veut dire qu'il n'est pas sûr qu'au jour de la signature de l'acte, avec le prix qu'il sera payé, il pourra dégrever totalement le bien, que ce soit des hypothèques, que ce soit des dettes qui sont payables à l'Etat, des dettes fiscales, etc. D'une certaine façon, il y a un risque. Alors, pour moi, que devez-vous faire ? J'interviens pour dire ceci :

1) demander une explication, pourquoi ce texte a été émis par le notaire vendeur, demandez à votre notaire et je trouve que la moindre des choses pourrait au moins vous dire la raison pour laquelle ce texte a été émis. Parce qu'on vous dit assez étonnement que le prix il sera payable sans intérêt dans les deux mois, on ne vous demande pas de payer tout de suite, on vous dit vous payerez le jour où vous serez sûr que ce que vous avez acheté est complètement dégrevé. Cela veut dire qu'il y a un petit risque quelque part, donc, il n'est pas sûr qu'il puisse dégrever cet immeuble. Ça m'interpelle, je n'avais vu cette manière de formulation, donc, le meilleure

conseil que je peux vous donner, c'est d'attendre peut-être quelques semaines, peut-être renvoyer le dossier à un mois pour que vous demandiez à votre notaire les explications sur cette formulation que lui-même l'a demandera au notaire vendeur. Ce que je regrette, c'est que personne ne vous a donné l'information, ça, je ne trouve pas cela normal ; voilà la réflexion que je vous fais.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, j'ai eu le cas précédemment, ça s'est toujours fait comme cela, je pense que c'est la Loi sur la comptabilité communale qui impose ce genre de formalités, ça s'est toujours fait. Donc, je pense qu'ici il y a toujours l'occasion de distiller, d'insinuer quoi que ce soit, ici, dans un dossier, on a déjà eu le cas il y a deux Conseils communaux où il y avait la mérule qui était mentionnée, en 93. On a demandé le report de l'acte, par prétexte. Donc, ici, c'est une mesure légale réglementaire qui est tout à fait normale dans le dossier, il n'y a rien, absolument rien d'illégal et d'anormal, c'est tout. C'est la Loi communale qui le prévoit, au niveau de la comptabilité communale.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Dans le projet d'acte précédent, cette formulation n'était pas reprise.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Monsieur l'Echevin, vous souhaitez dire quelque chose ?

M. Marc DARVILLE, Echevin : Non.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Parfait.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, c'est quand normal qu'on ait un élément de réponse de la part de l'Echevin, c'est une attitude qui n'est pas polie, en plus de ne pas être correcte. Un autre Conseiller communal, même s'il est Notaire, n'a pas à se substituer au Collège et vous me l'avez suffisamment reproché. A partir de là, j'aimerais quand même que l'Echevin réponde ou alors, on acte de la fait qu'il ne réponde pas, mais dans ce cas, il faut savoir pourquoi il est présent ici.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vraisemblablement qu'il a voulu dire qu'il faisait siennes les propositions de Monsieur le Conseiller HAMBYE, c'est cela que vous vouliez dire ?

Oui, je vous en prie, Monsieur l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Oui, donc, je peux tout à fait justifier ma présence, mais il me semble que Maître HAMBYE avait été suffisamment clair. De plus, je peux vous dire que j'ai demandé à mon Administration d'être particulièrement vigilant à ce dossier, parce qu'on sait que Monsieur TONDREAU regarde à la virgule près, ce qui est tout à fait légitime de votre part. Donc, j'ai demandé à mon Administration d'être aussi vigilante que vous. C'est ce qu'ils ont fait, ils m'ont dit, Monsieur l'Echevin, dans ce dossier, il n'a plus rien à dire. Ça c'est une chose et deuxièmement, ce type de question technique, il existe des Commissions, vous l'a

posé en Commission, je la pose à l'Administration et vous avec une réponse en direct. Honnêtement, je ne suis pas Notaire et je remercie Maître HAMBYE d'avoir précisé la réponse.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, j'ai été interpellé par Monsieur l'Echevin, mais je regrette beaucoup ...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Allez, c'est la deuxième fois en 1 minute ...

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Oui, mais c'est lui qui a répondu, simplement ceci, la Commission a eu lieu le mercredi,

T016

vous dire que les dossiers ont été pour ainsi dire inaccessibles pendant trois-quatre jours, je ne peux pas aller voir le dossier alors qu'on a tout le temps pour pouvoir aller voir les dossiers après, donc, ce n'est pas possible votre réponse pour cela n'est pas valable. Moi, je ne cherche pas du tout, c'était la même chose pour le dossier précédent, à essayer d'ennuyer la Ville de Mons, j'essaye simplement de prendre des précautions, Maître HAMBYE dit une chose, moi, je signale simplement que dans le projet d'acte précédent, cette formulation n'était pas reprise, donc, je doute sur sa version à lui, donc, autant sécuriser au maximum, c'est votre droit de ne pas le faire, moi, j'accepte cela mais je dis simplement si on veut sécuriser au maximum, l'explication est nécessaire et on aurait envie de savoir pourquoi cette formulation a été admise, est-ce que c'est le fait que cet immeuble est possible de ne pas être dégrevé parce que les dettes ou les hypothèques qui ont été prises, ne pourront pas suffire pour le dégrever et vous ne pourrez pas acheter ce bien, heureusement, si je me souviens bien, vous n'avez pas versé d'acompte et en plus, de mémoire, vous n'avez pas non plus de compromis de vente, vous êtes passé directement à l'acte de vente, c'est tout, mon intérêt, c'est de faire cela si vous voulez passer au-dessus, c'est votre responsabilité, s'il y a un problème, ce sera le vôtre mais en tout cas, ma remarque a été faite.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : En effet.

L'Assemblée passe au vote :

PTB : OUI – ECOLO : OUI – MR : ABSTENTION – CDH : OUI – PS : OUI

Qui donne le résultat suivant : Par 33 voix pour et 7 abstentions

ADOPTE

Entrée de M. JOOS = 41 présents

46^e Objet : Incorporation Rues Sigart, A. Carte, V. Dejardin - accord sur le projet d'acte

ADOPTE à l'unanimité

47^e Objet : Ateliers communaux - rue du travail n° 50 à Cuesmes - projet recytroc - accord de principe (mise à disposition à titre précaire et location-achat)

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, M. JACQUEMIN, je vous en prie.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Oui, M. le Président. Ici, on est typiquement sur un dossier idéologique parce que dans le cadre de l'aménagement des casernes et le regroupement des services, toute une série de bâtiments sont devenus inutiles au niveau de la Ville. Il était prévu de les vendre et ici, on nous propose une location achat par le CPAS pour un projet Recytroc, alors, je vais quand même répéter que ce genre de projets n'est pas dans les priorités de ma formation et je pense qu'en matière de lutte contre la pauvreté, il y a énormément de choses, là, on parle de quelque chose comme 900.000 euros et c'est vraiment un système de financement où la Ville va vendre 900.000 euros au CPAS et puis le CPAS n'aura plus d'argent pour financer le RIS, donc, on va demander à la Ville de l'argent et donc, ma formation et moi, on ne peut que s'opposer à ce point.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, merci. Oui, je vous en prie.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Je crois qu'il faut voir le projet dans sa globalité. On a parlé de Recytroc mais il n'y a pas que Recytroc, il y a le projet qui est le projet de la recyclerie, qui est un projet FEDER au niveau d'HYGGEA, qui a un investissement de plus de 350.000 euros à faire pour créer un bâtiment qui va servir à une recyclerie. Il y a d'autre part, le fait que nous avons-nous-mêmes au niveau du CPAS eu un projet qui est un projet du Fonds social européen dans le cadre de la recyclerie pour y mener à bien des formations, de l'accompagnement et de la création d'emplois dans le domaine du recyclage, cela, c'est un aspect, il y a le projet Recytroc que vous avez évoqué mais qui est simplement un projet de collecte à domicile et le fait d'apporter sur cette zone de transfert, du matériel qui peut être recyclé et il y a aussi le fait que nous avons des ateliers, nous avons des ateliers qui se trouvent actuellement à Jemappes et qui sont insuffisants vu l'augmentation du nombre d'objets que nous avons traité puisqu'il y a presque 70 tonnes déjà, d'objets qui ont été récupérés au niveau

des différents parcs à conteneurs et qui sont recustomisés par nos ateliers puisque nous allons même ouvrir un deuxième magasin en septembre sur Mons, donc, nous avons besoin d'espace pour nos nouveaux ateliers et donc, cet espace de l'avenue du Travail, on compte y faire justement une structure complète en collaboration avec des associations pour tout ce qui est la remise en valeur, le renouvellement et surtout donner une deuxième vie aux objets, donc, ce n'est pas uniquement Recytroc mais un projet global HYGEEA, CPAS et Associatif que nous comptons mettre sur place.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Oui, je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Je suis un tout petit surpris parce qu'ici, on est en train de voter la vente au CPAS, c'est le Président du CPAS qui répond, donc, là, il me semble qu'il y a quand même un souci, on vous interpelle, il y a un acte qui est passé par la Ville de Mons et c'est vous qui répondez, donc, déjà, vous devriez sortir et en plus de cela, il faudrait quand même que l'Echevin chez qui le dossier est inscrit réponde à votre place, cela, c'est sur l'aspect purement formel. Pour l'aspect de fond, franchement, quand on discute du budget du CPAS et des priorités à mener, voilà, vous avez un exemple. Si vous considérez que cela, c'est une politique que la Ville de Mons peut se permettre quand on voit les problèmes budgétaires qu'on a dans d'autres politiques, nous, on ne se dérobe pas, on n'est pas des prestidigitateurs, on considère que l'argent ne pousse pas sur les arbres, qu'il faut faire des choix et objectivement, le choix que vous opérez, ici, est l'illustration même des budgets qui sont utilisés à des politiques qui ne sont pas prioritaires et qui ne rentrent pas dans une politique véritablement qui doit relever du CPAS. On a un CPAS qui se développe avec plein d'activités qui sont annexes, ici, on parle de 900.000 euros, c'est quand même pas un peu d'argent et vous m'expliquerez en quoi, cela rentre dans vos attributions de vous occuper de ce genre de chose.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bien. M. l'Echevin vous souhaitez dire quelque chose.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Donc, ici, l'Echevin de la Régie foncière entre dans ce projet pour rédiger un acte location avec possibilité d'achat. Sur le fond, c'est un dossier qui est géré par HYGEEA, par IDEA et par le CPAS, c'est un projet transversal et ce projet est subsidié. Si vous êtes « contre » le recyclage, nous sommes quand même nous un peu écologiste aussi et tout ce que nous pouvons recycler comme déchets et en plus, créer de l'emploi, nous, notre formation, estimons que c'est une bonne chose.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bien. Oui.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Bourgmestre : M. le Bourgmestre, vous allez dire mais attendez, c'est encore mieux la réponse parce que c'est l'IDEA dont la présidence est assurée par M. BARVAIS avec le CPAS dont la présidence est assurée par M. BARVAIS avec la Ville

de Mons dont M. BARVAIS est membre du Collège, enfin, à un moment donné, il faudrait quand même arrêter de se moquer du monde, cela, c'est un premier aspect et le deuxième aspect, qui est d'ailleurs en lien, c'est que ce n'est pas au CPAS à faire cela, M. DARVILLE et donc, si vous considérez que c'est une politique prioritaire, je crois que vous avez une Echevine du Développement durable, vous avez une Echevine de l'Environnement, je pense, peut-être, qu'elle serait plus appropriée à gérer ce genre de compétence mais il va falloir m'expliquer pourquoi, une telle politique doit passer au CPAS, c'est typiquement ce que nous exposons depuis des années, comme quoi, nous avons un CPAS qui est hypertrophié et c'est comme cela, qu'on explique aussi les transferts au niveau du budget, il n'y a pas de raison que le recyclage soit une politique gérée par un CPAS. Les compétences du CPAS sont clairement fixées dans la Loi, alors, on a le paiement du RIS et puis tout ce qui permet d'assurer la dignité humaine, vous n'allez quand même pas m'expliquer que ce projet permet d'assurer la dignité humaine, il faudrait que ce CPAS revienne à ses politiques de base, il y a d'ailleurs une interpellation là-dessus puisque j'ai vu qu'on avait aussi des relations avec les entreprises, ce sera très intéressant de savoir en quoi mais il faut arrêter cette logique de développer une Ville bis au niveau du CPAS, que cela soit dans les politiques menées et dans le nombre d'agents qui est de plus en plus important.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Je voulais juste pour votre précision.

L'IDEA n'est pas du tout dans le projet et non seulement il y a une dimension environnementale qui a été d'ailleurs soutenue par le Gouvernement wallon mais il y a aussi la volonté de mettre au travail par les Articles 60, M. le Président, me démentira si ce n'est pas le cas, de mettre au travail, un certain nombre de personnes fort précarisées et cela, c'est une dimension sociale extrêmement importante et bien sûr vous pouvez avoir votre point de vue, le Collège a le sien et enfin, les décisions se prennent collégalement et certainement pas d'une manière où ce serait l'une ou l'autre personne, ce dossier comme d'autres, ont été discutés au sein du Collège. Oui, M. HAMBYE, vous voulez dire quelque chose.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Je ne connais pas le fond du dossier mais au niveau juridique, je crois que M. BOUCHEZ, ce n'est pas tout à fait juste ce que vous venez de dire, c'est un contrat de location entre la Ville et les partenaires CPAS et autres avec une option d'achat, une possibilité d'achat. Une option d'achat, c'est un engagement unilatéral du vendeur, qui est donné dans le cadre d'un bail au profit du locataire et donc, ici, aujourd'hui,

T017

Il n'est pas question de vendre quoi que ce soit. Voilà et donc, je pense qu'il faudra revoir votre cours de droit des biens ou droit des contrats, une option d'achat n'est pas une vente, c'est un

engagement unilatéral du vendeur de vendre un prix si le locataire lève l'option et donc, merci de retourner à votre cours des droits des biens, droit des contrats.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : M. HAMBYE, merci de retourner à l'ordre du jour du Conseil communal qui évoque un achat potentiel si vous voulez qu'on rajoute le mot « potentiel » de 900.000 euros et tout mon propos portait sur l'intérêt de mener cette politique au niveau du CPAS et aussi sur ce qu'on peut considérer être des conflits d'intérêt avec la même personne qui se retrouve à l'ensemble des organes, M. le Bourgmestre me dit maintenant que l'IDEA n'est pas concernée, M. DARVILLE a parlé de l'IDEA, sauf si j'entends mal mais j'ai demandé à quatre de mes Collègues, qui ont entendu exactement la même chose, donc, merci M. HAMBYE pour ces précisions techniques mais c'était comme souvent malheureusement à côté de la plaque. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Allez, donc,

L'Assemblée passe au vote :

PTB : OUI – ECOLO : ABSTENTION – MR : NON – CITOYEN : OUI – CDH : OUI – PS : OUI

Qui donne le résultat suivant : Par 32 voix pour, contre 7 et 2 abstentions

ADOPTE

48° Objet : Aliénation des emplacements de stationnement n°32 et 75 du parking couvert Rachot à Mons.

ADOPTE à l'unanimité

49° Objet : E2017/421.052.00/SD - Aménagement extraordinaire des revêtements routiers – Approbation des conditions du marché et du mode de passation (procédure négociée directe avec publicité)

ADOPTE à l'unanimité

50° Objet : E2017/877.210.00/SD - Curage de l'étang au Parc du Joncquoy - Approbation des conditions du marché et du mode de passation (procédure négociée sans publicité)

ADOPTE à l'unanimité

51^e Objet : SMP-FS/BE/2017/877.212.00/BS - Curage extraordinaire des égouts –
Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation (adjudication ouverte)

ADOPTE à l'unanimité

52^e Objet : Assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre des procédures de marchés publics de la Gestion Centre Ville Mons ASBL – approbation de la convention

ADOPTE à l'unanimité

53^e Objet : SMP-FS/BE-2017-424-079-00-CD/Renouvellement des horodateurs/Approbation des conditions du marché et du mode de passation (appel d'offre ouvert)

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Il s'agit du renouvellement des horodateurs. Je vous en prie. Madame d'abord et puis vous, M. JACQUEMIN.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je reviens par rapport à des questions que nous avons posées en commission, donc, par rapport à la possibilité d'exempter comme le sont déjà des riverains, des personnes qui ne seraient pas nécessairement riverains mais qui seraient, je dirais, utilisateurs de services de Car-sharing et qui mettraient leur véhicule à disposition d'autres utilisateurs en centre-ville par des systèmes de type Autopia.

Sortie de M. Elio DI RUPO, Bourgmestre

Cela permet de réduire globalement le nombre de véhicules en stationnement et de faciliter l'accès à des nouvelles formes de mobilité, donc, j'attends des réponses de Mme l'Echevine à ce sujet-là.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Merci beaucoup. M. JACQUEMIN.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Merci M. le Président. C'est la troisième ou la quatrième fois de mémoire que le même point repasse devant notre Conseil. On était déjà intervenu à plusieurs reprises parce qu'on s'étonnait justement de ces spécificités du marché et de certaines conditions peut-être un peu trop précises. En commission travaux parce que le point est au mis aux travaux, il nous a été répondu qu'en fait, il repassait parce que le marché avait été retoqué au niveau de la tutelle mais est-ce qu'on pourrait avoir les raisons de ce retoquage. Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Merci beaucoup. D'autres demandes de parole. Non, c'est M. l'Echevin LAFOSSE qui répond au nom du Collège. M. l'Echevin.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Merci M. le Président. Concernant les voitures partagées, donc, déjà, actuellement, pour les voitures partagées, il n'y a pas de paiement d'horodateurs. Ceux, par exemple, qui se trouvent en face de l'hôpital Saint-Joseph, ils sont exempts de la taxe horodateurs.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Ce n'est pas pour les Cambio. En fait, il existe un système Autopia qui permet, pour des particuliers, de mettre à disposition leur véhicule grâce à cette plateforme Autopia, un peu comme avec Cambio, donc, ils louent leur voiture au moment où ils ne les utilisent pas et ce qui permet à des gens qui auraient besoin d'une voiture ponctuellement, de la partager, donc, cela complète en fait le service Cambio et cela permet de développer davantage des formes de mobilité alternative que de leur permettre de se stationner avec une carte spécifique. Merci.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Oui, c'est-à-dire qu'avec les nouveaux systèmes d'horodateurs, il y a beaucoup de choses qui seront possibles, je vais demander si c'est possible de rentrer cela dans la technologie des nouveaux horodateurs, je pense que cela devrait l'être puisqu'il permet toute une série de choses d'adaptation mais cela, je vais demander, je vais poser la question.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Evidemment d'en faire la publicité pour que cela permette un peu d'encourager les gens de s'inscrire et donc, de mettre leur voiture à disposition, c'est un tout petit peu le deal. La Ville fait cette concession-là et en même temps, grâce à cela, elle développe une offre de transport.

Entrée de M. Elio DI RUPO, Bourgmestre

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Je vous rejoins tout à fait, ce serait pas mal de pouvoir le faire.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mélanie, oui.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : M. JACQUEMIN, en commission, il n'a pas été question que le marché avait remis ou reporté suite à la tutelle, c'était simplement le marché qui est complémentaire par rapport, on l'avait signalé en commission mais l'aspect vétuste des différents horodateurs, donc, on n'a pas dit que le marché avait été recalé au niveau de la tutelle, on est juste dans le complément des différents marchés qui avaient été évoqués initialement.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Oui, M. JACQUEMIN.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Non, je suis désolé, là, ce n'est pas parce que le marché est déjà passé au mois d'octobre ou au mois de septembre l'année passée et ici, on relance un

nouveau marché pour la totalité pas juste un complément, donc, ou si le complément est de 900.000 euros, c'est un fameux complément.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, M. l'Echevin.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Non, le marché n'a pas été lancé la dernière fois parce qu'il y a un problème justement dans le cahier des charges et les réponses que les entreprises ont faites et donc, on a refait un marché global sur l'ensemble et cette-fois, il y a les premiers 600.000 plus la différence maintenant parce qu'au départ, cela devait se faire en deux phases.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Ma question, c'était cela, c'était quel a été le problème qui a été relevé, ma question de base.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Une dernière réponse.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : D'après les marchés publics, ce n'était pas conforme leur réponse, moi, je ne sais pas vous donner, je peux questionner et puis je vous donnerai la réponse mais là, je ne sais pas pourquoi.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Le cahier des charges n'était pas conforme, en quoi, il n'était pas conforme ?

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Le cahier des charges était conforme mais les réponses n'étaient pas conformes au cahier des charges.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui M. BOUCHEZ.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : M. le Bourgmestre, je ne comprends pas, si les réponses ne sont pas conformes au cahier des charges, on redemande aux entreprises de nouvelles réponses mais on ne modifie pas le cahier des charges, là, il y a quelque chose qui ne tient pas la route.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Pas du tout, non,

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Quand un étudiant répond mal à un examen, on change la question, on ne demande à l'étudiant de revoir l'examen. Ce n'est pas pour rien qu'on pose la question, M. le Bourgmestre parce que M. JACQUEMIN avait fait des remarques par rapport au cahier des charges la première fois où il est passé et on s'étonnait, par exemple, et c'est cela l'objet de notre question, s'il faut la préciser, de certaines précisions par rapport à la comptabilité ou plutôt à l'absence de précisions par rapport à la comptabilité des systèmes d'horodateurs avec les systèmes de contrôle des agents. On s'était interrogé sur, par exemple, on nous précisait qu'il y avait la taille des touches, la taille des écrans, le cahier des charges était tellement précis que vous savez, dans notre mauvais esprit habituel, nous pensions que le modèle avait déjà été choisi parce que c'était décrit avec tellement de précisions que cela donnait l'impression que l'on décrivait, que l'on donnait la fiche-technique d'un produit déjà

existant et déjà connu et donc, on va formuler la question plus directement mais on ne voudrait pas que vous le preniez comme un soupçon, on a senti que vous aviez une certaine susceptibilité et donc, M. le Bourgmestre, est-ce que cet aspect-là du marché a été recalé, est-ce que les tailles des touches, les tailles des écrans, le type de logiciel à l'intérieur de l'horodateur, étaient les éléments qui ont posé problème, si oui, alors, M. JACQUEMIN avait déjà raison au mois de septembre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. l'Echevin.

M. Pascal LAFOSSÉ, Echevin : Je vais répondre une dernière fois. Le cahier des charges n'a pas été modifié, c'est simplement les entreprises qui n'ont pas répondu correctement et les marchés publics me l'ont signalé, que ce n'était pas des réponses conformes et donc, on a dû reporter et à partir de là, on a maintenant relancé un marché global.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Donc, c'est le même cahier des charges que celui qu'on a voté il y a déjà 6 mois, donc, M. le Bourgmestre, votre Echevin ne dit pas la même chose que vous parce que vous, vous m'avez dit que c'était n'importe quoi ce que je disais quand j'ai dit qu'il fallait inviter les entreprises à changer leur réponse plutôt que le cahier des charges et votre Echevin me confirme bien ce que je disais, c'est-à-dire qu'on n'a pas modifié le cahier des charges.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous êtes toujours emporté par le flot de paroles que vous émettez. J'ai dit simplement que vous compariez les étudiants, dans un cahier des charges, quand ce n'est pas conforme, on ne réinterroge pas les gens qui ont soumissionnés et qui ne sont pas conformes, s'ils ne sont pas conformes, ils ne sont pas conformes et qu'on relance un marché, on relance un marché et en l'occurrence, si j'ai bien compris, on élargit ce marché et soumissionneront les entreprises qui ont envie de soumissionner.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Dans ce cas, M. le Bourgmestre, si je peux me permettre, si le problème persiste, alors, on peut passer à la procédure du dialogue compétitif qui permet justement les allers-retours entre les soumissionnaires et les pouvoirs publics et qui dans ce cas-là ne nécessite plus de relancer un marché à chaque fois que la réponse est mauvaise mais permet de rentrer dans un dialogue qui permet de plusieurs échanges et donc, de spécifier les aspects techniques.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bien mais M. l'Echevin dira cela au service des Marchés Publics. Moyennant tout cela, on passe au vote.

L'Assemblée passe au vote :

PTB ABSTENTION – ECOLO : ABSTENTION – MR : ABSTENTION – CITOYEN :
ABSTENTION – CDH : OUI – PS : OUI

Qui donne le résultat suivant : Par 30 voix pour et 11 abstentions

ADOPTE

T018

54^e Objet : SMP-FS/BE-2012-569-075-00-CD/APPROBATION AVANT-
PROJET/SIGNALETIQUE PATRIMONIALE

ADOPTE à l'unanimité

55^e Objet : BE/2017/722.135.00/BD Ecole du Centre à Obourg, remplacement chaudières,
aérothermes et régulation - Approbation des conditions du marché et du mode de passation
(procédure négociée directe avec publicité)

ADOPTE à l'unanimité

56^e Objet : BE/2017/722.119/BD Bâtiments scolaires, renouvellement des menuiseries
extérieures - Approbation des conditions du marché et du mode de passation (Procédure
négociée sans publicité)

ADOPTE à l'unanimité

57^e Objet : BE/2017/844.198.00/BD Crèche de Jemappes, extension de dortoirs –
Approbation des conditions du marché et du mode de passation (procédure négociée directe
avec publicité)

ADOPTE à l'unanimité

58^e Objet : BE/2017/RW.771.603.00/VT Beffroi- Parc du Château-Stabilisation de l'enceinte
extérieure - Approbation projet phase I: restauration de la Tour César (procédure négociée
directe avec publicité)

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : J'étais déjà intervenu il y a deux ou trois ans à propos de la Tour César dont vous voyez peut-être là, une représentation iconographique qui représente Quintus Cicéron les romains, les latins arrivant dans nos contrées mais cela, c'est pour la petite parenthèse historique. Maintenant, réellement, je crois qu'effectivement, on est tout à fait d'accord sur le projet si ce n'est que j'étais déjà intervenu, il y avait autour, dedans et à l'extérieur quand on rentre vers le parc, des espèces de départ de conduites électriques, des espèces de fils très solides et souples qui étaient là et je n'ai toujours pas de réponse parce que je trouve cela pas très beau et pas sécurisant. Voilà. Je voulais voir si à l'occasion de ces

travaux de renforcement, on avait une solution pour ces espèces de départ de conduites électriques.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bien. Madame l'Echevin, vous pourriez le signaler à nos services alors. Mme l'Echevine le fera, pas de souci. Moyennant ces remarques, tout le monde est d'accord, j'imagine ?

ADOPTE à l'unanimité

59^e Objet : E/2017/RW/424.601.00/VT Aménagement du Parking de la Grand Place- Marché de conception -réalisation- Approbation des conditions et du mode de passation (Appel d'offres ouvert)

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, Madame, je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : On voudrait souligner le fait qu'on trouve cela très positif que notre demande de box à vélos ou en tout cas, qu'on envisage un local pour stocker ces vélos de manière sécurisée ait été acceptée et ajoutée à ce cahier de charges. On vous en remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Si vous nous remerciez, je vois que le Collège est heureux.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : M. le Bourgmestre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui. Vous nous remerciez aussi.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : J'aimerais bien vous savez. Humainement, j'aimerais bien mais bon, quand je regarde les dossiers, j'ai du mal. M. le Bourgmestre, par rapport au parking puisqu'on en est encore à l'aménagement du parking de la Grand Place, marché de conception, je reviens une énième fois avec une demande que nous avons faite lorsque nous étions en majorité, qui avait été acceptée, qui figurait d'ailleurs dans les annexes du plan de gestion mais dont on ne parle plus du tout, c'est l'étude d'analyse des parkings, de la gestion de ces parkings, il avait été prévu à tout le moins, une étude pour voir quel était le mécanisme le plus rentable, celui de la concession à une société privée moyennant le paiement de cette concession et plus de frais, plus de charge ou le maintien du système actuel avec une prise en charge, est-ce que cette étude a été menée et si oui, est-ce que nous pouvons disposer des résultats. Je vous remercie.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : J'ai déjà répondu à plusieurs reprises au sein même de cette Assemblée, comme quoi, cette étude-là avait dû être annulée par défaut de la société qui avait eu le marché de l'étude et actuellement, il n'y a toujours pas eu de nouvelle étude à ce sujet.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Est-ce qu'on peut espérer la relance d'un marché pour une nouvelle étude comme on l'a fait sur le point préalable, sur les horodateurs.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Attendez, Mme DE JAER a demandé la parole, je vous en prie, Madame.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : C'était exactement la même question puisque c'était la question que j'avais posée puisqu'à l'époque j'avais fait une interpellation au Conseil communal suite justement à l'arrêt de cette étude et la réponse était un peu vague, on avait dit qu'on verrait si on relancerait un marché mais il n'y avait en tout cas pas un « non » clair ni un « oui » clair, j'imagine qu'on va la relancer parce qu'on ne va pas commencer à construire un parking sous la place Nervienne sans avoir une étude pour voir où est-ce qu'il est important de mettre des parkings, on ne va pas gaspiller ainsi l'argent public.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui. M. l'Echevin.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Je tiens encore à rappeler que l'étude en question était une étude qui concernait essentiellement le parking de la Place Nervienne comme vous le signalez. L'étude que M. BOUCHEZ parle...

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Non, non, je parle de la même étude, l'étude générale sur les parkings, je vois très bien de laquelle étude je parle puisque j'avais moi-même fait une interpellation sur le sujet à l'époque.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : C'est ce que je dis, ce dont vous parlez, c'est l'étude relative à la construction du parking souterrain, la place Nervienne. Ce que M. BOUCHEZ.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Non, c'est l'étude sur la gestion de l'ensemble des parkings de Mons.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Non, ce n'était pas cela.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Je sais quand même mieux que vous ce que j'ai dit, c'est quand même impressionnant à moins que vous soyez dans ma tête, dans ce cas, on aurait un réel problème ici.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Moi, je ne veux pas savoir ce que vous pensez dans votre tête, ce que je vous dis, c'est que cette étude-là, c'était une analyse concernant la construction de ce parking.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Ecoutez, M. LAFOSSE, j'ai été voir le dossier au Secrétariat communal, donc, je sais très bien de quel dossier je parle, si vous voulez on peut ressortir les photos que j'en ai fait, je parle bien non pas de l'étude payée par les Fonds FEDER sur le sol parking de la Place Nervienne mais bien sur l'étude générale pour savoir comment gérer au mieux nos parkings.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Ce volet-là, comme je vous l'ai dit, l'étude n'a pas été réalisée complètement par l'entreprise et a été annulée.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Quand je vous ai interpellé sur le sujet au sujet de cette étude, vous n'aviez pas répondu si vous alliez relancer ou non le marché, vous n'aviez pas été clair et donc, aujourd'hui, M. BOUCHEZ et moi, nous vous posons la question, allez-vous faire une étude pour savoir où placer des parkings dans cette ville et pour permettre qu'ils soient gérés au mieux ou allez-vous décider de construire un parking place Nervienne sans aucune étude préalable.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : De toute manière, ce n'est quand même pas l'Echevin de la Mobilité qui décide d'une étude ou pas, ce sera de toute façon au Collège de se positionner à ce niveau-là.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Je vous demande votre position M. LAFOSSE.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Non, je n'ai pas à donner ma position là-dessus, je veux que le Collège se positionne.

M. Charlotte DE JAER, Conseillère : Donc, le Collège n'a toujours pas décidé si oui ou non, il allait faire à 16 mois des prochaines élections, une étude pour savoir où placer des parkings dans cette ville. Est-ce que vous allez mettre le point au Collège, M. LAFOSSE.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Je veux bien mettre le point au Collège mais c'est le Collège qui se positionnera.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je mettrais moi-même.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Je serai ravie d'avoir une réponse alors pour le prochain Conseil communal, sur votre décision ou non de relancer une étude pour les parkings. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup.

L'Assemblée passe au vote :

PTB OUI – ECOLO : OUI – MR : ABSTENTION – CITOYEN : OUI – CDH : OUI – PS : OUI

Et qui donne le résultat suivant : Par 34 voix pour et 7 abstentions

ADOPTE

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseillère : On souhaite simplement justifier l'abstention pour aller dans le sens qu'a indiqué Mme DE JAER.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, bien sûr.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Nous demandons que d'ici les vacances, on peut estimer aux alentours du 21 juillet, ça repasse en Collège puisque le cahier des charges est identique, à partir du moment où le soumissionnaire a fait défaut, il ne faut pas chercher midi à quatorze heures, il suffit de représenter le même dossier, on relance et là, on verra si un autre soumissionnaire répond à l'offre mais j'ai le sentiment que le blocage vient plutôt d'un point de vue politique, je crois que l'Echevin de la Mobilité ne veut pas que ces parkings soient gérés par une structure privée et donc, comme il ne le veut pas, il retarde le dossier et il sait très bien qu'à l'heure où nous parlons, c'est-à-dire le 20 juin 2017, on n'aboutira pas sur ce dossier avant la fin de la mandature ce qui était l'objectif recherché.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup.

60^e Objet : E/2015/sub/722.400/VT Ecole communale de Saint Symphorien-Construction de classes / approbation de l'estimation revue suite à l'addenda.

ADOPTE à l'unanimité

61^e Objet : BE2017/722.129.00/mcp. Ecole Victor Baudour à Havré - Remplacement des toitures - Phase 1 - Approbation des conditions du marché et du mode de passation (procédure négociée directe avec publicité)

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Madame.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Deux éléments. D'abord, on se questionne par rapport à la problématique de la méréule dans ce bâtiment, donc, qui va être traité étant donné qu'il s'agit d'un établissement scolaire, quelle est la rémanence des produits qui vont être utilisés et quelle est la période qui est prévue pour les travaux. On a évoqué en commission la question de l'isolation et donc, on m'a indiqué qu'une réponse à ces éléments-là étaient dans le dossier, donc, effectivement, il est indiqué qu'il faut absolument utiliser de la mousse polyuréthane étant donné les conditions techniques et qu'il n'est pas possible d'utiliser la cellulose, j'en prends bien note, néanmoins, quel que soit l'isolant utilisé, je pense qu'il serait pertinent d'augmenter l'isolation envisagée pour répondre aux besoins futurs de réduction de la charge énergétique, je reviens toujours là-dessus, donc, je ne vais aller creuser davantage. Voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mme l'Echevine.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Donc, en fait, en ce qui concerne les isolants, bien, voilà, comme on vous l'a indiqué, le point de vue des services techniques et ils essayent vraiment d'analyser en fonction des divers bâtiments et vous voyez que malgré le fait qu'on n'aille pas

aussi loin que vous le souhaitez, ils analysent quand même en fonction des bâtiments puisque maintenant, on insiste vraiment par rapport à cela et donc, maintenant, quand ce n'est pas possible, il justifie le fait de la possibilité et quant au début des travaux, puisqu'ici, on lance seulement la procédure et les conditions du marché, il faut qu'on interroge les services par rapport à cela mais enfin, cela ne devrait pas trop tarder.

T019

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous insisterez alors, oui, je vous en prie, Madame.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Il s'agit quand même de vérifier qu'il n'y a pas une procédure de sécurité qui doit être faite pour la santé des enfants qui fréquentent l'établissement. S'il y a des pesticides qui sont employés pour éliminer la mэрule, cela me paraît important.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Madame l'Echevine, oui.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : En fait, on a eu un autre cas dans une autre école notamment à Nimy où il a fallu réagir vite pour la sécurité des enfants et sachez qu'aussi bien l'Echevine de l'Education, que moi-même, sommes attentives à cette problématique et donc, sachez que s'il y avait un problème sécuritaire pour les enfants, nous aurions déjà réagi.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ok.

L'Assemblée passe au vote :

PTB OUI – ECOLO : ABSTENTION – MR : OUI – CITOYEN : OUI – CDH : OUI – PS : OUI

Qui donne le résultat suivant : Par 39 voix pour et 2 abstentions

ADOPTE

62^e Objet : 76402 / 161 - 01 : Tarification des droits d'entrée et de location à la piscine de Cuesmes - Redevance

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, M. BOUCHEZ.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. En fait, c'est parler plus globalement de la relation entre la piscine de Cuesmes puisqu'on est en train de parler, ici, du droit d'entrée et de location et celle du Grand Large, on le sait, surtout par ces fortes chaleurs, il y a véritablement, une occupation importante de la piscine du Grand Large et tant mieux. On voit d'ailleurs que quand on travaille avec un partenaire privé, le projet est plutôt très positif et on a que des bons résultats en la matière mais justement, maintenant, on est victime un peu du

succès de cette piscine puisque j'ai eu plusieurs témoignages selon lesquels il y avait de longues files, parfois, cela générerait de l'agressivité dans le chef de certains, les couloirs qui sont normalement réservés à la nage au sens strict a été occupé ou en tout cas obstrué par des personnes qui étaient simplement là pour du délassement et donc, il y a vraiment une concentration peut-être un peu trop importante de personnes pour le moment et donc, deux aspects par rapport à cela, M. le Bourgmestre. Le premier, c'est tout d'abord, quel est le lien par rapport aux écoles, est-ce qu'on ne privilégierait pas le recours de la piscine de Cuesmes pour les écoles en particulier communales, c'est peut-être déjà le cas, je pose la question parce que c'est une piscine qui se prête bien justement à l'apprentissage de la natation mais aussi au passage de brevets et pour le reste, est-ce qu'il est envisagé que pour tout ce qui est loisirs, grand public, il y ait également une promotion de la piscine de Cuesmes, peut-être pour désengorger quelque peu la piscine du Grand Large parce qu'à un moment donné, les témoignages qui m'ont été communiqués risquent d'altérer l'image de cette piscine. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vais demander à M. l'Echevin de vous répondre vraiment par courtoisie parce que nous sommes ici dans la tarification des droits et de location de la piscine de Cuesmes, on ne parle pas de la piscine de Mons et je vais quand même insister pour que nous restions dans le cadre de l'ordre du jour mais peut-être que vous pourriez donner quelques indications à cet égard. Mme DE JAER, vous aviez demandé la parole aussi, je vous en prie.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : J'aimerais bien, j'avais déjà demandé qu'on prenne contact avec la commune de Quaregnon parce qu'en fait, les tardives de la piscine de Cuesmes, sont les mêmes tardives, les mêmes jours de tardives que la piscine de Quaregnon et donc, là, où on pourrait évidemment pour tous les gens qui habitent entre Cuesmes et Quaregnon étendre le nombre de plages horaires où les gens peuvent aller nager, le fait que les tardives soient les mêmes soirs à Cuesmes ou comme à Quaregnon pose évidemment un problème au nageur et donc, je pense que ce serait peut-être intéressant que nous ayons des contacts avec la commune de Quaregnon, je pense que vous connaissez pas mal de gens pour que les tardives soient à des jours différents et alors, on permet à plus de nageurs d'y aller et on désengorge par ailleurs, lors de ces soirées-là, la piscine de Mons qui, en effet, est fortement engorgée. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, M. BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Force est de constater qu'on ne peut que regretter la fermeture de la piscine de Flénu qui avait été décidée par la majorité PS-MR à l'époque pour faire une salle de sports sans ballon, on ne sait pas où est cette salle de sports, enfin, c'est ce qui

était prévu, voilà, donc, cela, on ne peut que le regretter évidemment parce que ces personnes qui habitent Flénu, Jemappes, ont peu de choix évidemment à moins d'avoir les moyens de se rendre au Grand Large. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vais céder la parole à M. l'Echevin dans une seconde. Je voudrais vous répondre, M. BEUGNIES, sur Flénu car je connais très bien le sujet. Je me souviens que des techniciens de la Ville m'ont demandé d'aller voir et je suis allé voir et dans la cuve de la piscine, il y avait vraiment une dégradation et la rouille rongait la cuve avec un risque majeur d'accident grave. C'est à la suite de cela, malheureusement, que l'on a dû fermer, sachant aussi que cette piscine qui fût construite, je pense, sous mon prédécesseur, si pas, sous mon anti-pénultième – à l'époque de Jemappes, donc, vous imaginez mais ce que je dois vous dire c'est que j'en ai un souvenir précis, il y a eu des procès et des malfaçons avec le toit, avec la cuve, c'est quelque chose d'inimaginable et bien sûr, le Collège et c'est vrai que c'était PS-MR a dû bien constater qu'on ne pouvait pas continuer pour des raisons de sécurité et comme les piscines coûtent une véritable fortune, celle d'ailleurs du Grand Large nous coûte beaucoup d'argent, celle de Cuesmes représente aussi des consommations notamment énergétiques significatives, on n'a pas pu le réinscrire et on n'a toujours pas de subvention mais c'est clair que le jour où on devra construire une piscine additionnel, c'est là qu'on doit la refaire parce que c'est vrai que sur le territoire de Jemappes-Flénu, il manque ce type d'installation sportive mais voilà l'histoire et je répète pour la deuxième fois, ce sont vraiment des infrastructures, il n'y a pas que le coût de construction, le fonctionnement est quelque chose d'inimaginable et si un jour cela vous intéresse on peut vraiment regarder, c'est vraiment une affaire et c'est vraiment dingue le coût de ces lieux humides. M. l'Echevin, vous pouvez donner des éléments de réponse.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Oui, merci. Il faut savoir que la piscine du Grand Large n'a pas la même vocation que la piscine de Cuesmes, d'ailleurs, la tarification n'est d'ailleurs pas la même mais que déjà actuellement, la piscine de Cuesmes, vous vous en doutez, elle est en surcharge au niveau du nombre de personnes qui y viennent et donc, on peut très bien essayer comme vous le proposez d'avoir une certaine collaboration avec la piscine du Grand Large, donc, on va rentrer en contact avec eux mais il faut savoir déjà maintenant que les plages horaires seront de toute façon déjà très restreinte puisqu'il y a pas mal de club sportif qui ont déjà des plages horaires pour les entraînements, il y a des plages horaires aussi réservées aux écoles, il y a des plages horaires réservées pour le public et donc, ce n'est pas toujours facile avec deux piscines de contenter tout le monde.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Moyennant tout ce qu'on vient de dire.

ADOPTE à l'unanimité

93^e Objet : Proposition de motion afin d'établir un décumul intégral avec effet immédiat - Point inscrit à la demande de M. le Conseiller communal MR Georges-Louis BOUCHEZ

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : J'en arrive aux points supplémentaires, donc, chaque point doit être accepté, refusé ou abstention du Collège. J'ai la première proposition de motion afin d'établir un décumul intégral avec effet immédiat. Oui, Monsieur.

M. John JOOS, Conseiller : Je demande que cette motion soit votée tout simplement parce que d'abord, il y a le fait que cette motion cible des fonctions qui ne sont pas référentes au Conseil communal à savoir le Président du Parti socialiste et cible aussi des personnalités, on cite le parti socialiste, on cite le Mouvement réformateur, donc, on est bien ici, je l'avais déjà précisé bien avant, dans une duocratie où on en prend en otage la démocratie locale pour faire son terrain de jeux mais vous rigolez, M. BOUCHEZ mais moi, cela ne me fait pas rire, non mais cela ne me fait pas rire.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : C'est vrai qu'avec tous les dossiers que vous portez au Conseil communal depuis tant d'années.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Laissez parler.

M. John JOOS, Conseiller : Je demande à l'ensemble des Conseillers communaux, en tout cas, de réfléchir encore à ce qui est en train de se passer ici, vous savez, M. BOUCHEZ, j'ai porté un recours au Conseil d'Etat contre le décret de cumul donc, la question est de savoir où ce qu'on fait le débat et où on met les actions et donc, ici, je m'étonne encore que l'on se sert de motion pour faire du terrain communal un terrain de règlement de comptes, donc, voilà, je demande aux Conseillers communaux de refuser cette motion et d'ailleurs, je souligne une citation de M. BOUCHEZ dans le nouveau magazine.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Pour une fois que vous ne vous citez pas vous-même, M. JOOS, ça vous aidera.

M. John JOOS, Conseiller : Vous citez les autres dans les motions, je vous cite aussi.

T020

« Quand je joue un Conseil communal, c'est comme si j'étais à la Chambre parce que j'ai face à moi, le Président du plus grand parti francophone », cela illustre vraiment la manière dont vous gérez certaines motions, je ne dis pas toutes parce que tout n'est pas refusé mais celle-ci je la refuse sur les principes qui sont ceux que je défends depuis le début de ce Conseil et donc, voilà, je demande un vote pour la prise en considération.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous cède la parole quelques minutes.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Ecoutez, je vais vous répondre très directement, c'est que quand Ecolo a déposé une motion semblable dans ce Conseil communal il y a de cela, un peu plus d'un mois, vous ne vous êtes pas exprimé ce qui prouve bien une chose, M. JOOS, c'est qu'en plus de votre fonction dans un Cabinet ministériel CDH, on devrait vous informer que la majorité a cassé au niveau wallon alors, vous, qui êtes sur le champ de l'anti-partisme et de l'antiparticipatie, je dois vous informer pour moi-même y avoir été, que la participatie ultime se joue dans les cabinets ministériels mais pour le reste, on m'a dit que vous seriez candidat CDH, maintenant, j'ai quasi la conviction que vous allez être candidat du parti socialiste puisque vous êtes devenu le porte-parole de cette majorité mais vous avez dit une grande bêtise si vous me le permettez. Vous avez dit cela à trait à des fonctions qui n'ont rien à voir avec ce Conseil communal, il est vrai que Bourgmestre et Premier Echevin sont des fonctions qui n'ont rien à voir avec ce Conseil communal et donc, ce qui est demandé ici et si vous souhaitez amender le texte pour qu'il devienne recevable, que l'on supprime les références au Président du Parti socialiste, que l'on supprime les références à la ligne politique de mon parti mais je suis désolé, j'appartiens aussi à une formation politique qui a un programme et il est normal d'essayer d'appliquer notre programme.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Concentrez-vous, concentrez-vous,

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Je réponds, arrêtez ce jeu désagréable mais je me concentre, je suis le texte, je dis que je suis prêt à retirer ma motion si cela rend.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Que vous soyez prêt ou pas prêt, nous n'en avons rien à faire, ce n'est pas parce que vous êtes prêt que cela nous émeut, on est...

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : M. le Bourgmestre, que le texte vous dérange, c'est une chose et vous n'avez pas à m'interrompre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ca.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Je suis en train de parler du texte.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Terminez pour voir si on prend en considération ou pas. Allez.

M. Georges –Louis BOUCHEZ, Conseiller : Et donc, si nécessaire, je retire ces éléments-là si le texte est recevable mais le texte est parfaitement recevable à partir du moment où il traite de la position du Bourgmestre et du Premier Echevin de notre Ville et que la demande qui est faite est purement d'intérêt communal puisqu'elle relève du fait de demander que ces deux personnes qui sont les deux personnages avec le plus de responsabilité dans notre Ville se consacrent à 100 % et n'aient pas un autre mandat politique qui les détourne du travail à mener

à Mons, j'aurais d'ailleurs aimé, M. JOOS, vous entendre également, par exemple, sur le CETA puisque la notion d'intérêt communal vous paraît tellement importante mais je ne vais m'étendre au-delà, cette motion est d'intérêt communal, tout refus de vote ou en tout cas, tout refus de débat prouverait des manigances politiques plutôt qu'un débat démocratique serein.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ok. Pour la prise en considération.

L'Assemblée passe au vote :

PTB OUI – ECOLO : OUI – MR : OUI – CITOYEN : NON – CDH : NON – PS : NON

Qui donne le résultat suivant : Par 31 voix contre et 10 pour

REJETE

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : M. le Bourgmestre, ça, c'est hallucinant, ce n'est pas normal, vous avez accepté de discuter de la motion d'Ecolo quand vous n'aviez pris aucun engagement, encore une fois, vous vous dérobez, vous vous êtes dérobé devant la presse en arrivant, vous vous dérobé maintenant, ce n'est pas comme cela qu'on fait de la politique, après, faudra pas lever les bras au ciel quand vous aurez des problèmes avec les électeurs.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous n'avez pas la parole.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Vous prenez des engagements que vous ne respectez pas, M. le Bourgmestre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous n'avez pas la parole.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Et les masques tombent, vous êtes quelqu'un qui ne respecte pas ses engagements et vous vous appuyez sur des populistes que vous avez combattu, sur des populistes parce que je ne vous dirais pas ce que vous avez dit à son sujet lors de la campagne 2012. Cela ne vous grandit pas, Monsieur le Bourgmestre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. le Conseiller, je vous demande de vous resaisir.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : C'est vous qui devriez vous resaisir. Vous n'avez aucune dignité par rapport à votre engagement politique. Vous n'avez aucun sens des responsabilités. Vous vous appuyez sur un populiste qui n'amène aucun dossier à ce Conseil communal, si tu es d'accord de te faire manipuler, c'est ton droit, rigole. Tu es un prestidigitateur.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Très brièvement Monsieur JOOS.

M. John JOOS, Conseiller : Il y a une attaque. Je vais le faire très brièvement. Toute la politesse de M. BOUCHEZ, c'est d'aller écouter les contre-propositions qui sont faites au sein de ce Conseil communal, alors, je voulais quand même assurer, M. BOUCHEZ, il verra le PV comme tout le monde, c'est que pour moi, aujourd'hui, être traité de populiste, d'abord, c'est lui qui l'a fait sur le plan médiatique sur la question des places parking, il m'a traité de populiste parce que je voulais mettre en évidence le droit de contestation des citoyens et tous ces propos, tous les propos qu'il dit sont des propos mensongers, alors, je ne sais pas qui est le populiste d'entre nous mais en termes de cumul des mandats, M. BOUCHEZ, quand vous étiez Parlementaire et quand vous étiez Echevin empêché, vous ne vous empêchiez de rien du tout. En termes de cumul des mandats, vous n'avez vraiment aucune leçon à donner.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Il y a un fait personnel, M. le Bourgmestre parce que j'ai été traité de menteur. J'ai été traité de menteur.

M. John JOOS, Conseiller : Vous ne cessez de mentir, c'est votre seul langage.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Restons calme. Pour fait personnel, 30 secondes.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : M. le Bourgmestre, je vois que M. JOOS s'énerve mais par contre et je vous le dis très calmement puisqu'à chaque fois que vous m'interrompez-vous m'obligez à élever la voix. M. le Bourgmestre, c'est quand même assez fou.

M. John JOOS, Conseiller : M. le Bourgmestre.

Sortie de M. J.P. DUPONT = 40 présents

94^e Objet : Proposition de motion afin d'établir un règlement d'interdiction du territoire aux personnes ayant déjà troublé l'ordre public - Point inscrit à la demande de M. le Conseiller communal MR Georges-Louis BOUCHEZ

M. Elio DI RUPO, Conseiller : Non, allez. Je suis au point 94 et c'est à vous, vous avez la parole, est-ce qu'on accepte d'abord la prise en considération ? Moi, je dois vous recommander de ne pas le prendre en considération mais je vais d'abord, laisser s'exprimer M. BOUCHEZ pour que l'on comprenne ce dont il s'agit. Allez-y.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : M. le Bourgmestre, il s'agit d'un texte qui avait déjà été adopté par cette Assemblée et donc, à partir de là, il n'y a pas de raison de son extension ne soit pas aussi étudiée par cette Assemblée mais bon, on n'est plus à cela près. L'idée de ce texte, c'est en fait puisqu'on a un règlement qui interdit certains endroits du territoire à des personnes dites marginalisées, qui ne souhaitaient entrer dans une logique de réinsertion ou d'aides, il avait été décidé à l'époque où M. MARTIN était Bourgmestre faisant

fonction de prendre un règlement qui interdise certains éléments du territoire, certaines portions du territoire et qui permettraient alors dans ce cas, à la Police de procéder directement à une interpellation sans qu'il y ait le moindre méfait commis. Ici, l'idée est de proposer le même règlement mais pour des personnes qui ont commis des faits, soit qui ont été condamnées sur le plan pénal, soit qui ont été condamnées via des sanctions administratives sur le territoire de la Ville de Mons et en tout cas, sur les territoires concernés, dans le texte, il est mentionné la Grand Place, le Marché aux Herbes également certains axes à Havré et à Jemappes et pour le surplus également lors de certains grands évènements qui sont organisés dans notre Ville. A partir de là, le règlement me semble tout à fait relever de la police administrative qui est la compétence de la Ville de Mons. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Comme vous dites, c'est un règlement intérieur, donc, ce n'est pas cela qui pose problème, ce n'est pas la prise en considération mais je vais vous expliquer pourquoi je vais demander à la majorité de voter « contre ». En effet, la nouvelle Loi sur les sanctions administratives de 2013 a prévu un ajout dans la Nouvelle Loi Communale et c'est une nouvelle mesure de police qui dit ceci : « Le Bourgmestre peut, je dis bien le Bourgmestre, en cas de troubles à l'ordre public causé par des comportements individuels ou collectifs ou en cas d'infractions répétées au règlement et ordonnance du Conseil communal commises dans un même lieu et à l'occasion d'évènements semblables et impliquant un trouble à l'ordre public ou une incivilité, donc, le Bourgmestre peut décider dans les deux cas, d'une interdiction temporaire de lieu

T021

De 1 mois renouvelable deux fois à l'égard du ou des auteurs de ces comportements ». C'est vrai l'outil existe et soumis d'ailleurs, à une procédure précise, il y a d'abord le constat des situations telles que prévues par la Loi de 2013 que je viens de rappeler, il y a l'audition de l'auteur par le Collège de police et la prise alors d'un Arrêté d'interdiction temporaire de lieu par le Bourgmestre. L'interdiction doit se limiter à un périmètre précis et une fois, l'arrêté du Bourgmestre signé, sa confirmation doit être ratifiée par le Collège communal à sa plus prochaine séance. Pour être précis, si la personne concernée trouble l'ordre public, la police peut alors procéder à une arrestation administrative. S'il ne trouble pas l'ordre public, seul une amende administrative peut être infligée et d'ailleurs, c'est une amende qui peut prendre la forme d'une peine d'intérêt général et par ailleurs, on me dit que dans certains jugements, la Cour prononcerait en même temps, qu'une condamnation, une interdiction de séjourner sur certains lieux ce qui d'ailleurs, faciliterait le travail de la police et je vais adresser un courrier à la Présidente du Tribunal de Première Instance, ici, à Mons afin de la sensibiliser à cette

problématique. Pour toutes ces raisons, je préconise qu'on prenne en considération votre motion mais qu'on la rejette et qu'on vote « contre ». Je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Je suis quand même surpris et à un moment, c'est bien, on aura le débat le 04 juillet, ce sera une introduction, je suis quand même surpris du nombre d'outils qui existent au niveau montois et qui semble ne pas être utilisé par la police et à chaque fois qu'on pose une question, à chaque fois qu'on vient avec une proposition, on nous dit « Ah mais cela, c'est possible, cela, on peut l'envisager » et pourtant le sentiment de la population et un sentiment qui est avéré aussi par les faits est de voir une dégradation en matière de sécurité, alors, de deux choses l'une, soit, je dois comprendre votre réponse comme étant l'existence déjà de ce que nous proposons et dans ce cas-là, je dois bien vous dire que je m'interroge de savoir pourquoi cela n'est pas utilisé parce que vous n'allez quand même pas me faire croire que particulièrement du côté du Marché aux Herbes, on ne retrouve pas des multirécidivistes de toute une série d'actes, de délinquance et d'incivilités, cela ne vient pas de moi, cela vient des autorités elles-mêmes qui se plaignent d'un certain public qui est très déterminé et qui est connu, ils nous disent eux-mêmes que parfois ils arrêtent des individus en début de soirée et ils les retrouvent en fin de soirée au même endroit et vous me dites que l'outil existe, alors, soit l'outil existe et je m'interroge de savoir pourquoi il n'est pas utilisé mais d'après mes informations, l'outil n'existe pas, soit l'outil n'existe pas et je ne vois pas pourquoi on se prive de cette possibilité qui allégerait à la fois le travail de la Police et permettrait d'assurer plus de sécurité pour les habitants.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous remercie.

L'Assemblée passe au vote :

PTB ABSTENTION – ECOLO : ABSTENTION – MR : OUI – CITOYEN : ABSTENTION –
CDH : NON – PS : NON

Qui donne le résultat suivant : Par 29 voix contre, 7 pour et 4 abstentions

REJETE

95^e Objet : Proposition de motion afin de concrétiser les engagements pris devant les habitants d'Havré - Point inscrit à la demande de M. le Conseiller communal Georges-Louis BOUCHEZ

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Le point 95, c'est encore vous M. BOUCHEZ sur la séance des habitants d'Havré. Je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Le mercredi qui a précédé la Ducasse, il y a eu une rencontre entre les habitants d'Havré et les Autorités, que ce soit la police mais également vous-même et certains membres du Collège, j'étais également présent lors de cette rencontre et le Commissaire GARIN a pris, en votre nom, une série d'engagements pour améliorer la sécurité, alors, les plaintes de la population à Havré étaient quand même multiples et elles n'étaient quand même pas neutres. Tout d'abord, fermeture du Commissariat à midi, il faut savoir que le Commissariat central lui-même ferme désormais à 22h00 en semaine et donc, cela veut dire qu'en semaine, vous n'avez plus un seul lieu de police qui est ouvert au public 24h/24 ce qui à mon sens n'est quand même pas sans poser question. Ils se sont plaints également d'un problème de propreté à de nombreux endroits, de trafic en tout genre, particulièrement sur la Place mais aussi d'un manque de disponibilité de la Police puisque le Commissariat de proximité ferme à midi mais il semblerait qu'on n'accepte plus les citoyens plusieurs minutes avant l'heure ultime et que la présence policière est en tout cas à leurs yeux, relativement inexistante en matière de patrouille. Je ne reviens pas sur les problèmes de vitesse excessive, sur les problèmes de stationnement et donc, pour ce faire, il y a trois engagements ou plutôt deux puisque un en réunit deux des engagements qui ont été pris à leur égard et donc, le but de cette motion, c'est simplement de traduire ces engagements qui ont été pris oralement à l'égard de la population via une première décision au Conseil ce qui permet de voir ou en tout cas, de donner une perspective à ces citoyens selon laquelle nous allons effectivement aboutir. Ces propositions sont autour de deux grands axes. Le premier, c'est l'installation d'une caméra de vidéosurveillance sur la Place d'Havré et le deuxième, c'est l'installation de deux radars de vitesse sur la chaussée du Roelux qui est souvent utilisée par des automobilistes de manière excessive puisque c'est limité à 50, à d'autres tronçons à 70 mais il n'est pas rare de trouver des personnes qui roulent à la même vitesse que sur l'autoroute et donc, la motion est très simple puisqu'il n'y a même pas de débat à mener à mon sens en la matière puisque les engagements ont été pris à l'égard de la population et donc, nous nous devons de les traduire en décisions concrètes. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bien, j'imagine qu'on peut prendre en considération, j'interroge s'il y a des oppositions, donc, elle est prise en considération, sachez, M. le Conseiller, que lors de la réunion du 07 juin dernier à Havré à laquelle vous vous référez, les remarques, suggestions et demandes, une cinquantaine en tout des riverains ont été notées tant par le Chef de Zone que par moi-même. Les premières instructions ont d'ailleurs été données ainsi que je puis vous confirmer que d'ici l'automne, des caméras de surveillance, plusieurs fois réclamées d'ailleurs, seront installées sur la Place d'Havré et ce notamment afin de contrôler

d'éventuelles infractions, que des contrôles de vitesse seront également mis en place sur un certain nombre de voiries comme promis par la police. Il y en a eu un aujourd'hui et pour ma part, je me suis également personnellement engagé à tenir informé les riverains de l'état d'avancement des différents dossiers, ce que nous ferons vraisemblablement après les grandes vacances et donc, pour toutes ces raisons, je propose que l'on vote « contre » votre motion.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : M. le Bourgmestre, cela n'a pas de sens. Vous dites que vous allez le faire, coulez-le dans un texte quitte même à l'amender mais vous ne pouvez pas dire « on va le faire » et ne vote pas le texte, cela n'est pas sérieux. Prenons un engagement qui est ferme, ce qui permettra lors des modifications budgétaires de déjà donner mandat à l'Administration de prévoir les budgets qui sont nécessaires plutôt que par principe purement politicien, de ne pas voter la motion parce qu'elle vient d'un groupe de l'opposition, cela n'a strictement aucun sens et j'aimerais d'ailleurs entendre tous les grands chantres de la démocratie s'élever également dans ce genre de circonstance mais on les entend fatalement un peu moins et donc, M. le Bourgmestre, votons le texte avec les précisions que vous venez d'apporter, il n'y a pas de difficulté avec cela et au moins la population sait dans quelle direction on peut avancer, cela, c'est un premier aspect. Le deuxième aspect parce que j'ai entendu qu'on parlait de radar à l'heure actuelle, il était bien évidemment question de radar fixe avec indication préalable pour dire d'avoir un effet de ralentissement sur une durée longue et pas de mettre des radars qui ne sont pas précisés, qui sont des radars volants mis de temps à autre, qui objectivement sont beaucoup moins dissuasifs ou ont beaucoup moins d'effet sur le plan de la sécurité routière de manière structurelle et durable, donc, compte tenu et fort de ces deux éléments, je crois qu'on peut voter le texte. Enfin, sur les caméras de surveillance, c'est très intéressant, M. le Bourgmestre, de voir tous les engagements qui sont pris lorsqu'on entend, on lit les réactions que vous avez eues par rapport à ces caméras de surveillance et là, nous étions dans la majorité tout le long, Jean-Marc avait déjà mis le sujet sur la table lors de la première mandature, il est revenu avec cela en 2006, nous avons repris au nom du groupe la proposition en 2012, je me souviens de vos yeux qui se levés au ciel lorsque je parlais des caméras de surveillance sur Télé MB, ce n'était certainement pas à la hauteur que de faire une telle proposition mais je vois qu'aujourd'hui, dès qu'il y a un problème d'insécurité, on nous répond, caméra de surveillance et donc, je dois vous avouer que cela fera partie des éléments dont nous pouvons nous réjouir, c'est de vous avoir amené à change de position sur cette question. Vous parlez du mois d'octobre, encore une fois, je vous invite à le traduire immédiatement lors d'un vote, c'est comme cela que ça se passe, on a un débat, on a un vote à la fin et chacun peut se positionner

T022

En la matière, donc, de grâce, je vous demande s'il vous plaît de procéder au vote sur cette motion et tous ceux qui s'opposeraient à cette motion laisseraient entendre qu'ils ne sont pas d'accord ni sur l'installation d'une caméra de vidéosurveillance ni sur l'installation de radar à Havré. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vais passer au vote mais je pense que ceux qui diront « non » sont plus de l'avis du Bourgmestre que de votre avis.

L'Assemblée passe au vote :

PTB : OUI – ECOLO : OUI – MR : OUI – CITOYEN : ABSTENTION – CDH : NON – PS : NON

Qui donne le résultat suivant : Par 29 voix contre, 10 pour et 1 abstention

REJETE

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Le parti socialiste et le CDH s'opposent à l'installation de caméras de surveillance et de radars à Havré contrairement aux engagements que vous avez pris.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Non, non, le point est clôturé.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Citoyen, on ne sait pas ce qui pense mais en tout cas, vous, ça, c'est sûr vous vous y opposez.

96^e Objet : Proposition de motion afin de réouvrir l'axe de la Place Léopold actuellement fermé à la circulation - Point inscrit à la demande de M. le Conseiller communal MR Georges-Louis BOUCHEZ

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Le point est clôturé. Nous en sommes au 96, c'est encore vous, M. BOUCHEZ, sur la place Léopold. J'imagine qu'on peut prendre en considération, ok, je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Ça va M. JOOS, on peut prendre en considération, ça va, je suis ravi de ne pas vous froisser en la matière.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Allez-y.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Comme vous le savez, M. le Bourgmestre, cela fait de nombreuses années que le dossier est ouvert par rapport à la place Léopold, alors, j'ai lu les différentes réponses qui sont apparues dans la presse mais le problème il est au niveau du

permis qui a été octroyé au niveau de la Gare de Mons et donc, ce qu'il faut, c'est modifier le permis d'urbanisme qui a été octroyé dans le cadre de la Gare de Mons puisque ce permis prévoit que la place Léopold devienne entièrement piétonne. L'idée de départ était de se dire qu'il y avait des cafés, on pouvait faire des terrasses, certainement de l'aisance pour les chauffeurs de bus mais force est de constater que pour quelques mètres sur la Place Léopold, on oblige des automobilistes à refaire l'ensemble du ring pour aller du côté de la rampe Sainte-Waudru ou à contrario pour pouvoir traverser la rue des Capucins, c'est de la folie douce en matière de mobilité, en matière environnementale parce que vous demandez aux automobilistes de refaire des tours du ring, ring qui par ailleurs est encombré à d'autres niveaux d'accès, par exemple, Ambroise Paré, c'est aussi une décision qui a été prise en la matière et qui a complexifié la mobilité à Mons et donc, par rapport à cela, nous avons rendu les choses complexes alors qu'elles pouvaient être très simples. On peut très bien procéder à une limitation drastique de la vitesse à 30 km/h, on peut installer des dos d'ânes aux entrées de la Place pour véritablement ralentir les voitures mais il est véritablement un non-sens, je l'ai dit, sur le plan de la mobilité, de l'environnement mais du commerce également et c'est le point de conclusion et du commerce de fermer cet accès. Le point quoi que vous en disiez, c'est de modifier le permis d'urbanisme. Le permis d'urbanisme, on peut le modifier, c'est entre nos mains, nous sommes quand même une autorité publique, on n'est pas un riverain comme un autre qui est dépendant d'une autorité pour dire de modifier un permis d'urbanisme et donc, à ce titre, M. le Bourgmestre, la motion vous demande formellement de modifier ce permis d'urbanisme pour repermettre l'accès par la place Léopold à la rue des Capucins. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Effectivement, M. BOUCHEZ évoque le permis unique, donc, il y a eu au moment de la décision de faire une Gare multimodale à Mons, Gare qui va d'ailleurs occuper la moitié de la place Léopold, une décision que les voitures traverseraient plus la Place Léopold. C'est une décision qui a été étudiée avec un plan de mobilité et qui vise à rendre cette place aux piétons et surtout aux transports en commun. Effectivement, cela pose des problèmes de mobilité mais certains de ces problèmes pourraient être résolus notamment la possibilité de pouvoir, quand on vient du ring rentrer dans Mons grâce au nouveau rond-point qui va être créé au niveau de la Place des Alliés, d'ailleurs, ce serait intéressant d'avoir des informations quant à l'avancement de ces travaux-là et du permis par rapport à ces travaux-là parce que si effectivement, un rond-point est créé au niveau de la Place des Alliés, donc, qui permettrait quand on sort vers Cuesmes de ne pas seulement prendre tout droit avenue Wauters ou de faire un demi-tour hasardeux pour pouvoir rentrer dans Mons par

l'Avenue Masquelier, cela permettrait clairement au niveau du rond-point de réorienter vers le centre-ville de manière directe, donc, je voudrais avoir des éléments par rapport à ces travaux-là et par rapport à des échéance éventuelles. Quand on a invité PRIMARK à venir s'installer en centre-ville avec un cheminement qui prend cet axe justement de la rue des Capucins, a-t-on aussi pris en compte tout cet aspect de la mobilité automobile. Je pense que clairement, on ne sait pas rendu compte qu'un gros problème de la Ville était d'être coupé en deux effectivement, par le plan de circulation mais surtout par le fait que faire un gros commerce comme celui-là qui attire du chaland allait aussi un aspirateur à voitures et poser des problèmes. Dernièrement, toute la politique de mobilité, la politique commerciale qui a complètement décentré le commerce en dehors du centre-ville a rendu les Montois complètement dépendant de la voiture et complètement dépendant de ce mode de transport et c'est cela le vrai problème, c'est que les chalands qui pourraient fréquenter les commerces en centre-ville ne sont habitués à se garer à 50 à 100 mètres des commerces dans lesquels, ils souhaitent effectuer leurs achats, alors, ce n'est pas seulement en faisant rentrer la circulation dans le centre-ville qui va solutionner le problème parce que ce n'est pas les quelques places de stationnement et les quelques places dépose-minute qui vont faire en sorte que les gens seront devant le commerce dans lequel ils veulent se rendre, donc, c'est tout le comportement par rapport à la mobilité qu'il faut influencer et c'est tout le plan communal de mobilité avec la dynamique commerciale à prendre en compte qu'il faut revoir, alors, je pense que si isolément, on modifie un permis unique qui a été établi avec une vision globale sur la multimodalité, sur l'ensemble du territoire, si on modifie cela, à partir d'une petite décision et effectivement, il faut prendre en considération le problème de ces commerces en centre-ville mais on modifie tout cela sur base d'éléments isolés, cela ne sert à rien de faire des plans communaux de mobilité, cela ne sert plus à rien de faire des permis d'urbanisme, cela n'a aucun sens. Nous vous demandons de ne pas prendre de décision précipitée sans plan communal de mobilité et de revoir de manière globale comment on peut répondre aux besoins des commerçants et comment on peut essayer notamment par ce rond-point place des Alliés, trouver une partie de solution pour permettre de rentrer quand même en centre-ville. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci à l'un et à l'autre. Permettez-moi de vous dire ceci, donc, d'abord, le problème existe depuis maintenant, plusieurs années et pour répondre à vous, Mme MARNEFFE, la place des Alliés, ce n'est pas pour demain, j'ai rappelé aux services régionaux ce projet, je peux encore le refaire, on peut encore envoyer une lettre pour vérifier si l'on inscrit dans leur programmation mais les dernières nouvelles que j'avais, c'est qu'il n'y a toujours pas de budget, on va le noter et on va demander si c'est dans la programmation du

SPW mais même s'il y avait cette Place, ne croyez pas que cela résout le problème des personnes qui se trouvent du côté de la rue Masquelier, etc... rue des Capucins pour revenir au centre-ville, ce sont deux problématiques différentes, c'est vrai qu'on pourrait faire un demi-tour avec un rond-point mais moi qui vais à la gymnastique à la rue Masquelier, je peux vous dire que je ne fais pas de demi-tour contraire à la législation, je vais un peu plus loin, je prends la digue des Peupliers et le Delta puis je remonte, etc... mais je dois reconnaître que c'est un tour qui est considérable par rapport à la faible distance à parcourir. D'abord, pour répondre à M. le Conseiller, la fermeture de la Place Léopold, c'est vrai, pose des soucis de mobilité et c'est vrai que cela coupe le bas et le haut de la Ville. La Place Léopold est censée être ouverte le soir à partir de 18h30 et se referme le matin dès le début des heures de pointe. Suite à de nombreux contacts avec les TEC Hainaut qui concernent les demandes exprimées par les commerçants, par les chalands,

T023

Par des citoyens qui résident dans le bas de la Ville, il appert que la réouverture permanente de la Place Léopold n'est pas envisagée. En effet, les responsables du TEC Hainaut sont totalement opposés à permettre le passage à des véhicules en bordure de la Place et ce, pour des raisons de sécurité. Le nombre de bus est beaucoup trop élevé pour qu'ils croisent des véhicules sans risque d'accident. Je vais vous lire, juste, quelques passages d'un courrier qui nous a encore été adressé par le TEC Hainaut, donc, il y aurait 20.000 déplacements par jour de bus qui sont réalisés par la clientèle. Durant toute la période d'exploitation de 4 h00 du matin à 23h00, les TEC estiment que près de 1185 arrivées et départs de bus sont à coordonner dans l'espace restreint. Bien que le personnel des TEC fasse preuve de beaucoup de professionnalisme, on a dû déplorer un accident mortel en 2013. La lettre se poursuit en disant que rien qu'en 2007 et toujours en raison du non-respect de la signalisation en place, 22 interventions techniques ont été nécessaires afin de maintenir en état le fonctionnement des bornes qui contrôlent les accès et on conclut en disant ceci : après analyse de ces différents éléments et pour des raisons évidentes de sécurité, nous ne sommes donc pas favorables à l'ouverture de la Place à la circulation plus qu'elle ne l'est aujourd'hui, voilà, la position des TEC et vous savez, M. le Conseiller, on n'est pas du tout sourd et on tente depuis pas mal de temps, de répondre à l'attente légitime notamment des commerçants et de riverains. Mon intention est de prendre un Arrêté de Police en début du mois de juillet afin de permettre à titre expérimental, la reconnexion de deux parties. Concrètement, on renverserait le sens de circulation de trois rues. La rue des Sœurs Grises en mettant des poteaux qui empêcheraient l'accès aux camions mais des poteaux amovibles pour les pompiers. Puis la rue des Cinq

Visages et remonter par la rue de la Grosse Pomme et ces modifications seront réalisées durant l'été afin de tester le dispositif durant les vacances scolaires. Voilà, ce que nous avons l'intention de faire et donc, je propose à la majorité de prendre acte de ce que je viens de dire et de voter « contre » votre proposition de motion.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre pour ces éléments de réponse. La suggestion qui est faite est déjà une avancée, je crois pour la reconnexion mais dans la première partie de votre réponse, ce que je ne comprends pas bien, c'est la prédominance que vous donnez au TEC. En fait, maintenant, on a le fin mot de l'histoire, ce sont les TEC qui ne voulaient plus que cette place soit une place où les voitures peuvent passer. Sauf que les TEC ont un avis comme les autres mais je ne vois pas en quoi leur avis doit être prédominant sur celui des autres et donc, dans la phase expérimentale, je ne peux vous suggérer de faire également une phase expérimentale pour la place Léopold, pourquoi ne pas tester les différents scénarios durant l'été, on peut très bien faire un mois durant lesquels on se retrouve avec la Place Léopold où les voitures peuvent passer et un mois durant lequel, on a la formule via la rue de Masquelier que vous expliquez, donc, voilà, je suggère éventuellement d'amender alors sur cette base-là dans le sens de faire un mois, un mois mais les TEC n'ont pas à avoir une prédominance dans le choix de mobilité qui est opéré à la place Léopold parce qu'il faut tenir alors en compte l'avis des commerçants, l'avis des automobilistes, l'avis également et analyser sur l'ensemble du ring les effets que cela a de renvoyer un volume de voitures sur le ring et alors, il faudrait aussi voir en matière de confort pour les navetteurs, est-ce que véritablement, cela a changé quelque chose, je ne crois pas et c'est d'ailleurs assez incompréhensible pour les commerçants à la fois de la rue des Capucins mais également de la rue de Bertaimont, c'est qu'on n'a peut-être les TEC qui demandent cela mais à côté de cela, pour les navetteurs, la situation est particulièrement dangereuse au niveau de la gare, quand ils décident de leur bus et qu'ils vont pour aller prendre leur train, le chemin qui est prévu à cet endroit-là, est très dangereux. Il y a d'autres endroits qui sont dangereux pour les navetteurs lorsqu'ils s'asseyent sur la rambarde sur le bord du pont, c'est également un endroit extrêmement dangereux. Le fait de remonter la rampe Sainte-Waudru, on a toute une série de personnes qui descendent les écoles via la rampe Sainte-Waudru et qui se retrouvent sur la place Léopold, là, aussi, il y a également un danger, donc, pour toutes ces raisons, il n'y a pas plus de danger spécifique sur ce tronçon-là que partout ailleurs sur la Place, par contre, il y a véritablement un danger pour les commerces, pour la mobilité, pour l'environnement, de continuer à agir comme on agit. Enfin, un dernier point comme le suggérait, Mme MARNEFFE, il faut alors, faire en sorte que la place des Alliés devienne une priorité, c'est qu'effectivement, ce ne sera peut-être pas demain mais si

malgré tout, on devait rester dans le blocage, il faut au moins que la solution alternatif puisse apparaître le plus rapidement possible et là, aussi, ce serait intéressant de vous entendre sur le priorité qui est faite par rapport à la place des Alliés en sachant que quand on a vingt priorités, on n'en a pas. En fait, il en faut une ou deux, peut-être trois maximum mais je pense que cette place doit alors, être intégrée comme une priorité de mobilité dans notre Ville.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Je passe au vote.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : M. le Bourgmestre, vous ne pourriez pas répondre, s'il vous plaît.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ecoutez, je vous ai répondu, M. le Conseiller.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Mais non, vous n'avez pas répondu aux points complémentaires.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous ai répondu, vous avez répliqué, il n'y a pas de souci.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Vous êtes fatigué, cela doit être l'actu politique.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Non, non, c'est clos la discussion, M. JACQUEMIN, cela ne sert à rien. On passe au vote.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : On vote sur quoi ? Sur notre proposition ou la nôtre ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : On vote sur votre motion. La motion a été acceptée, vous l'avez défendue, on est intervenu, j'ai répondu, vous avez répliqué, le temps pour la discussion a été épuisé, on passe au vote.

M. Georges-Louis BOUCHEZ : Et vous laissez cinq réponses en suspens. M. le Bourgmestre, vous irez l'expliquer aux commerçants, il n'y a pas de problème.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Et vous ailleurs.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Ne vous inquiétez pas, je l'expliquerai, vous pouvez compter sur moi.

L'Assemblée passe au vote :

PTB : ABSTENTION – ECOLO : ABSTENTION – MR : OUI – CITOYEN : ABSTENTION
– CDH : NON – PS : NON

Qui donne le résultat suivant : Par 29 voix contre, 7 pour et 4 abstentions

REJETE

97^e Objet : Proposition de motion du Conseiller citoyen visant la mise en place de cartes de stationnement adaptées aux commerçants, aux professions dites libérales et aux étudiants - Point inscrit à la demande de M. le Conseiller communal John JOOS.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : On en vient alors à la proposition de motion de M. le Conseiller John JOOS qui est relative à la mise en place de cartes de stationnement adaptées aux commerçants. Je vous en prie.

M. John JOOS, Conseiller : Merci M. le Président. Dans le cadre de la réclamation des taxes parking, un certain nombre de problèmes de mobilité et de stationnement ont été soulevés dans les débats et aussi par l'ensemble des personnes qui ont introduit, donc, il y a eu 700 contestations auprès du Collège depuis les réclamations et ces constatations visent des utilisateurs dont je dénonce la situation depuis le début, il y a encore eu un article de presse qui m'avait extrêmement interpellé, une commerçante à qui on réclame 4.000 euros, qui n'habite pas le centre-ville et qui s'est retrouvée avec toute une série de problèmes de stationnement à la fois pour pouvoir recevoir ses clients mais cela c'est un problème connu mais aussi pour elle-même pouvoir se garer à quelques centaines de mètres de son lieu de travail. D'autre part, on a toute une série de Montois qui contribuent à l'économie à la fois purement rentable sur le plan financier mais aussi sur le plan social, je pense aux prestataires de services dans les soins de santé qui sont confrontés aussi à ces problèmes de mobilité puisqu'ils doivent affranchir une taxe parking sans savoir exactement le temps que durerait éventuellement ces prestations et se retrouvent parfois avec une taxe supplémentaire vu qu'il s'agit d'une taxe, une taxe supplémentaire sur le pare-brise, donc, voilà, la question, c'est qu'aujourd'hui, il n'y a toujours pas ici, à Mons, de proposition concrète face à ces utilisateurs, il y a deux alternatives, c'est la carte riverains qui est à 50 euros par an qui ne concerne que les riverains qui habitent le centre-ville et la deuxième chose, c'est le macaron avec un disque qui est dès lors, du prix de 600 euros et qui ne correspond pas non plus aux différentes professions que j'ai cité, il y en a encore bien d'autres, je pense aussi aux techniciennes de surface qui sont en titre-services, etc... qui prestent des heures chez des particuliers et alors, troisième volet, ce sont les étudiants, bien évidemment les étudiants, je pense que c'est un cliché de penser que les étudiants vivent chez leurs parents le week-end, c'est un cliché de penser que les étudiants dépendent encore de leurs parents, beaucoup d'étudiants sont autonomes et pour preuve, ils ont parfois leur propre véhicule avec leur propre carte grise. Ils sont aussi locataires de kots, donc, d'une certaine manière, ils font vivre la Ville, c'est la sandwicherie à midi, ce sont les petites courses qui sont faites au Delhaize du coin, c'est aussi donc,

T024

Une dynamique et quelque chose auquel il faut répondre, donc, pour moi, les étudiants qui sont résidents et qui sont koteurs, ici et qui vivent dans le centre-ville sont pour moi, des résidents aussi à prendre de manière à part entière. Aussi dans le cadre des réclamations, on s'est retrouvé avec des étudiants qui avaient parfois des taxes annuelles qui se portaient jusqu'à 1.500 euros. Il y a eu le cas d'une jeune fille qui était ici, du côté de la rue de Nimy et qui se garait du côté du boulevard et qui malheureusement une fois s'est fait agressée et qui a décidé de rapprocher son véhicule de son domicile, donc, voilà, je pense que dans les cas, la Ville de Mons est une des seules villes qui n'a pas complexifié en fonction de la réalité des utilisateurs spécifiques et de leur besoin réel les propositions, donc, il y a d'autres villes, enfin, moi, j'ai parcouru beaucoup de villes wallonnes où l'ensemble du panel de propositions de cartes de stationnement est beaucoup plus large que les deux propositions qui sont faites ici, aux utilisateurs spécifiques. Voilà, je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. J'imagine que le Conseil communal accepte de prendre en considération la motion, il n'y a pas de souci et peut-être des éléments, M. L'Echevin, s'il vous le voulez bien. Excusez-moi Madame.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : J'ai des questions de clarification par rapport à la motion qui est déposée puisque j'entends que les professions libérales auraient une carte spécifique et pourquoi pas les enseignants ? Donc, cela, c'est une question.

M. John JOOS, Conseiller : Je n'ai pas cité l'ensemble des utilisateurs.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Des cartes de stationnement adaptées aux commerçants, aux professions dites libérales et aux étudiants, donc, j'ai bien entendu qu'il n'y a avait pas les professeurs dedans, donc, je me demande pourquoi les enseignants n'ont selon vous, pas droit à quelque chose.

M. John JOOS, Conseiller : Ah mais je suis d'accord que si Ecolo veut rajouter quelque chose à la motion, je suis totalement d'accord. Je me suis référé, je l'ai dit au début, je me suis référé aux contestations...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ne nous invectivons pas, vous vous posez cette question, nous en avons pris note, Madame. Oui, Madame MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Donc, moi la question que je me pose, c'est de savoir alors qui paie encore le stationnement et alors, si les personnes, donc, les commerçants, les professions dites libérales, les riverains et les étudiants ne paient pas, quelle place restera-t-il encore pour les personnes qui payeraient qui voudraient venir en centre-ville se stationnaient pour aller dans les commerces, etc... Ma crainte est que finalement, il ne reste plus de place pour les autres personnes. Je ne dis pas qu'il n'y a pas des besoins spécifiques mais je crois

qu'alors, si tout le monde justifie ces besoins-là, il n'y aura plus de place pour les autres utilisateurs ponctuels.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, allez, brièvement.

M. Lionel BONJEAN, Conseiller : Moi, je propose que la proposition de M. JOOS, elles ne sont pas légions, face l'objet d'un point particulier dans l'étude notamment sur la mobilité que va lancer un jour peut-être, M. l'Echevin LAFOSSE et on aura la réponse à ce moment-là, on remettra le débat sur la table à ce moment-là.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. M. l'Echevin.

M. John JOOS, Conseiller : M. DI RUPO, j'aimerais quand même répondre à ECOLO.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, pour fait personnel.

M. John JOOS, Conseiller : Non, sur la question de la motion parce que tout de même il y a des arguments qui sont mis en avant.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Allez-y rapidement.

M. John JOOS, Conseiller : Par rapport au stationnement, le problème, il est récurrent pour les professions dites libérales, il est récurrent aussi pour les questions que vous avez soulignées au niveau des enseignants mais maintenant, très clairement, ce sont des réponses qu'on n'apporte pas à la population, alors, je n'ai pas parlé de gratuité, on n'entend bien que je n'ai pas parlé de gratuité, tout de même, on parle d'un macaron de 600 euros qui ne correspond pas en termes de temps, donc, il s'agit d'un disque de 3 heures à mettre sur un macaron qu'on paie 600 euros, donc, il ne s'agit pas de le faire gratuitement, il s'agit d'avoir un prix qui soit raisonnable, adapté aux professions qui sont dans le besoin tout simplement.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Pour qu'ils ne prennent pas un abonnement au parking Grand Place, alors.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : S'il vous plaît.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Qu'on fasse des propositions un peu concrètes.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Ma question, c'est quelle place reste-t-il alors aux personnes qui souhaitent encore payer de façon normale leur stationnement.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Madame, on vous a compris, vous l'avez déjà dit, même moi, je l'ai entendu.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Il n'a pas répondu.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ce n'est pas lui qui décidera, c'est nous ensemble que nous allons décider.

M. Lionel BONJEAN, Conseiller : M. le Bourgmestre, pour détendre l'atmosphère, mon chef de groupe a un macaron qui ne peut plus utiliser, on peut peut-être le donner à M. JOOS.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Je l'offre avec bon cœur.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ce macaron ne donnait pas la gratuité pour le parking mais je ne vais pas entrer dans le détail. M. l'Echevin.

M. Pascal LAFOSSÉ, Echevin : Merci M. le Président. M. le Conseiller, je vous remercie pour votre proposition mais sachez que nous sommes évidemment très sensibles à ce sujet, nous nous sommes penchés d'ailleurs, à plusieurs reprises et encore maintenant récemment avec le service de la mobilité de la police il y a encore quelques semaines afin d'identifier les difficultés relevées en matière de stationnement et de cartes de stationnement. Il existe donc, des possibilités comme vous le suggérez, de pouvoir mettre en place une carte pour profession libérale, par exemple, ce n'est qu'un exemple mais nous ne pouvons malheureusement pas adopter ce jour, votre proposition de motion et nous préférons attendre et je vous explique pourquoi. En effet, comme vous le savez, très certainement, la pression en matière de stationnement, en centre-ville, est à plus de 100 % de sa capacité et la volonté du Collège est bien évidemment d'assurer les rotations afin que quand même le commerce montois puisse se développer et continuer peut-être à se redynamiser. Afin de mener à bien cette réflexion, nous préférons aussi attendre le diagnostic du nouveau plan communal de mobilité. Le bureau d'études va donc, identifier un certain nombre de données dont l'offre et la demande en matière de stationnement ainsi que les taux de rotation enregistrés en centre-ville et donc, là, je réponds directement à M. BONJEAN, c'est une étude qui sera réalisée dans le cadre du plan communal de mobilité. Pour faire un point sur l'état d'avancement de ce dossier, plan communal de mobilité, nous avons reçu les offres de plusieurs bureaux d'études qui sont actuellement à l'analyse, donc, l'attribution du marché devra se faire via le SPW comme vous le savez, plus probablement à la rentrée de septembre 2017, le bureau chargé de l'élaboration du diagnostic a normalement une durée de 6 mois pour le finaliser. Sur base des résultats et de ces données au sein du diagnostic, nous pourrons alors, analyser plus concrètement votre demande et proposer des solutions concrètes qui ne rencontreront pas forcément ce que vous proposez. Voilà, je vous remercie de votre attention et donc, je propose à notre Assemblée, de voter « contre » ce projet de motion.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci.

L'Assemblée passe au vote :

PTB : ABSTENTION – ECOLO : NON

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Hormis dans les professions libérales, le personnel soignant, donc, les infirmières, par exemple, nous votons « contre ».

– MR : NON – CITOYEN : OUI – CDH : NON – PS : NON

Qui donne le résultat suivant : Par 38 voix contre, 1 pour et 1 abstention

REJETE

Sortie de Mme Khadija NAHIME = 39 présents

98^e Objet : Proposition de motion sur la biodiversité sur le territoire communal - Point inscrit à la demande de Mme la Conseillère Catherine MARNEFFE

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : J'ai un point de Madame la Conseillère MARNEFFE sur la biodiversité. Je vous en prie, Madame.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Oui, effectivement, je vais vous parler de biodiversité et notamment de permis qui prévoyait toutes sortes de mesures, de respect de la biodiversité notamment quand le permis a été octroyé pour faire un zoning au Bas Prés et qu'un PCA a été prévu, il était prévu de garder des alignements d'arbres sur le site avec un intérêt autant patrimonial qu'au niveau biodiversité. Ces alignements ont été récemment ou sont mêmes toujours en cours d'abattage. Des prairies de fauche aussi d'intérêt communautaire protégées par une Directive européenne sur le site des Bas Prés mais également sur le site des Grands Prés, ont été récemment détruites et on ne sait pas si les compensations seront maintenues à long terme. Au niveau du site qui a été traité par la SPAQUE au niveau du Grand Large, il y avait des Renouées du Japon et des mesures étaient prévues pour éviter leur prolifération après traitement du site et on voit qu'il n'y a pas vraiment de suivi qui a été porté parce que maintenant, le site ne ressemble plus qu'à un champ de Renouée du Japon. Au niveau du bord de route également, on remarque cette année que les fauches ont été très précoces tant sur les voiries communales que régionales et en bordure de canaux alors que j'avais déjà interrogé les services, il était prévu d'effectuer des fauches tardives en accord avec les services de la Région wallonne. Ces bords de routes sont notamment concernés par des habitats d'intérêt communautaire également protégé par la Directive Faune, Flore, Habitat. Enfin, de façon plus générale, je déplore déjà depuis de nombreuses années que Mons est la seule grande ville wallonne sans plan communal de développement de la nature et que de facto, elle ne peut profiter de subsides qui pourraient quand même être de

T025

5.000 euros par an qui pourrait financer notamment des fiches projets qui avaient été rédigées en 2000 et dont seule la création de mares au Parc de Jemappes a abouti.

Si on considère que l'Union Internationale sur la Conservation de la Nature, un tiers des espèces végétales et animales de la planète sont menacées. Le problème est plus que préoccupant. Non seulement préoccupant pour l'aspect patrimonial que cela représente mais également pour la perte de services éco systémiques que cela représente. Les services éco systémiques c'est quoi ? C'est les services que rend la nature notamment en termes de permettre de lutter contre les inondations, les abeilles permettent de polliniser les fruits que l'on mange, mais également toutes sortes d'autres choses.

Si on ne maintient pas ce service éco systémique, il faudra des alternatives coûteuses, qui seront des investissements en capital qui sont énormes. Donc, si on n'investit pas, on devra investir autrement, et ce sera un réel manque à gagner pour des communes comme les nôtres. Donc, je vous propose plusieurs choses pour essayer d'avancer dans le bon sens, notamment de faire arrêter les déboisements qui sont non conformes, d'effectuer un suivi des permis, parce que c'est clairement ça qui fait que certaines situations qui se sont dégradées et que certains milieux comme les prairies de fauche et le problème de la Renouée du Japon sont à déplorer maintenant. Alors, évidemment de réaliser un plan communal de développement de la nature, de définir également un cadre de gestion des bords de routes, je pense que ce n'est pas quelque chose de très compliqué à mettre en place et alors surtout de prévoir une date de fauche après le 15 juin. Enfin, établir un atlas de la biodiversité communale et consulter la Commission Participative du Développement Durable sur l'ensemble des mesures qui sont proposées. Voilà, j'espère qu'elle a retenu toute votre attention et qu'elle sera acceptée. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci à vous, oui peut-être quelques éléments Madame. Oui, je vous en prie.

Mme Savine MOUCHERON, Echevine : Oui, Madame MARNEFFE, merci pour votre intérêt pour la biodiversité que je partage, globalement, on essaie toujours de tendre pour veiller à la qualité de l'environnement, ce qui permettra de permettre à la faune et à la flore de se maintenir et de se développer sur le territoire montois.

Ceci étant dit, je vais revenir sur les points que vous proposez dans votre motion.

D'abord, en ce qui concerne l'article 2 que vous proposez, sachez que le service de l'environnement organise déjà un suivi spécifique sur les permis d'urbanisme par rapport à la biodiversité notamment suite à des débats qui ont eu lieu ici. Donc, par rapport aux permis qui sont introduits aujourd'hui, il y a un suivi spécifique en matière de biodiversité. Au niveau du PCDN, alors, nous avons attendu en fait l'engagement du nouvel éco-conseiller qui est arrivé il

y a quelques mois, et qui a effectivement en charge la réalisation du PCDN, c'est d'ailleurs un point que nous avons traité au sein du CPDD qui s'est réuni fin mai, sauf erreur de ma part, on a pris le temps de réunir le CPDD depuis mes prises en fonction, parce que l'on se rendait compte qu'il ne fonctionnait plus. Donc on a pris le temps d'évaluer la situation avec l'ensemble des représentants. D'ailleurs, j'invite les partis politiques qui n'ont pas encore envoyé leurs représentants de les y inviter. Et donc, au sein de ce CPDD, il y a des groupes de travail qui vont être créés en fonction des thématiques et notamment la biodiversité, qui seront chargés effectivement de travailler sur le PCDN, ainsi que sur la réalisation de la classe. Donc, ça c'est en cours également. Pour les abords de routes, je peux vous rejoindre complètement sur le recul du délai de fauchage, mais il faut déjà savoir qu'il y a 10 hectares en fait de zone de fauchage tardif sur le territoire montois. Je vous rejoins sur l'efficacité que cela aurait si on laisse un peu plus de temps, mais après avoir consulté dans un premier temps et assez rapidement vu le dépôt des interpellations et le conseil communal, il y a un avis défavorable de la police au niveau sécurité, parce que plus on attend pour le fauchage, plus il y a des risques d'accidents par manque de visibilité. Par contre, ce que je peux m'engager à faire, c'est d'analyser les situations où c'est possible et là où ça ne met pas en danger nos utilisateurs de voiries, quel qu'il soit. Je pense que le dernier point que vous proposez c'est le déboisement des Grands Prés. Alors, ce qui se passe à ce niveau-là, c'est que nous n'avons pas la main mise. Il s'agit d'un arrêté gouvernement wallon qui a donné à la SPAQUE la gestion de cet espace et notamment l'autorisation de déboiser parce qu'ils doivent dépolluer le sol. Donc, nous ne pouvons pas arrêter le déboisement par contre, rien de nous empêche, que du contraire, de prévoir un reboisement après la dépollution du site. Voilà pour les éléments et donc je propose à notre Assemblée de voter contre votre projet de motion, vu les explications que je viens de vous donner.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Madame vous souhaitez.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Oui, effectivement. Mais donc, en termes de suivi de permis, je pense que si alors on doit s'écarter d'un permis que ce soit la SPAQUE ou un autre acteur, il s'agit de le prévoir et de réintroduire un permis, donc que ce soit la SPAQUE, elle doit quand même suivre un permis et ces déboisements sont non conformes. Par ailleurs, ces déboisements réalisés en pleine période de déification, ils ne seront jamais acceptés par l'administration, on demande à tout le moins qu'ils soient réalisés après les périodes de déification. Alors pour ce qui concerne les fauches de bords de routes, effectivement, je trouverai cela pertinent que l'on fasse, que l'on garde un peu la proposition que j'ai formulée mais que l'on localise les zones où on peut conserver du fauchage tardif, parce que cette année,

les fauches ont été réalisées très très tôt, elles ont été réalisées, à certains endroits début mai, c'était du jamais vu dans la région et nous sommes plusieurs collègues à travailler dans le domaine de la biodiversité, à l'avoir remarqué et à le déplorer. Alors pour ce qui concerne le PCDN, et bien j'attends avec impatience de vous voir revenir sur ce dossier et alors pour tout ce qui est de manière, de façon générale, au niveau des permis, je pense que tant au niveau des Grands Prés que du Grand Large, le suivi a peut-être fait légèrement défaut. Donc, si vous pouviez peut-être m'expliquer quel suivi a été apporté et pourquoi finalement les demandes qui ont été prévues dans le permis n'ont pas été suivies. Je pense que cela serait le minimum. Je déplore malgré tout qu'on ne puisse pas l'adopter parce que finalement, si vous me dites que vous vous engagez à faire un PCDN on est dedans, de continuer de faire un suivi spécifique, et s'y engager, je pense que c'est positif. De vérifier les déboisements malgré tout, par la SPAQUE au Bas près, ce pense que cela était positif. Donc, je ne vois vraiment d'élément pour lequel vous refusez.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Oui, Monsieur le Conseiller.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci, Monsieur le Bourgmestre.

Simplement par rapport au CPDD, puisque l'Echevine en parlé, sauf erreur et après consultation du groupe ECOLO, il semble quand même que depuis un peu plus d'un an, il n'y ait pas eu beaucoup de réunion du CPDD, donc, j'aimerais que l'Echevine nous fasse part du nombre de réunions qui ont eu lieu et de l'évolution, parce que en tous les cas, à ma connaissance, cela n'a pas été le cas, mais je peux manquer d'informations en la matière. Et sauf erreur, quand vous avez parlé des groupes qui communiquent leurs noms, enfin les noms de leurs représentants, il n'y a pas de raison que les noms aient changé en cours de mandature, parce que l'Echevin a changé. Donc normalement, les représentants ne changent pas sur le CPDD.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous voulez rajouter quelque chose ?

Mme Savine MOUCHERON, Echevine : Oui quelques éléments. Donc, en ce qui concerne le déboisement de la zone Bas Près, c'est le gouvernement, donc c'est effectivement le texte du gouvernement qui vaut responsabilité, enfin, qui est responsable de la gestion et il donne l'autorisation du déboisement pour la gestion du site pollué. Donc, à ce niveau-là, voilà le suivi. Par contre, je me renseignerai sur les suivis Grands Prés, Grand Large, en ce qui concerne le CPDD, il s'est exactement réuni deux fois. Une fois dans son système ancien, autant vous dire que nous étions 3, qui ont été fait très rapidement. Donc on s'est vite rendu compte qu'il fallait demander un avis pour le mode de fonctionnement, donc on a pris le temps d'envoyer un questionnaire à tous les membres, on a compilé les réponses et on a adapté la fonction du

CPDD à leur demande. Le dernier s'est réuni au mois de mai et nous avons obtenu plus de 25 personnes autour de la table avec un nouveau mode de fonctionnement notamment via des groupes de travail en fonction des thèmes abordés. Puisque ceux qui sont spécialisés dans la mobilité ne veulent pas forcément parler de tous les débats autour de la biodiversité. Voilà où on en est mais évidemment, on ne change pas les intervenants, je vous demande juste de rappeler à vos représentants, si ils le souhaitent de participer à une réunion CPDD. C'est tout.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Voilà, moyennent toutes ces explications, pour ou contre la motion ?

L'Assemblée passe au vote :

PTB : OUI – ECOLO : OUI – MR : OUI – CITOYEN : OUI – CDH: NON - PS : NON

Qui donne le résultat suivant : Par 28 voix contre et 11 pour

REJETE

99^e Objet : Proposition de motion sur la consultation citoyenne dans le cadre de projets d'infrastructures cyclables structurantes - Point inscrit à la demande de Mme la Conseillère communale Catherine MARNEFFE.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ok. Alors j'en suis toujours à vous, Madame, sur des infrastructures cyclables. Je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Oui, donc quand on a évoqué déjà plusieurs fois la Rue Emile Vandervelde et la décision qui a été prise de ne pas renouveler la piste cyclable, votre propos a été de justifier cette décision par la volonté des riverains de ne pas

T026

pouvoir maintenir cette piste et de plutôt privilégier le stationnement des deux côtés de la route. Maintenant, vous voulez réitérer la même manière de fonctionner pour la réflexion globale de la N50 au niveau de la chaussée de Ghlin et donc de ne consulter que le riverain pour envisager les aménagements notamment cyclables qui seront réalisés à ce niveau-là. A partir du moment où vous décidez au niveau du plan communal de mobilité de son avant-projet de donner d'abord la priorité aux piétons, aux cyclistes, aux transports publics et aux usagers des transports après en voiture, cette manière de faire est assez interpellant, et par ailleurs, je me permets de faire un petit peu une comparaison, quand on décide de faire une autoroute, on ne demande pas uniquement aux riverains de cette future autoroute si le bruit va

les déranger ou si on n'aurait pas préféré qu'il ait autre chose au bout de leur jardin. S'il y, on le voit bien, d'ailleurs dans le projet autour de Bruxelles, au niveau des aéroports, le seul avis des riverains ne peut pas influencer complètement le dossier des aéroports et le survol de Bruxelles ; alors à partir du moment où on décide qu'il faut défendre les axes stratégiques structurants pour rendre notre ville cyclable, consulter uniquement les riverains lors de leur réalisation, cela n'a pas beaucoup de sens ; alors pour essayer justement de garder un cadre de consultation publique mais de tenir compte d'un avis beaucoup plus large, je vous propose que pour ces projets structurant, on recueille un certain nombre d'avis complémentaires, notamment, qu'on fasse une enquête publique, au sens du code wallon du développement du territoire, qu'on fasse une consultation de la commission vélo, une consultation aussi de la commission consultative de l'aménagement du territoire et de la mobilité, une consultation de la commission participative du développement durable et également un avis du conseil communal. Il faudrait également envisager ces infrastructures cyclables structurantes, qu'on complète le plan communal de mobilité avec un plan communal cyclable, celui-ci serait évidemment soumis à enquête publique, et donc ces décisions concernant ces axes cyclables stratégiques seront forcément alors réalisés en cohérence avec ce plan communal cyclable et avec le plan communal de mobilité. En attendant, néanmoins, je vous demande de consulter beaucoup plus largement qu'au niveau des riverains parce que cela n'a, comme pour toutes les infrastructures stratégiques automobiles, ferroviaires, ou aéroportuaires, cela n'a pas beaucoup de sens de se limiter à une consultation des riverains. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Je pense que la prise en considération ne pose aucune difficulté, Monsieur l'Echevin...

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Merci Monsieur le Bourgmestre. Madame la Conseillère, je vous remercie pour cette proposition de motion que nous ne pouvons pas accepter. Votre volonté de compléter un plan communal de mobilité par un plan communal cyclable a déjà fait l'objet de plusieurs discussions au sein des services et ainsi ici même au niveau de cette assemblée. Cela fait partie d'ailleurs des projets que nous souhaitons mener à terme. L'aspect cyclable est mode doux, seront comme vous le savez abordés au sein du futur plan communal de mobilité, son cahier des charges inclut un volet mode doux, qui prévoit également l'établissement d'un réseau utilitaire pour les piétons et les cyclistes et les propositions d'aménagement. Pour aller plus loin dans notre démarche, la réalisation d'un plan communal cyclable, donc qui complète en quelque sorte le plan communal de mobilité, sera conditionné à l'élaboration d'un plan en trois étapes, tout comme le plan communal de mobilité le prévoit, à savoir un diagnostic, les définitions des objectifs et la stratégies d'action. Il s'agit donc d'un

travail qui nécessitera l'inscription d'un budget puisqu'il n'existe pas d'aide financière de par le SPW en matière de plan communal cyclable ; seules en effet dix communes retenues par la région lors du plan Wallonie cyclable en 2010 ont bénéficié d'un soutien important de la part de la région pour la conception et la mise en œuvre du plan communal cyclable. Bien entendu, nous ne fermons pas la porte à cette éventualité que nous souhaitons réaliser après la mise en place du nouveau plan communal de mobilité. Pour votre information, nous nous rendons d'ailleurs à Liège fin juin pour rencontrer l'échevin de la Mobilité pour un échange d'expérience avec Provélo de Mons. Liège est une commune en effet Wallonie Cyclable et nous sommes intéressés par les mesures volontaristes qui ont été mis en place au sein de cette cité. Je rappelle également que les projets d'infrastructures cyclables sont analysés, débattus de manière approfondie, en commission vélo, en collaboration avec l'ensemble des associations cyclistes, le Tec, la police, les services techniques de la ville, le SPW, et pour prendre l'exemple que vous preniez tout à l'heure de la nationale 50, il y a d'ailleurs une réunion citoyenne qui est prévue, à cette réunion est invité le SPW, le Crac, Provélo, Tec et donc c'est pour vous dire que l'on est quand même ouvert à ce qu'une consultation soit la plus large possible. Nous accordons une attention toute particulière au cheminement vers les grands pôles générateurs de déplacement, comme les gares, écoles, administrations, centres commerciaux, et entre les différents villages de l'entité. Pour citer par exemple deux projets structurant, c'est le récent traçage des pistes au niveau du Boulevard Gendebien, il y en aura encore d'autres, et la future piste cyclable du Grand Large où là aussi il y a eu une consultation qui a été élargie. Et donc vous comprendrez que, dès lors, votre proposition de motion ne peut être acceptée, je proposerais donc à notre assemblée de voter contre ce projet de motion.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bien, alors, j'ai Madame, et puis Monsieur le Conseiller.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Donc par exemple pour le projet de Ghlin, il y a quelques riverains qui sont invités à une réunion lundi prochain, et ils auront le choix entre garder des stationnements devant chez eux et avoir une piste cyclable. Et donc, il va y avoir quelques riverains qui vont décider pour 9000 utilisateurs potentiels à Ghlin et bien au-delà s'il y a des travailleurs ou d'autres personnes de Mons qui sont intéressées, il y aura peut-être une cinquantaine de personnes ou même deux cents qui vont venir à cette réunion, admettons, ces 50 ou 200 personnes vont décider pour 9000 Ghlinois s'il y aura oui ou non une piste cyclable à cet endroit. Je trouve ça complètement aberrant pour une stratégie de mobilité. Alors si vous me citez des axes stratégiques, c'est comme si vous me disiez qu'on fait deux tronçons d'autoroutes à des endroits et le reste on peut prendre son 4X4 et aller sur des

chemins de terre. C'est exactement la même chose, à un moment donné, si on veut un axe structurant, que ce soit automobile, ferroviaire ou autre, il faut qu'il soit continu sinon cela n'a pas de sens et cela met en danger les utilisateurs. Pour ce qui est du plan communal cyclable, je reprends l'avant-projet de plan communal que nous avons voté, il est écrit que ce volet doit être en cohérence avec mais ne remplace pas un éventuel plan communal cyclable à établir selon la méthodologie définie dans la sémantique numéro 37 etc, je ne termine pas de citer ce plan, c'est page 28 de l'avant-projet de plan communal de mobilité, et donc, il est bien écrit dans cet avant-projet qu'il est possible d'envisager un plan communal cyclable et que surtout le plan communal actuel ne remplacera pas ce plan communal cyclable, donc s'il n'y a pas de plan communal cyclable, il y a clairement une carence dans l'étude de la cyclabilité future et de la manière dont on l'envisage sur le territoire montois. On ne pourra donc que le regretter.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bien, Monsieur le Conseiller, oui.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci Monsieur le Bourgmestre. Ecoutez, Monsieur l'Echevin, et je vous le dis vraiment avec beaucoup de respect, prenez-le avec de l'humour, mais vous me faites de plus en plus penser à Hannibal dans l'Agence Tout Risque. Parce que vous avez tout le temps un plan. Mais le problème c'est qu'il faut concrétiser le plan un jour et là il vous manque peut-être Barracuda ou un autre pour passer à l'action mais franchement, je ne sais pas qui veut jouer le rôle de Barracuda dans le collège, mais en tous les cas, c'est quand même assez hallucinant, vous arrivez en fin de législature et vous êtes en train de nous expliquer que le plan qui est proposé par Madame MARNEFFE, oui de toute façon c'est quand même quelque chose à part, que l'élément essentiel c'est le plan de mobilité, je vous rappelle quand même que vous n'êtes qu'à l'étape 1 de votre plan de mobilité, c'est-à-dire nulle part

T027

et vous n'arriverez pas à aboutir d'ici la fin de cette législature, et donc c'est quand même hallucinant de dire, en fait d'avoir perdu tant de temps et puis comme on ne saura pas tout faire et qu'on n'aura pas la Rolls, ça c'est une évidence en matière de mobilité, on n'aura pas de grandes avancées, vous refusez la proposition qui est faite et qui permettrait déjà une avancée sur la mobilité 12, et alors ce que je n'arrive pas non plus à comprendre dans votre raisonnement, c'est qu'à chaque fois que vous avez pris des décisions isolées en matière de mobilité, on vous a reproché le fait que ça n'était pas intégré dans un plan global, et vous nous avez répondu « ça n'est pas grave, ça n'est pas grave parce qu'on pourra adapter ces mesures lorsque nous aurons le plan global, et bien ici je vous renvoie le même argument, adoptons la proposition de Madame MARNEFFE, et ensuite, si jamais dans le cadre du plan de mobilité

globale qui encore une fois est à son étape première, et là aussi on verra la suite puisque nous sommes dépendant des crédits de la Wallonie, donc, cela serait intéressant de savoir ce qu'il en est maintenant avec l'incertitude politique qui règne à ce niveau de pouvoir, de quelle manière on va pouvoir continuer ce projet, mais en tous les cas, adoptons déjà cette mesure pour avancer dans au moins un aspect de la mobilité, s'il faut l'adapter par après, nous le ferons mais je pense que le rejet pur et simple est simplement l'illustration de refuser un point parce qu'il viendrait de l'opposition, ce qui n'est pas très constructif en la matière.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Pour Madame MARNEFFE, dans la réponse que je vous ai donnée tout à l'heure concernant le plan communal cyclable, je n'ai pas dit qu'on n'était pas sensible à pouvoir envisager de le réaliser, je vous ai simplement énoncé, la façon dont on devait procéder et que c'était à charge totale de la Ville. Je tiens quand même à rappeler que le plan Wallonie Cyclable qui a été fait en 2010, que la Wallonie a proposé aux différentes villes qui voulaient s'y atteler, ça s'est fait aussi durant, et là je réponds à Monsieur BOUCHEZ, durant la mandature précédente, donc je vois qu'on parle souvent de choses mais puis l'histoire se répète, alors concernant la nationale 50, quand vous dites qu'on va proposer aux citoyens une proposition avec piste et une proposition sans piste, c'est pas tout à fait cela, il y a deux options qui vont être proposées, une avec deux pistes, et une avec une seule piste cyclable, ça c'est la réelle proposition qui va y avoir, et cette proposition-là sera faite en concertation avec les citoyens qui y habitent bien évidemment, mais aussi participeront le CRAC, le SPW, TEC à cette réunion. Alors pour le plan global, Monsieur BOUCHEZ, que vous dites, chaque fois, vous avez tendance à faire croire que le collège en fait une politique de mobilité en terme de mobilité de manière plic ploc, on se réveille un jour au matin, on a rêvé de quelque chose, on le pont, on se réveille un autre jour, on fait encore autre chose, vous savez pertinemment bien que ce n'est pas comme cela que nous avons fait notre façon d'agir en terme de mobilité, puisque nous sommes venus avec des mesures qui ont été présentées au collège, et vous étiez présents à ce moment-là, cela a été structuré, on savait où on allait, mais en tenant compte bien évidemment de notre budget. Nos budgets sont ce qu'ils sont, vous le savez, on ne sait pas les étendre, on ne sait pas fabriquer encore actuellement au niveau de la commune, des billets et c'est dommage peut-être, mais peut-être que vous aurez un moment donné la chance d'en fabriquer de manière peut-être maladroit ou perverse, mais ça c'est votre problème, en tout cas, nous, le plan de mobilité que nous soumettons et qui va être soumis lorsque le plan de mobilité sera fait, cela a été fait en concertation, et cela sera encore fait en concertation avec les différents intervenants, et jamais de manière plic ploc.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : bien, allez, une brève réplique Madame, et puis ...

Monsieur le Conseiller, oui...

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Vous êtes peut-être très satisfait avec vos pistes cyclables qui ne vont que dans un sens, que ce soit vers le Grand-Large, que ce soit vers Nimy, il y a de nombreux endroits où les pistes cyclables ne vont que dans un sens, donc, en gros on peut aller dans un sens, mais on ne peut pas les emprunter dans l'autre sens, c'est interdit par la loi, donc, vous mettez l'utilisateur qui part en vélo, il peut partir en vélo à son travail en sécurité, partir à l'école en sécurité, par contre quand il reviendra, peut-être qu'il sera fauché par une voiture. Dommage.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci Madame. Monsieur...

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, au niveau méthodologique, je voudrais juste rappeler à l'échevin de la Mobilité que ce n'est pas parce qu'il présente dix mesures le même jour que ça s'appelle un plan. S'il n'y a pas de cohésion entre les mesures, c'est pas un plan, cela reste une succession de mesures plic ploc et donc effectivement vous ne vous êtes pas levé tous les matins, vous vous êtes levé un matin et effectivement on a dix mesures, mais en plus dans les mesures de mobilité que vous proposez, l'achat-minute n'est pas une mesure de mobilité, c'est vous-même qui m'expliquez que c'est une mesure de stationnement, et moi je vous répondais que le stationnement influait la mobilité, donc, voyez, on pourrait pousser cela à l'extrême, dans les budgets que vous avez invoqués, la plus grosse partie du budget sont les horodateurs, mais je ne vais pas refaire les débats que j'ai déjà faits, si vous aviez véritablement une politique de mobilité qui est une politique groupée avec un plan global, vous ne seriez pas seulement en train de faire votre plan de mobilité, on est tout le temps dans ces contradictions, avec un collègue qui essaie de nous faire croire qu'il y a une politique qui est vraiment structurée, mais qui dans le même temps est en train de mener un plan de mobilité qui est à sa phase 1, et donc à partir de là, c'est bien la preuve que les décisions que mobilité qui sont prises maintenant ne sont que des mesures qui sont prises au cas par cas et qui ne tiennent pas en compte le plan global puisqu'il est seulement en cours de réalisation.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, alors je passe au vote.

L'Assemblée passe au vote :

PTB : ABSTENTION – ECOLO : OUI – MR : OUI – CITOYEN : ABSTENTION – CDH :
NON – PS : NON

Qui donne le résultat suivant : Par 28 voix contre, 9 pour et 2 abstentions

REJETE

100^e Objet : Proposition de motion Be Alert - Point inscrit à la demande de Mme la Conseillère communale Charlotte DE JAER

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Madame DE JAER, au sujet de « BE ALERT », je vous en prie.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Ma motion est assez courte et mon explication le sera aussi. Le Fédéral propose un système qui s'appelle « Be Alert » et qui permet aux autorités, qu'elles soient communales, provinciales ou fédérales, de communiquer via notamment les sms directement aux citoyens en les ciblant en cas d'une alerte générale, cela permet parfois d'éviter qu'il y ait des mouvements de foule, d'éviter que, suite à un incident qui n'en serait pas un, les bruits se répandent et parlent d'attentats et permette aussi en cas d'attentats de pouvoir protéger une population qui va recevoir un message d'une autorité, c'est important pour communiquer rapidement dans ces situations, et on sait à quel point il faut communiquer rapidement, et c'est aussi important dans l'état actuel des choses où les nouvelles vont vites sur les réseaux sociaux, donc, chaque citoyen peut s'inscrire sur le programme Be Alert et ainsi ces citoyens sont contactés par les différentes autorités en cas d'alertes graves. Les autorités qui peuvent communiquer sont les provinces, la Province du Hainaut fait partie du programme, le Ministre de l'Intérieur, qui évidemment fait partie du programme mais aussi les communes et donc, ma motion vise à ce que Mons souscrive à ce programme Be Alert et permette ainsi de se doter d'un outils de communication d'urgence et de crise à destination de ses citoyens. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci infiniment Madame pour votre proposition de motion, j'imagine que cela ne pose aucune difficulté quant à la prise en considération. Je dois juste vous dire ceci, en effet, le système permet deux types de messages, d'une part un Bourgmestre, un Gouverneur ou un Ministre de l'Intérieur peut envoyer une alerte sur base d'une liste d'adresses, et d'autre part, en cas d'importantes situations d'urgence, les autorités peuvent également envoyer un message de manière localisée, sur base du lieu de l'incident. Toute personne physique présente dans cette zone, reçoit alors un message sur son téléphone mobile. Il y a eu plusieurs étapes au développement de Be Alert, nous avons toujours été associés, la conférence de presse du lancement s'est tenu mardi 13, donc il y a tout juste une semaine, dès le lendemain notre fonctionnaire planu avait été en contact avec le planu provincial pour mettre en application le processus, j'ai personnellement signé l'accord le 16

juin, donc trois jours après la conférence de presse, on a adressé tous les documents administratifs que ce soit par mail ou par la poste, et dans les tous prochains jours, nous serons officiellement Ville Be Alert, il faudra alors largement communiquer, vous savez qu'il y a un site internet et qu'on peut s'inscrire, etc, et donc on communiquera afin qu'un maximum de citoyens de notre bonne ville s'inscrivent. Voilà, donc, nous avons tout fait, on continuera, c'est la raison pour laquelle

T028

je préconise de refuser votre proposition de motion.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : A partir du moment où vous l'avez fait, je ne vois pas la raison de refuser la motion, je propose de la retirer puisque vous m'avez suivie, et que c'est effectif, il n'y a pas de raison de faire un vote pour la refuser. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci mais je dois quand même passer au vote puisqu'on l'a acceptée.

L'Assemblée passe au vote :

PTB : OUI – ECOLO : OUI – MR : OUI – CITOYEN : OUI – CDH : NON – PS : NON

Qui donne le résultat suivant : Par 28 voix contre et 11 pour

REJETE

Sortie de M. J. MANDERLIER = 38 présents

101^e Objet : Proposition de motion afin d'organiser une consultation pour établir la préférence des Montois entre le Festival des Musiques militaires et celui des Fanfares - Point inscrit à la demande de M. le Conseiller communal Georges-Louis BOUCHEZ.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : On en arrive alors à Monsieur BOUCHEZ, sur le Festival des Musiques militaires et le Festival des fanfares. Je vous en prie Monsieur le Conseiller.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci Monsieur le Bourgmestre. Alors, on le sait, cette année le Festival de Musiques militaires a été remplacé par un festival de fanfare, et les échos ont été assez divers, parce que moi, personnellement, je n'ai rencontré que des gens qui trouvaient... j'ai rencontré beaucoup de gens qui se sont plaints du Festival de fanfares et qui regrettaient celui des Musiques militaires, d'autres trouvaient que c'était très bien au niveau des sections, mais il est vrai qu'au niveau de la Grand Place, c'était peut-être surprenant ou en tout cas moins majestueux que le Festival de Musiques militaires, donc si vous écoutez la population ou si vous la rencontrez ou au niveau des réseaux sociaux, au terme du feu

d'artifice du mardi, le feu a lui-même déchainé quelques débats, mais de manière générale, il y a véritablement une discussion, il y a même une pétition qui a eu lieu au moment de l'annonce de la suppression de l'annonce du Festival des Musiques militaires et cette pétition a repris vigueur après le mardi de la ducasse pour savoir s'il valait mieux maintenir le Festival des Musiques militaires ou s'il fallait poursuivre avec le Festival des Fanfares, et donc, vous le savez, l'ère est quand même à la consultation de la population, l'ère est véritablement à travailler avec le citoyen avec un plus grand lien et d'ailleurs personne ne peut revendiquer le monopole de parler au nom du citoyen, mais en tous les cas, il serait intéressant de consulter la population, d'autant plus que cela relève du patrimoine, et donc cela n'est pas une décision qui relève d'un collègue ou d'un conseil communal, mais je crois que le patrimoine, le folklore, c'est quelque chose qui doit se faire en lien avec la population qui est le premier garant de ce folklore, de cette tradition. Et donc, ce qui vous est proposé ici, c'est de procéder à une consultation, alors au sens informel, c'est-à-dire via le site internet, et le Mons Mag, pour inviter la population montoise à se prononcer de savoir si elle préfère le Festival de Musiques militaires ou si elle veut plutôt aller et confirmer le choix du Festival de Fanfares. Par ailleurs, au niveau des fanfares, il y a eu aussi peut-être le regret de ne pas mettre en évidence toutes les fanfares de la région, on le sait, au niveau de Saint-Symphorien, cela a été le cas dans le cadre de l'apéritif de la Faculté polytechnique le samedi matin, c'est quelque chose qui a eu un grand succès et un beau retentissement, mais pour les autres fanfares, il y en a d'autres qui ont été mises de côté et qui seraient plutôt demanderesses de pouvoir participer à ce festival, ce qui leur permet également de rentrer quelques moyens financiers au niveau de leur comité puisqu'on le sait, ces fanfares ne reçoivent pas nécessairement beaucoup de moyens. Enfin, dernier point, l'idée de ce changement s'impose par rapport à ce qui se passait au niveau du stade Tondreau mais on peut également envisager une formule du Festival des Musiques militaires sans passer par le stade Tondreau le dimanche après-midi, et donc, à partir de là, il serait tout à fait possible de garder ces musiques militaires tout au long du week-end ; les faire jouer le lundi et le mardi et peut-être avoir une autre formule en ce qui concerne le dimanche après-midi parce qu'il est vrai que le stade Tondreau n'était certainement pas la formule qui rencontrait à l'heure actuelle le plus de succès. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, je pense que personne ne s'oppose à ce complément en considération, vous souhaitez dire quelque chose Monsieur l'Echevin ?

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Merci Monsieur le Bourgmestre. Monsieur le Conseiller, comme vous vous en doutez, nous ne pouvons accepter votre proposition de motion, nous sortons à peine des festivités de la Ducasse, et nous n'envisageons pas actuellement et à

l'avenir non plus un tel changement, et on ne comprend pas non plus votre empressement à absolument changer la nouvelle formule. Je constate plutôt que vous vous êtes empressé de surfer sur le vague de quelques mécontents, démarches qui vous caractérisent d'ailleurs de plus en plus. En effet, il s'agit d'une première édition que nous comptons bien faire évoluer en 2018 avec les expériences et les enseignements pris bien évidemment cette année, vous le savez, et nous n'allons pas encore revenir sur le sujet maintes fois, mais je vous réponds quand même, débattu au sein de ce conseil, il n'est pas envisageable de remettre en place un Festival de Musiques militaires, les raisons, on en a déjà discuté et vous les connaissez, je ne reviendrai pas dessus. Pour en revenir au Festival Mons en Fanfare, je souhaite dire quand même quelque chose. En effet, ce n'est pas moins de 25 concerts qui ont eu lieu dans les différentes sections, y compris au centre montois. Ils ont rencontré tous beaucoup de succès, avec une moyenne de 100 à 150 personnes, voire même 200 personnes par concert. Ce n'est pas moins d'ailleurs de 4000 à 5000 personnes de tout âge qui sont venus écouter dans les 19 communes mais aussi chanter et danser avec les 11 premières fanfares invitées cette année qui regroupaient plus de 200 musiciens. Alors, quand vous dites que les fanfares locales ont peut-être été sous représentées, non, les fanfares locales, il faut encore en garder pour les futures éditions, et là je ne comprends pas quand vous dites que certaines fanfares locales n'ont pas été contactées puisque vous-même vous demandez de revenir à une consultation populaire qui conduirait entre un choix entre fanfares et musiques militaires. Alors pour en revenir à la Faculté polytechnique, là je suis tout à fait d'accord avec vous puisque là, cela a rencontré un succès inattendu d'ailleurs, grâce à la Philharmonie de Saint-Symphorien, où on atteint près de 600 personnes dans une humeur qui était vraiment conviviale et festive. Les concerts déambulatoires en centre-ville ont également été très bien suivis, notamment dans les rues commerçantes, et je ne vais prendre qu'un seul exemple, c'est la fanfare des Grooms, qui n'ont pas hésité d'ailleurs à entrer dans les commerces afin de semer une pagaille musicale très sympathique. Bien sûr il fallait circuler dans Mons pour pouvoir les apprécier et les rencontrer. Certaines prestations sur la Grand Place sont cependant à repenser, et là je suis d'accord, notamment ce qui concerne les horaires, la gestion de l'espace et le nombre de fanfares, peut-être à revoir, mais il s'agit d'une première édition et je ne souhaite quand même pas le bébé de l'eau de son bain, comme cela, sur quelques mécontents qui se font connaître dans les médias mais surtout sur les réseaux sociaux. L'heure est maintenant au débriefing et aux importants enseignements à tirer de cette première édition, afin de préparer dès maintenant la seconde édition, continuant à miser sur la qualité et la diversité musicale, ainsi que géographique. Je voudrais néanmoins terminer mon intervention sur un message positif

en disant que les musiciens présents le week-end dernier ont tous beaucoup apprécié l'ambiance de la Ducasse, et ils nous ont d'ailleurs répété à plusieurs reprises et plusieurs formations ont d'ailleurs déjà proposé de resigner une nouvelle collaboration. Vous me direz, évidemment, eux ils sont contents de venir, mais ils participent aussi à d'autres événements où des fanfares se produisent, et ils ont bien signalé que notre organisation et la ferveur de la population était grande chez nous et qu'il y avait quelque chose vraiment à faire. Je vous remercie de votre attention et pour tous ces éléments que je viens de développer maintenant, je propose bien évidemment à notre assemblée de voter contre votre projet de motion.

M. Elio Di RUPO, Bourgmestre : Oui, je vous en prie. D'abord Monsieur BOUCHEZ et puis Monsieur BONJEAN. Oui Monsieur BOUCHEZ.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Ecoutez, je ne comprends pas la réponse de Monsieur l'Echevin, et je l'invite à peut-être relire le texte si je me suis mal exprimé, mais je ne dis pas qu'il faut remettre en cause, je dis qu'il faut consulter la population. Alors c'est intéressant parce qu'aujourd'hui, on me dit que je suis un empesé, le problème c'est que si j'attends septembre octobre, là on me dira vous ne vous rendez pas compte, il faut seulement faire la consultation et puis réserver les groupes, qu'est-ce que vous imaginez, ce truc-là cela s'organise d'un an à l'autre. Donc, il faudrait savoir, je pense que c'est précautionneux de consulter la population maintenant si jamais il faut rediriger, donc, moi je dois vous avouer que je ne comprends pas votre attitude de refuser... une consultation en plus n'est même pas obligatoire, vous n'êtes même pas obligés de suivre le résultat, dans forme que je suis ici puisque c'est pas quelque chose de juridiquement contraignant, c'est dans l'esprit de partager les réflexions, alors vous, vous avez peut-être eu des retours, voilà, il se trouve certainement que l'ensemble de mon groupe politique ne rencontre que les râleurs de Mons, il faut croire, et donc, nous pourrions estimer leur nombre selon notre résultat électoral, il faut certainement penser que c'est le cas

T029

mais je trouve que balayer d'un revers de la main cette possibilité justement de faire vivre le folklore et de pouvoir en débattre en discuter et peut-être aussi ne pas être d'accord avec la population et d'expliquer pourquoi cela n'est pas le cas, je crois que c'est quand même quelque chose qui peut être porteur, pour le reste vous l'avez dit, il y a manifestation des choses à corriger en ce qui concerne la Grand Place, particulièrement le mardi soir, puisqu'il y avait certain groupe qu'on entendait à peine qui était fort loin de la population par rapport au périmètre qui avait été arrêté. Enfin, vous savez, quand je parle des fanfares locales, vous dites que c'est contradictoires, et bien non, si on continue dans l'esprit des fanfares, il faudra

certainement vraiment s'assurer que toutes les fanfares locales sont représentées, ou du moins ont une occasion, de le faire, mais cela n'empêche pas de poser la question de savoir est-ce qu'il faut faire les fanfares ou plutôt le festival de musiques militaires. Franchement, je ne comprends pas cette crainte de consulter la population, vous venez de lancer à grand renfort de communication et sur les deniers publics une consultation populaire pour avoir l'avis des gens pour Mons, ce qui est d'ailleurs, très bizarre en fin de législature, ça permettez-moi de profiter de l'occasion de vous le dire, ça c'est vraiment très bizarre de dire aux gens « eh bien voilà, on vous demande ce que vous voulez pour la Ville de Mons, mais on vous le demande en fin de législature, donc on ne pourra rien appliquer de ce que vous faites, on pourra peut-être le recopier pour notre programme électoral, mais c'est tout, donc c'est quand même assez particulier d'utiliser une plate-forme avec des deniers publics pour un collège qui est plus sur la fin de la législature que le début, mais là aussi vous n'accepterez certainement pas ces remarques, Monsieur le Bourgmestre, mais pourtant vous ne m'empêcherez pas de le penser que c'est quand même plutôt à vocation de constitution d'un programme politique plutôt que d'un projet de ville, parce qu'un projet de ville, on l'estime en début de législature et pas à la fin de la législature, vous savez, c'est comme la scène, dans le film avec De Funès, les grandes vacances, où ils demandent que le paiement c'est au début du trimestre et pas à la fin, et bien, un projet de ville c'est comme ça, c'est au début de la mandature, pas à la fin. Vous voyez, cela nous fait au moins un point commun avec le cinéma français en l'occurrence, mais en tous cas Monsieur l'Echevin, c'est quand même particulier d'avoir lancé une telle plateforme et ensuite de dire à moi l'avis des gens je n'en veux pas, j'ai décidé que cela serait les fanfares maintenant, ce sera les fanfares envers et contre tout, c'est une attitude qui n'est pas compréhensible, donc je vous demande de revoir votre point de vue et de voter favorablement à ce texte, je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Monsieur BONJEAN.

M. Lionel BONJEAN, Conseiller : Oui Monsieur le Bourgmestre, un peu dans le même sens mais je suis surpris des contradictions ou autres peut-être du manque de préparation de la part de l'Echevin. Déjà il parle de vouloir supprimer le Festival des fanfares, je n'ai jamais entendu cela, ou alors, ses collaborateurs ont rédigé une mauvaise note, première chose. Deuxième chose, pourquoi refuser, vous dites qu'on va faire le bilan, et le bilan et sans écouter les gens, donc, vous, vous avez la science infuse avec quelques-uns et les râleurs vous ne voulez pas les entendre mais les râleurs ont le droit de s'exprimer aussi. Si quelqu'un n'est pas d'accord avec vous, ce n'est pas pour cela qu'il n'a pas de raison d'être écouté, déjà tout à l'heure, il y a eu un mic mac dans les plans etc, on parlait décumul peut-être, Monsieur

l'Echevin, je sais que c'est du travail en plus de faire cette consultation, mais peut-être vous consacriez un peu plus à la ville, peut-être moins à d'autres choses, et préparer un peu mieux vos conseils communaux. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Moi je voudrais juste avant de passer au vote, vous dire ceci. Ce que j'ai compris de Monsieur l'Echevin, c'est en réalité ceci : à un moment donné, qu'il y ait une consultation ne pose pas de problème. Nous sommes en phase d'essai. Donc on a une première opération. De cette première opération, nous avons déjà un certain nombre de constats et il y aura un travail collectif et des modifications à apporter à la deuxième opération l'an prochain. Et dans ces modifications, il y a notamment le mardi soir sur la Grand Place, Monsieur l'Echevin m'en a d'ailleurs parlé, pour que les acteurs soient beaucoup plus visibles, la sono plus ample, etc. Et donc, aujourd'hui la question n'est pas que le collège ne voudrait pas consulter, que du contraire, je pense qu'il faudrait qu'on soit dans une formule optimum à partir du moment où on a trouvé la formule optimum, qu'il y ait une consultation ne pose pas de difficultés, et donc aujourd'hui, ce qu'on demande, c'est simplement de permettre au collège, d'avoir le temps d'atteindre un niveau qui est un niveau qui permettent de dire, cela est la formule que nous pourrions peut-être rendre meilleure, et nous pourrions peut-être interroger, mais une fois que l'on sait sur quoi on fait, mais ici, ce fut un essai, et une première opération, moi-même ai formulé un certain nombre de remarques, c'est vrai que dans les sections, j'ai trouvé qu'il y avait une très bonne ambiance, on aurait pu croire que les gens allaient un peu être déconcertés entre les musiques militaires et les fanfares pas du tout, mais voilà, dès que nous serons avec un modèle qui est un modèle structuré, réfléchi, qui tire les leçons notamment de la première édition, les consultations, il n'y a pas de difficultés avec cela.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Je suis parfaitement d'accord avec ce que vous venez de dire, mais ce que je ne peux pas accepter, ce sont chaque fois, ces sous-entendus de la part de certains membres de l'opposition, quant au travail effectué par certains échevins, ça devient lassant de toujours entendre cette même rengaine, et je terminerai en disant que j'ai vraiment l'impression que l'opposition ne comprend pas grand-chose puisqu'à chaque fois, les termes précis développés par le chef de groupe MR, c'est de dire « je ne comprends pas ». Eh bien, écoutez, moi quand je lis une chose je la comprends. Essayez de faire la même chose ou alors essayez d'écouter, et essayez peut-être de moins rire et ça ira peut-être beaucoup mieux.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Allez...

Monsieur Lionel BONJEAN, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, la réponse de Monsieur le Bourgmestre a été quand même nettement plus limpide que la vôtre, alors que ce n'est pas son dossier. C'est quand même dramatique.

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, je vais vous répondre très calmement. Monsieur LAFOSSE il ne faut pas vous énerver, ce n'est pas moi qui vous ai attaqué sur ces questions-là, mais objectivement, voilà, vous m'attaquez c'est votre droit. La seule chose c'est qu'objectivement quand j'entends parfois la manière dont vous lisez vos documents, permettez-moi de douter que vous êtes en train de lire, ça je suis désolé, je ne comptais pas vous le dire, mais puisque vous venez sur le terrain, je suis désolé, je n'arrive pas à voir, mais je ne suis peut-être pas aussi malin que vous, et ça je ne concède, je suis peut-être vraiment le plus bête des 45 conseillers communaux de cette ville, et c'est votre droit de le penser.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Je le crois en effet.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Mais Monsieur l'Echevin, c'est votre droit de le penser, franchement, il n'y a pas de problème, mais quand je vois l'absence de lisibilité de votre politique de mobilité, et que je vois ici que vous refusez de faire part à la population de cette question parce que vous vous enfermez dans des certitudes, écoutez, c'est peut-être une preuve d'intelligence selon vous, moi je ne le crois pas, nous sommes en désaccord là-dessus, mais cela ne sert à rien de venir sur le fait que nous ne comprenons pas effectivement, nous avons du mal à comprendre votre politique, mais interrogez-vous peut-être pour la rendre plus lisible et plus clair pour chacun, je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Alors qui est pour et qui est contre pour le projet de motion ?

L'Assemblée passe au vote :

PTB : OUI – ECOLO : OUI – MR : OUI – CITOYEN : OUI – CDH : NON – PS : NON

Qui donne le résultat suivant : Par 27 voix contre et 11 pour

REJETE

102^e Objet : Proposition de motion favorisant l'établissement d'un bassin de soins ouvert et pluraliste - Point inscrit à la demande de M. le Conseiller communal Georges-Louis BOUCHEZ.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Alors nous en arrivons à la dernière proposition de motion, qui devrait aller très vite. Avant la prise en considération, souhaitez-vous dire quelques mots Monsieur BOUCHEZ sur l'établissement d'un bassin de soin ouvert et pluraliste ?

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Oui, Monsieur le Bourgmestre, si vous me le permettez. Ecoutez, en fait, cette motion elle vient de deux événements qui ont été concomitants, et en fait, figurez-vous que je recherche des points d'accord avec vous, vous voyez.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Non, ne vous fatiguez pas, franchement.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Si, je vous assure, et moi j'ai entendu Monsieur MARTIN dans les médias, mais j'ai lu aussi le compte-rendu au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, par rapport à sa réaction à la fusion des universités. Et sur la fusion des universités, c'était très drôle, c'est qu'on a vu un mouvement se lever contre la fusion de l'UCL et de Saint-Louis parce qu'il ne serait pas digne de procéder à des fusions sur des critères philosophiques. Je ne vais pas débattre de la question des universités, même si là nous ne serons pas d'accord, mais par contre, je me suis dit, fort de cette logique, c'est quand même formidable, je ne savais pas ce point de convergence que j'avais avec Monsieur Martin de vouloir dépasser les clivages philosophiques et de ne pas tenir compte des appartenances plutôt catholiques, plutôt laïques, des uns et des autres, et donc je me suis dit, on va suivre la même logique en matière d'hôpitaux, sauf qu'en matière d'hôpitaux, là c'est pas de chance, puisqu'il semble qu'il y ait un projet, c'est plus qu'un projet, de la part de Solidaris, d'associer Ambroise Paré, l'hôpital de Tivoli et l'ISPPC à Charleroi dans un grand croissant de soins au niveau de la Province de Hainaut. Et là, je dois vous avouer que je ne comprends pas, parce qu'on est face à une alliance

T030

Qui est purement philosophique et en plus d'être philosophique, je dirais même que cette alliance est partisane, je ne vais pas rentrer dans les détails des négociations au niveau de Charleroi, cela ne nous concerne pas ici mais on a quand même le sentiment que derrière Solidaris et ce n'est pas moi qui le dis, c'est Maxime PREVOT, vous voyez, un membre du parti qui est votre partenaire qui avait très justement dit mercredi au Parlement de Wallonie, non, c'est toujours leur partenaire à la Ville et au niveau du Parlement de Wallonie mercredi, il a dit « quand il y en a dans les cordes, les deux autres viennent l'aider », sous-entendu quand le parti est un peu en difficulté, on a la mutuelle et le syndicat qui peuvent venir en aide et ici, on se rend compte qu'il y a véritablement une mécanique, une démarche qui est mise en œuvre par la mutuelle, or, cela n'a aucun sens en matière de soins. En matière de soins, ce

qu'il faut, c'est que la population d'un territoire puisse avoir une offre complète de soins. A ce titre, est-ce qu'il faut des fusions, je ne le crois même pas et mon groupe ne le pense pas. L'initiative privée, l'autonomie, la liberté philosophique doivent rester des principes fondamentaux dans notre pays. Par contre, le fait de garder deux institutions distinctes ne les empêchent pas d'avoir des complémentarités parfaites et les complémentarités parfaites, on ne peut pas dire que ce soit pour le moment, ce qui est mené, alors, je ne tiens pas pour responsable plus le public que le privé, que les choses soient bien claires, il y a également des blocages qui peuvent venir également du privé et certaines associations sont faites également sur des critères qui ne sont pas nécessairement ceux des bassins de soins mais du côté public, je trouve qu'on a une responsabilité accrue, on a une responsabilité accrue surtout lorsque l'on prend certains discours et certaines attitudes et je ne peux comprendre qu'une institution publique, par exemple, rentre dans le jeu de la surenchère de la rémunération d'honoraires garantis dans le chef de médecins et qu'on traite des médecins comme des joueurs de football en essayant de les attirer au plus offrant. J'ai du mal à comprendre qu'à la fois le privé et le public se battent à quelques semaines d'intervalle pour obtenir un agrément en matière de cardiologie, alors, vous me direz, l'agrément serait évalué trois plus tard mais l'investissement a quand même eu lieu, donc, ce sera quand même intéressant de voir ce que l'on fera au moment de l'évaluation et surtout si l'avis de l'AVIQ sera suivi parce que ça, cela ne semble pas être quelque chose nécessairement d'automatique et donc, on se retrouve maintenant avec deux unités de cardiologie à 200 mètres maximum d'intervalle, c'est un coût considérable pour la sécurité sociale, cela n'offre pas des garanties de soins supplémentaires pour les patients et d'une certaine manière, cela a simplement accentué la concurrence avec des hôpitaux, concurrence qu'ils se mènent et l'un et l'autre essentiellement avec l'argent de la collectivité avec l'argent qui doit être destiné aux soins de santé, c'est totalement inacceptable que pour des luttes de pouvoir, eh bien, on utilise de l'argent public qui doit être destiné aux soins de santé à mener une telle concurrence. C'est d'ailleurs drôle de voir, de part et d'autre, que les choses soient claires mais les discours « la main sur le cœur » nous expliquer que c'est honteux de ne pas préserver des normes de croissance en matière de soins de santé, que c'est honteux de faire des économies sur la sécurité sociale, si les moyens budgétaires qui existent sont utilisés à développer une concurrence et c'est encore plus honteux, je trouve dans le chef de mandataires publics qui doivent par ailleurs s'assurer et faire les concessions, faire les démarches nécessaires pour qu'on puisse avoir une offre de soins la plus globale sur notre territoire. Un dernier point en la matière, c'est bien évidemment la réforme qui est menée par Maggie DE BLOCK s'inspirant de ce qui se fait en Flandre. La logique de bassins de soins est

déjà extrêmement présente en Flandre, c'est une logique qui permet de garantir une offre de soins la plus qualitative possible pour un coût qui est moins élevé et donc, le but, ici, à travers une motion déposée au Conseil communal en sachant que nous avons une place particulière et extrêmement prédominante au niveau du Conseil d'administration d'Ambroise Paré, en sachant également qu'en tant que mandataires locaux, nous avons une responsabilité d'activer l'ensemble de nos relais de faire part également de nos positions à l'ensemble des structures médicales de la région et bien, je vous invite à demander au CHU Ambroise Paré, au CHR Saint-Joseph mais aussi à Epicura d'abandonner leur projet respectif d'associations à caractère philosophique afin de privilégier une collaboration amenant une complémentarité totale et donc, une offre de soins plus globale pour Mons, néanmoins, de permettre pour certains projets, par exemple, des pôles logistiques, des laboratoires communs, de travailler sur l'ensemble de cœur du Hainaut, au-delà des clivages philosophiques puisque là, il y a vraiment du sens à pouvoir travailler pour des questions qui sont plus matérielles, de demander ensuite au Gouvernement wallon dès qu'il sera en ordre de marche, de faire une cartographie précise et complète de l'ensemble des bassins de soins en fixant des objectifs prioritaires à assigner à chacun des bassins de soins, c'est-à-dire quelles sont les disciplines qui ne sont pas encore rencontrées dans les différents bassins de soins ce qui permettrait un gain qualitatif en la matière et enfin, de demander au Gouvernement fédéral, de promouvoir à travers l'ensemble de cette décision, cette logique de bassins de soins qui est la seule favorable aux citoyens, aux patients mais également favorable aux dépenses publiques. Tous ceux qui s'écartent de cette logique, tous ceux qui rentrent dans la logique de concurrence portent une responsabilité non négligeable dans la situation des soins de santé dans notre pays, dans la situation également des finances de la sécurité sociale et donc, c'est véritablement un appel à la responsabilité que je vous invite de rejoindre au sein de ce Conseil communal. Je vous remercie.

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : M. le Conseiller, je suis vraiment au regret de demander à la majorité du Conseil, de refuser l'inscription de votre point à l'ordre du jour. Nous sommes au Conseil communal de la Ville, on n'est pas au Parlement, quel que soit le Parlement, on n'est pas au Conseil d'administration du CHU Ambroise Paré et d'ailleurs, vous y êtes très dignement représenté, on n'est pas au Conseil d'administration du CHR et donc, le débat ne manque pas d'intérêt mais sous forme de motion, je demande purement et simplement que l'on refuse de la prendre en considération.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : M. le Bourgmestre, simplement pour vous répondre parce que vous êtes revenu maintenant à l'intérêt communal, ça, c'est très

intéressant parce que quand vous avez souhaité débattre du CETA et du TTIP, nous aurions pu vous répondre que nous n'étions pas à la tribune des Nations Unies, nous aurions pu vous répondre que nous n'étions pas au Gouvernement de Wallonie, que nous n'étions pas au Gouvernement belge, que nous n'étions pas à la Commission européenne pourtant à l'époque, pour des fins purement politiciennes, cela vous a intéressé d'en débattre. Ici, je vous soumet un sujet qui est d'intérêt général, qui est peut-être un des sujets qui le plus important pour nos concitoyens, celui de la santé parce qu'avec le vieillissement de la population qui va au moins perdurer et s'amplifier jusqu'en 2030, c'est un enjeu qui est premier et primordial. A ce titre-là, vous refusez alors que l'intérêt communal est manifeste, il en va de la santé de nos habitants. Quand vous prenez des motions par rapport à la protection civile, ce n'est pas d'intérêt communal si vous voulez dire cela à la protection civile, c'est une matière fédérale, le jour où vous prendrez une motion pour qu'un jour on finisse votre gare, on pourra aussi vous dire que ce n'est pas d'intérêt communal. Quand vous avez parlé du CETA, encore une fois, ce n'était pas d'intérêt communal, ici, nous sommes pleinement dans l'intérêt communal, la santé de nos concitoyens et vous le savez que selon les indicateurs, nous sommes dans une des régions de Wallonie avec les indicateurs de santé les plus mauvais, que cela soit en termes de mortalité, en matière de cancer ou de maladie de longue durée, nous avons des taux qui sont extrêmement élevés et anormalement élevés par rapport à la moyenne wallonne qui elle-même n'est pas un exemple en la matière et vous refusez d'en débattre parce que vous êtes gêné aux entournures pour des questions philosophiques, donc, moi, je lance un appel à l'ensemble des Conseillers communaux à assumer leur responsabilité, à faire preuve de courage, à quitter la notion de discipline de partis et de voter le doigt sur la couture du pantalon en se disant « Ah, le chef a dit que » mais d'assumer vos responsabilités et de vous poser la question de savoir si l'avenir des soins de santé à Mons, en particulier à Mons-Borinage en général, n'est pas une matière qui mérite un débat dans cette institution. Si vous avez un peu de courage et bien vraiment, je vous invite à le faire, si par contre, vous préférez la logique de parti, j'en serai vraiment désolé et franchement, j'espère que vous comprendrez un jour que ce n'est certainement pas la voie à suivre. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Soyez rassuré, on n'a besoin de vous pour le débat ni pour construire ce qu'il y a d'utile à construire. Je passe au vote.

M. Georges-Louis BOUCHEZ : C'est clair que quand vous essayez de proposer Didier DONFUT, vous, vous avez tout compris à l'appel de la population.

L'Assemblée passe au vote :

PTB : ABSTENTION – ECOLO : OUI

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Nous sommes « pour » l'inscription à l'ordre du jour de ce point et ce d'autant plus, qu'au moment où Ambroise Paré voulait fusionner avec Saint-Joseph et qu'une demande avait été faite à l'ensemble des partis politiques de soutenir le projet, des motions sur ce sujet ont été déposées dans de nombreux Conseils communaux de la région et donc, je ne vois pas ce qui a changé en 5 ans et donc, je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas parler de ce sujet aujourd'hui même si je m'étonne que le Mouvement réformateur vienne avec ceci de nombreuses années après, sachant que par ailleurs, il a la T031

Vice-Présidence d'Ambroise Paré et donc, au sein de cette institution, il peut peser pour changer les choses notamment le dernier rapprochement entre Ambroise Paré et Tivoli mais au-delà de la question opportuniste de savoir pourquoi est-ce qu'on en parle aujourd'hui, je ne vois pas pourquoi, on pouvait déposer des motions sur le sujet quand il s'agissait de soutenir la fusion entre Ambroise Paré et Saint-Joseph il y a 5 ans et qu'aujourd'hui, nous ne pouvons plus en débattre. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup Madame.

MR : OUI – CITOYEN : ABSTENTION – CDH : NON – PS : NON

Qui donne le résultat suivant : Par 27 voix contre, 9 pour et 2 abstentions

REJETE

M. Lionel BONJEAN, Conseiller : M. le Bourgmestre, personnellement, cité par mon titre, en tout cas, il est certain que sur le fond, je rejoins la volonté dans mon Chef de groupe qu'on travaille sur les bassins de soins, je crois que des discussions que j'ai eues dans différents cénacles, c'est le cas de tout le monde, seulement pour danser le tango, il faut être deux. Nous avons essayé de peser mais un exemple très concret, le 25 octobre 2016, dans un restaurant de la région, il y a une réunion entre les Directeurs généraux des hôpitaux pour voir comment suite au plan Maggie DE BLOCK nous allions pouvoir travailler ensemble avec outre simplement la fusion, une série de dossiers très importants et je parle sous le contrôle de la Présidente comme un centre de logistique en commun, une idée d'un laboratoire en commun parce qu'un laboratoire, cela coûte les yeux de la tête et une personne à table a refusé pour des raisons philosophiques. La vérité à ses droits, l'histoire à ses droits et cette personne pour des

raisons philosophiques, c'est le Directeur général du CHR Saint-Joseph qui nous a dit clairement préférer partir avec l'UCL, à partir de ce moment-là, c'est vrai que l'idée était d'abord de travailler sur le bassin de soins très fort sur Mons-Borinage, éventuellement pour différentes thématiques de l'étendre sur l'ensemble du cœur de Hainaut avec certes Tivoli mais aussi Soignies ou d'autres et malheureusement, nous avons dû faire marche arrière par rapport à la proposition de travailler sur le bassin de soins parce que dans le même temps, les mutualités chrétiennes poussaient EPICURA pour qu'EPICURA parte avec la Wallonie Picarde plutôt que de rester sur le Borinage. Malheureusement, c'est la réalité des faits, on a fait ce qu'on pouvait.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, Madame, je vous en prie, quelques minutes, ce qui est magnifique chez nous, c'est que même quand on ne le prend pas en considération, on a quand même un débat qui est à la fois nourrit et qui ne manque pas d'intérêt. Je vous en prie, Madame.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Conseillère : C'est évident que c'est un débat qui ne manque pas d'intérêt surtout sur le long terme comme d'ailleurs, le Chef de groupe MR l'a signalé, il a évoqué, le vieillissement de la population, pas uniquement, à l'horizon 2030 mais à l'horizon 2060 même avec un pic entre 25 et 30 mais les plus de 80 ans seront de plus en plus nombreux en tout cas dans les années qui viennent, cela, c'est clair mais pas uniquement cela, il y a toute la problématique de l'augmentation des maladies chroniques et sachant en plus que les malades chroniques seront de plus en plus jeunes à l'avenir. Moi, je voudrais déjà dans un premier temps, rappeler un élément qui n'apparaît pas toujours dans les médias en tant que tel mais en fait, pour avoir eu l'occasion d'avoir des réunions avec les différents responsables des hôpitaux de notre région, je peux dire, en tout cas, que l'hôpital Ambroise Paré, c'est le seul hôpital encré en territoire montois dont les décideurs sont vraiment issus de cette région, de Mons-Borinage. Si vous allez dans les autres hôpitaux, vous discutez avec des gens qui viennent de Wallonie-Picarde, d'autres qui viennent du Brabant wallon, alors, je n'ai pas de difficulté avec les uns et les autres mais je pense qu'en termes de priorité par rapport à la connaissance de notre population de ses besoins, c'est vraiment un élément important. Je voudrais aussi insister sur le fait que l'hôpital public a toujours joué un rôle de défenseur de l'accès des soins à tous et des soins de qualité et en plus, non seulement, il a vraiment travaillé sur cet aspect-là mais aussi en essayant régulièrement de fédérer les forces hospitalières dans la région. On peut démarrer de ce qui s'est passé en 2011 qui a été refusé par le CHR montois et je voudrais rappeler qu'à l'époque, il y avait eu un grand, grand signal d'ouverture donné par le Président de l'époque, Nicolas MARTIN, à savoir proposer l'entrée de l'UCL dans le

CA du CHU Ambroise Paré, donc, cela avait été même refusé à l'époque, si, si, les discussions étaient de cet ordre, je peux vous l'assurer. Autre chose et qui montre aussi à quel point le projet était porteur et l'est toujours, c'est qu'un grand nombre de médecins, un grand nombre de membres du corps médical du CHR ont tellement été intéressés par le projet qu'ils ont décidé de traverser la rue et de venir s'impliquer au sein du projet Ambroise Paré. Alors, je vais revenir sur la question des considérations financières...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Soyez vraiment brève, le point a été voté, soyez la plus brève possible.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Conseillère : Ca va, je termine de toute façon ici, je pense que les éléments ont déjà été dits. Donc, on parle de l'aspect lié aux considérations financières et moi, ce que je voudrais juste dire, c'est que la seule garantie qui avait été donnée aux Médecins à l'époque, c'est de leur dire qu'ils pourraient garder ce que le CHR leur avait payé en 2010 et sans indexation, donc, on ne peut pas parler vraiment de pont d'or, je pense que c'était juste quelque chose de tout à fait correct dans le cadre des négociations qui sont en cours et donc, moi, j'aimerais vraiment qu'on revienne vraiment sur ce projet à long terme et je suis tout à fait d'accord d'être dans l'ouverture avec les autres structures hospitalières, la preuve et cela a été évoqué par le Vice-Président de l'Hôpital, nous travaillons avec 7 hôpitaux de la région, donc, à la fois ceux qui se trouvent dans le cœur du Hainaut sous la houlette d'ailleurs de l'IDEA mais aussi des hôpitaux de Tournai pour travailler sur la centralisation de différentes fonctions logistiques comme par exemple, la stérilisation, la lingerie qu'on pourrait évidemment développer ensemble, donc, on est tout à fait ouverts aux collaborations mais lorsque vous voyez le nombre de fois où on nous a refusé ces collaborations, je pense aussi aux dossiers de la cardiologie, cela a vraiment été, à chaque fois, une fin de non-recevoir, donc, à un moment donné, il faut voir à avancer, il faut voir à développer et surtout à être fort pour ce qui nous attend dans les prochaines années parce que même si et vous l'avez vu avec le rapport de gestion qu'on vous a présenté, les résultats financiers, nous pouvons quand même encore aujourd'hui, assumer le choc des mesures prises par la Ministre fédérale de la Santé, il faut bien avouer que dans les prochaines années, cela risque d'être de plus en plus difficile et donc, nous devons vraiment être plus fort ensemble.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : M. le Bourgmestre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui mais vraiment, allez, le point est voté, donc, je donne la parole trente secondes s'il vous plaît, 30 secondes.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : M. le Bourgmestre, c'est exactement votre discours qui va à l'inverse de notre volonté. Nous, nous essayons de rassembler, le discours que vous

avez essayé de faire maintenant, c'est justifier ce qui s'est passé il y a quelques années où vous aviez votre Présidente qui a voulu absorber purement et simplement Saint-Joseph en débauchant tout le corps médical et même les corps, par rien que les corps médicaux en les débauchant purement et simplement, il y a eu des discours de sa part aussi bien dans la presse qu'ici dans l'Assemblée qui étaient inadmissibles et ce genre de manière qui a fait en sorte qu'à ce moment-là, que Saint-Joseph avait des difficultés financières, on a profité de cette situation pour essayer de les affaiblir pour essayer de les absorber et ce sont ces méthodes-là qui sont inadmissibles.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : M. le Bourgmestre, j'avais demandé la parole.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Non, mais vraiment, allez, écoutez.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : 10 secondes.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : 10 secondes.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Tout d'abord, si vous voulez une collaboration, il faudrait peut-être respecter le partenaire et j'insiste sur le fait que l'hôpital n'appartient à aucune famille politique et que dans l'ensemble des choix qui sont faits même en matière de personnel, il ne faut pas le laisser sous-entendre ou le laisser penser.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. J'en arrive aux questions et interpellations. Nous approchons tout doucement de minuit, donc, plus vous serez bref et plus vous serez apprécié. J'ai deux questions. La première, c'est la ruelle de l'Atre. Madame LAGNEAU, je vous en prie.

Mme Christine LAGNEAU, Conseillère : Merci M. le Bourgmestre. Simplement un petit avis de recherche à Madame l'Echevine, donc, simplement pour savoir si on peut nous dire où se trouve actuellement les Bons Dieux de Pitié, celui qui se trouvait à la ruelle de l'Atre et celui qui se trouvait à la rue des Telliers.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ca c'est formidable.

Mme Christine LAGNEAU, Conseillère : J'ai fait bref, M. le Bourgmestre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Félicitations. Madame l'Echevine, aussi brève.

Mme Savine MOUCHERON, Echevine : Je vous remercie pour la question et en accord avec Nicolas MARTIN puisque c'est lui qui gère le petit patrimoine, je suppose que c'est parce qu'on parle de Bon Dieu de Pitié qu'on a pensé à moi.

Mme Christine LAGNEAU, Conseillère : Petit patrimoine, Mme l'Echevine, je suis étonnée de votre réponse.

Mme Savine MOUCHERON, Echevine : En ce qui concerne le Bon Dieu de Pitié de l'Eglise Saint-Nicolas, en fait, on a contacté M. Henri BROUET qui le Président de la Fabrique Saint-

Nicolas, il est à l'intérieur près du chœur et pour votre information, il a complètement été restauré, il retrouvera sa place sur le mur une fois que le mur aura été complètement rénové. Le deuxième Bon Dieu de Pitié à la rue des Telliers, dès que j'ai eu votre interpellation, j'ai demandé au service Urbanisme de contacter le propriétaire mais à ce moment-ci, je n'ai toujours pas de réponse mais je ne manquerai pas de vous la faire parvenir. Pour votre information, en fait, c'est du patrimoine qui appartient à du privé, donc, la Ville a juste un rôle de sensibilisation à l'entretien

T032

De ce patrimoine, ce que les services de Monsieur MARTIN font très régulièrement et sont particulièrement attentifs à la sauvegarde du patrimoine montois. Voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Alors la deuxième question, Les investissements au stade Tondreau, Monsieur le Conseiller BOUCHEZ.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci Monsieur le Bourgmestre, alors, lors justement du repas de la police de fin de ducasse, j'ai pu me rendre aux installations du stade Tondreau et de voir l'état du terrain synthétique qui n'est pas nécessairement dans le meilleur état. Et donc, je voulais poser la question à l'Echevin des Régies de savoir si un investissement était prévu en matière pour cette pelouse, premier aspect et deuxième aspect, de profiter de cette question pour qu'il nous fasse part des investissements globaux sur un plan annuel qui sont opérés au stade Tondreau à l'heure à actuelle en ce compris, bien évidemment, les charges d'emprunt. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Monsieur l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Merci, Monsieur le Conseiller pour votre question qui me permet de faire le point sur le dossier du stade.

Le dossier visant la rénovation du terrain synthétique est déjà bien avancé. Le cahier des charges est terminé et dès sa validation par le CA de la RCA fin du mois, il sera transmis à Infra Sport dans le cadre d'une demande de subsidiation. Le montant global de cet investissement est de plus ou moins 300.000 euros, TVA comprise. Et la partie non couverte par le subside sera remboursé par les mises à disposition donc coût pour la Ville : 0 euros. Le réaménagement du parking est également prévu. Le cahier des charges devrait être validé par le CA de la RCA dans les prochains jours. Le montant de cet investissement est de 800.000 euros. Une convention est établie avec Ambroise Paré pour la mise à disposition du parking en journée, la semaine. Le montant de la mise à disposition couvrira la charge d'emprunt. Coût pour la Ville : 0 euros. Du mobilier a été acheté pour un montant de 25.000 euros. Ce mobilier amorti en 5 ans est repris dans le business plan donc coût pour la Ville : 0

euros. La sécurisation des portes d'accès au stade est à l'étude. Un budget de 30.000 euros, d'ailleurs, est prévu au budget, sera nécessaire. Cette dépense, amortie en 5 ans, est intégrée aussi dans le business plan. Donc coût pour la Ville : 0 euros.

Enfin, un PPT sera mis en place pour l'installation de panneaux photovoltaïques. Ce projet peut être estimé à plus ou moins 300.000 euros. L'impact sur les factures énergétiques compensera la partie de l'investissement de la RCA, donc coût pour la Ville : 0 euros.

Vous pouvez constater qu'en termes de développement économique, une nouvelle dynamique s'est instaurée dans le cadre de la gestion du stade mais aussi que tous ces nouveaux projets n'ont aucun impact financier pour la Ville. J'espère avoir ainsi répondu à vos interrogations.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci Monsieur l'Echevin. Alors je suis maintenant aux interpellations. La première, c'est vous, Monsieur BOUCHEZ, sur le bilan de la sécurité, lors du doudou.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci, Monsieur le Bourgmestre. De toute façon, je ne peux pas répliquer à ce qui a été dit avant, mais, on y reviendra, parce que franchement, cette réponse, elle vaut le détour. Tout est 0, avec un calcul comme cela, à la 6 4 2, des mises à dispo, on ne sait pas combien, par qui, mais bon voilà.

Alors en ce qui concerne

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Veuillez respecter...

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Oui, mais vous savez respecter l'opposition, c'est lui donner des réponses qui tiennent la route et avec un minimum de précision !

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, allez.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Le respect ça doit être dans les deux sens, Monsieur le Bourgmestre. En ce qui concerne la ducasse de Mons, nous, par le biais de cette interpellation, nous demandons simplement d'avoir un bilan global des actes d'incivilités mais aussi des actes qui sont peut-être plus lourds si éventuellement certains ont été renvoyés vers le parquet pour des actes de dégradations ou de violence sur les personnes et de savoir, globalement, si en matière de police, l'ensemble des effectifs ont considérés qu'ils étaient suffisamment nombreux et s'ils ont pu gérer au mieux la population présente sur place. Il semblerait que la nuit de vendredi ait été plus compliquée pour les équipes d'intervention. Donc, éventuellement, est-ce que vous pourriez confirmer cet aspect et aussi peut-être l'expliquer d'une manière ou d'une autre. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vais demander au chef de Corps de faire un document écrit sur le bilan. Vous êtes maintenant Membre du Conseil de Police, mais bon, indépendamment que vous soyez au Conseil de Police ou que vous soyez au Conseil

communal, je vais demander qu'il refasse un bilan, pas des statistiques, parce que cela ce n'est pas réglementaire mais bien un bilan et je vous l'adresserai au plus tôt et j'espère que ce sera dans les tous prochains jours, comme cela, vous aurez l'occasion de pouvoir en prendre connaissance. Alors, j'ai une autre interpellation chez vous, je pense toujours, Monsieur BOUCHEZ, au sujet de la déclaration des mandats et des rémunérations. Je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci Monsieur le Bourgmestre. Effectivement, nous avons demandé la mise sur pied d'un cadastre au niveau de la Ville de Mons, qui soit consultable sur le site internet. Nous avons demandé que cela soit fait avant le 30 juin. On a été exhaussé, donc, nous profitons de l'occasion pour vous en remercier. Néanmoins, à la lecture du document, et pour éviter tout problème, je crois que c'est important que l'on ait la discussion ici, c'est que il est demandé une rémunération annuelle brute et il est demandé dans la colonne qui suit une rémunération mensuelle nette. Je pense que cet élément, qui est d'ailleurs le seul élément qui est différent de la déclaration wallonne, pose problème pour deux raisons. La première, elle est au niveau de la vie privée, c'est que une rémunération nette prend en compte le taux d'impôt et le taux d'impôt est différent d'un individu à l'autre, compte tenu des revenus qu'il a par ailleurs mais même si nous acceptons d'aller au-delà de cet obstacle, il y a juste la difficulté qu'il n'est pas possible pour la plupart d'entre nous de connaître le 30 juin 2017 le taux d'impôt sur les revenus 2016, puisque l'on fait seulement la déclaration fiscale à ce moment-là. Donc, il est impossible d'avoir reçu déjà son avertissement extrait de rôle du SFP Finances et donc de déterminer une rémunération mensuelle nette au sens du net d'un point de vue comptable et d'un point de vue fiscal. Et donc, ce qui est demandé ici ça serait de s'en tenir uniquement à la rémunération annuelle brute puisqu'elle est communiquée par l'institution dans laquelle on siège, et c'est le document qui doit d'ailleurs être transmis au SPF Finances pour la déclaration fiscale. Et donc dans ce cas, il n'y aurait pas de difficulté, pas d'ambiguïté en la matière. Eventuellement on peut la diviser par 12 si il faut avoir une moyenne mensuelle, ça ce n'est pas encore dérangeant, mais je trouve que jongler entre la notion nette et brute, en passant de l'une à l'autre, sans avoir nécessairement les informations qui permettent d'objectiver, peut créer des difficultés pour certains quand vous avez par exemple une profession d'indépendant ou une profession libérale, il n'est pas possible de connaître votre taux d'impôt et à ce moment-là et donc vous ne savez pas combien vous avez touché en rémunération mensuelle nette. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Monsieur le Conseiller. Pour que ce soit clair, la demande qui est formulée partait d'un principe et d'une volonté de clarification. Il ne s'agit pas bien sûr des rémunérations privées etc, il s'agit des jetons de présence, voir des

émoluments que recevrait chacun d'entre nous dans les instances où nous serions désignés par le Conseil communal et c'est vrai que chaque année, on reçoit une fiche où il y a du brut et il y a du net et l'intention était simplement que l'on puisse citer le brut qui est toujours un montant important et le net de cette fiche qui est divisée par 12 et qui donne une indication plus proche de la réalité. Par ailleurs, à la relecture on s'est aperçu que le formulaire contenait des éléments qui ne devaient pas être contenus parce qu'ici on parle bien des mandats octroyés par le conseil communal dans des institutions diverses et donc, je propose que l'on renvoie les formulaires à nos conseillers. On avait dit le 30 juin, on peut laisser encore 10 – 15 jours jusqu'au 15 juillet pour que chacun puisse rentrer la fiche avant publication. Voilà un peu l'état d'esprit qui est le nôtre. Oui, je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, alors si on veut être tout à fait précis, effectivement il y a un net mais c'est un net après précompte.

T033

Donc voilà, il faut au moins que cette information apparaisse sur la fiche que vous évoquez. Il faut au moins que l'information apparaisse, je pense qu'il n'y a aucun problème à donner l'information mais alors qu'elle soit vraiment précise. Je vous remercie pour l'envoi d'un nouveau formulaire qui correspondra.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui bien sûr, ça va, on va regarder à cela. Merci beaucoup. Oui.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Juste pour avoir une petite remarque sur le net mensuel, où on reçoit une rémunération de conseiller tous les trois mois de la part de la Ville de Mons et elle peut évoluer selon que les commissions se réunissent ou pas, vous le savez. Et donc le net mensuel en tant que tel, on ne peut jamais dire qu'il est le même. Donc cela serait, voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : « Jupiter rend fou celui qu'il veut perdre ». Chaque année, vous recevez comme moi, comme n'importe qui une fiche récapitulative de l'année précédente. Et vous avez du brut, vous avez un précompte professionnel et vous avez du net. Et, ce qui a été demandé, c'est que vous mettiez le brut et que vous mettiez le net mensuel. Ça veut dire le montant divisé par 12. Ça ne veut pas dire que l'année d'après ou l'année d'avant, c'est exactement la même chose. Ici, on est dans l'année 2016. Par ailleurs, la précision de Monsieur BOUCHEZ est juste et on verra, il faut dire que c'est avant prélèvement de l'impôt global puisque cela relève de chacun d'entre nous. Alors merci. Madame DE JAER, la Croix Rouge, je pense. Vous souhaitiez en parler.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : De nombreux montois ont été surpris de la non présence de la Croix-Rouge au profit d'une société privée pour assurer les premiers secours.

Renseignements pris, puisque j'ai été voir le marché public, la Croix Rouge a été évincée du marché pour cause d'irrégularité dans la remise de son dossier. Elle n'aurait pas remis de descriptif de son association et ses prix n'auraient pas été dans les formes adéquates pour pouvoir les comparer aux autres candidats. Je m'en étonne. Comment est-ce que vous expliquez que la Croix Rouge qui a remporté ce marché public pendant de nombreuses années et cette année pas réussi à rentrer le dossier. Est-ce que le marché public était changé par rapport aux autres années ? n'était-il pas possible vu les erreurs finalement assez minimales de prendre contact avec eux ? Il aurait quand même été préférable de pouvoir choisir entre deux types de services de secours plutôt que là où finalement il n'y avait qu'un service de secours qui rentrait dans le marché public et donc on était forcé de le choisir. Sans déroger aux règles des marchés publics, n'était-il pas plus sécurisant d'avoir un prestataire qui avait déjà couvert ce type d'événement ? On aurait pu par exemple introduire ce critère dans les critères de qualité. Donc, dans le marché, il y avait un critère de méthodologie qui comptait pour 30 points. Je pense que l'on aurait pu y inscrire une expérience en la matière. Pourquoi d'ailleurs n'avoir mis que 30 points sur 100 sur les critères de qualité en matière d'attribution et enfin, plusieurs montois m'ont interpellée en étant inquiet sur l'âge des secouristes qui visiblement étaient de jeunes étudiants et donc, j'aurais voulu savoir quels étaient les critères de formation des travailleurs qui étaient mis dans le marché public et enfin, de façon générale, pouvez-vous nous faire un bilan des interventions de premiers secours qui ont eu lieu ? Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vais vous répondre Madame la Conseillère mais permettez-moi de vous dire ceci : d'abord la Croix Rouge, elle-même est une entreprise qui n'est pas une entreprise publique. Indépendamment de cela, le cahier des charges a été fait par les services de la Ville, j'imagine d'une manière extrêmement honnête et probe et ils ont pondérés comme on fait à chaque marché public en fonction d'un certain nombre de paramètres. Il se fait que la Croix Rouge n'a pas répondu adéquatement au marché et voilà, c'est comme cela que la société GIPS a emporté le marché. C'est après l'analyse. Il est apparu que l'offre de la Croix Rouge était irrégulière et contenait de nombreuses erreurs et manquements, loin d'être minimales. Nous avons pour habitude d'ailleurs de respecter la loi sur les marchés publics avec le plus grand soin. Notre service est réputé d'ailleurs à cet égard. De plus outre l'avis des marchés publics, le Docteur TAMINIAUX, inspecteur d'hygiène du Hainaut, du SPF santé, a lui-même soulevé la faiblesse du dossier de la Croix Rouge. Il semble que la Croix Rouge ait tablé sur son expérience en rééditant les dossiers des années précédentes alors que le GIPS a misé sur une analyse nouvelle et une méthodologie plus

élaborée. Il s'agit d'un marché d'un an, qui couvre tous les événements de la Ville et la Croix Rouge aura bien entendu toutes les possibilités de remettre une offre l'an prochain. Quant à l'entreprise choisie, elle n'est pas nouvelle dans l'organisation de ce type d'événements. Elle a déjà participé à plusieurs dispositifs préventifs, notamment à Mons. La moyenne d'âge des secouristes, des employés par GIPS n'a pas posé de difficulté, tous avaient plus de 20 ans et souvent plus de 25. De plus, les ambulanciers avaient tous de 5 à 10 années d'expérience. Par ailleurs, le dossier de dispositif de la Ducasse est passé entre les mains de la commission d'aide médicale urgente et le dossier a été largement épluché, notamment par le Docteur TODOROFF que nous connaissons et qui organisait avec la Croix Rouge la Ducasse depuis de nombreuses années. Il a donc une expertise indiscutable dans cette analyse. Voilà, je voudrais aussi souligner le professionnalisme du Directeur médical durant la durée de la ducasse, le Docteur VANTRIPONT, directeur des urgences de l'Hôpital Epicura et responsable de Be.Face Belgium. Celui-ci était le sous-traitant pour le volet médical partenaire de GIPS. Au niveau des interventions, il y a eu 239 personnes qui sont passées par le poste médical avancé sur 6 jours et il y a eu 8 (je veux dire 35 le vendredi, etc) et 13 ont été transportées à Ambroise Paré et pour l'équilibre que d'aucun ne le souhaite, 14 à Saint Joseph. Ceci démontre l'utilité de notre couverture médicale. Je vais simplement conclure en vous demandant ceci : moi, je comprends que l'on puisse défendre l'une ou l'autre institution, cela ne me gêne pas. Ce qui est un peu désagréable, si vous me le permettez, c'est de laisser croire que soit il y aurait eu de la légèreté de la part de la Ville parce que la Croix Rouge ne serait plus là, soit que la société qui a remplacé la Croix Rouge n'était pas apte à le faire. Ça ce n'est pas vrai. Tout indique qu'ils ont assumé parfaitement leurs responsabilités et l'année prochaine, si la Croix Rouge veut revenir, un cahier des charges sera établi et il appartiendra à la Croix Rouge de postuler. Il n'y a aucune difficulté. Il n'y a aucun favoritisme de quelque nature que ce soit. Oui, je vous en prie.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Je ne défends l'une ou l'autre. Je n'ai jamais laissé croire dans mon intervention, citez-moi une seule phrase dans laquelle je dis que les services ont fait cela de manière légère ou que la Ville a pris la sécurité des gens de façon légère. Est-ce que vous avez vu cela dans mon intervention ? Je suis désolée mais cela est un procès d'intention qui à mon avis ne m'est pas destiné mais destiné à un autre groupe politique que le mien. Cette intervention, vous me laissez finir, Monsieur le Bourgmestre. Cette interpellation est totalement respectueuse du travail, je m'interroge seulement et vos réponses me font encore m'interroger puisque vous me dites que la Croix Rouge aurait rempli le cahier des charges comme les autres années. Or, les autres années, elle était prise. Cette année, elle n'a

pas été prise. Son offre a été considérée comme irrégulière. Voilà, à un moment, il y a une entreprise qui, chaque année remporte un marché public et puis, d'une année à l'autre, elle est considérée comme irrégulière, ça me paraît normal de s'interroger sur cette question. Ensuite, sur le nombre de points, sur le fait, vous me dites que JSP a de l'expérience dans ce domaine, très bien mais ça ne répond pas à ma question : pourquoi dans la méthodologie ne pourrions-nous pas demander que les services de secours qui travaillent à la ducasse aient une expérience, cela ne veut pas dire

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous ne voulez quand même pas, je m'excuse de vous interrompre parce que vous avez aussi un art avec une dialectique assez particulière. Vous ne voulez quand même pas que la Ville aille faire un cahier des charges sur mesure pour la Croix Rouge. C'est cela que vous demandez ?

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Non, je me pose la question de pourquoi, puisque vous me dites

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Eh bien, je vous ai.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Puisque vous me dites que la Croix Rouge a répondu de la même façon que les autres années.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : C'est

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Et pas cette année.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : C'est parce que le cahier des charges a évolué d'une année à l'autre, en fonction vraisemblablement des besoins, d'une estimation, nous ne sommes pas derrière tous les cahiers des charges. Même si nous assumons pleinement et politiquement la confection et la publication des cahiers des charges mais voilà, le cahier des charges est connu de tout un chacun. Ils ont pu déposer leur offre. Il y a une offre qui a été retenue, avec les médecins qui ont examiné l'ensemble des spécialistes et puis, bon voilà, il n'y a pas de drame. L'année prochaine, il faudra relire très attentivement le cahier des charges et que chacun pose sa candidature. Voilà.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Donc, le cahier des charges a évolué. Parce que je vous ai posé la question, dans votre réponse, vous me dites que le cahier des charges n'a pas évolué et maintenant, vous dites qu'il a évolué. Donc, voilà

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mais je ne vous ai pas dit cela. Mais enfin bon. Soit.

T034

Allez, l'incident est clos. Alors, j'en arrive à une interpellation de Monsieur BONJEAN, sur les poubelles géantes. Je vous en prie.

M. Lionel BONJEAN, Conseiller : Oui, Monsieur le Bourgmestre, mais très rapidement, parce qu'il fait très chaud et comme vous le savez, à la ducasse, il faisait très chaud aussi. C'est le prétexte que l'on a peut-être trouvé pour boire beaucoup. En tout cas, quand je vois le nombre de gobelets qu'il y avait sur la Grand-Place, je crois que les Montois et les Chambourlettes ont bu vraiment beaucoup.

Le Collège avait pris l'initiative de ces grandes poubelles, qui faisaient penser d'ailleurs à certaines œuvres d'art. Mais j'aimerais un peu savoir au nombre de gobelets sur la Place, je me dis que cela n'a peut-être pas donné l'effet escompté, peut-être par un problème de communication ou autre. Très rapidement quel est le bilan que tire l'Echevine, si elle l'a déjà tiré avec ses équipes de cette initiative ? Est-ce que l'on ne prendrait pas le pli de l'année qui arrive de la prochaine ducasse, un peu moins d'un an, puisque c'est le 27 mai pour vraiment réfléchir à un autre système plus durable ? Par exemple, de gobelets réutilisables, comme l'ont déjà avancé plusieurs conseillers communaux et enfin une simple réflexion que je me suis faite, par rapport à la sécurité, ces poubelles étaient là, notamment la nuit. En termes de sécurité, est-ce qu'il n'y avait pas un risque ? Cela faisait peut-être un peu désordre dans le plan de sécurité. Merci Madame l'Echevine d'avance pour vos réponses.

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : Alors, Madame l'Echevine.

Mme Savine MOUCHERON, Echevine : Merci pour votre question, Monsieur BONJEAN. Effectivement, l'objectif annoncé ici, c'était vraiment une première partie de sensibilisation. Et donc, la première remarque que font les consommateurs de ducasse, et on peut les appeler comme cela, c'est qu'il manque de poubelles. D'ailleurs, si vous êtes attentif pendant la ducasse, les poubelles publiques sont souvent débordantes de déchets, donc c'est que l'intention y était. On a répondu à l'attention. On a une réunion, fixée avec les équipes, vendredi prochain. Il faut aussi qu'elles récupèrent un peu des 15 jours un peu intensif qu'elles ont vécu, donc pour objectiver les résultats. Mais, globalement, les résultats sont positifs notamment en matière de sensibilisation et particulièrement sur les publics plus jeunes. Il y a eu des gens conquis dès le départ qui ont joué le jeu, qui ont participé au concours, qui ont posé des photos sur les réseaux sociaux. Il y a eu des gens qui ont été critique mais jamais sur l'installation des poubelles en fait. Ils ont été critique sur le nombre, sur le choix des situations, des emplacements, pourquoi pas faire des poubelles aussi qui peuvent récolter autre chose que des gobelets et donc, toutes les remarques qui ont été formulées par les citoyens ont été récoltées et seront traitées pour améliorer le dispositif l'année prochaine qui n'est pas forcément incompatible avec un système de gobelets réutilisables mais qui faudra travailler en coordination avec l'ensemble des commerçants, des

organisateurs de bars, puisque nous ne sommes pas les seuls à organiser du débit de boissons. Donc, ça c'est la première remarque générale. Par rapport à vos questions précises. La grosse question c'est le déplacement de la foule. Comment faire bouger la foule ? Les gens dans la foule pour aller jeter les gobelets. Donc, il faudra repenser les emplacements. Au niveau de la sécurité, vous m'avez interpellée. En fait les poubelles ont été construites en concertation avec les services de pompier et de police. On a tout à fait respecté, d'ailleurs, nous avons reçu un mail du commissaire qui nous félicitait sur les emplacements respectés, sur les structures qui ont respecté leurs consignes, et sur le fait que nos poubelles ne présentaient aucun risque puisque l'on avait respecté leur demande. Contrairement à certaines structures qui parfois sont installées de façon un plus d'initiatives, on va dire. Donc au niveau de la sécurité, tout avait bien été encadré. Au niveau de la communication, on a eu une collaboration avec Wallonie plus propre qui nous a permis de lancer un concours, de faire pas mal de publicité sur les radios, sur la télé locale, qui était partenaire d'ailleurs. Avec l'organisation Wallonie plus propre, il n'y a eu pas mal de communication autour de cela mais on prendra en compte toutes les remarques qui ont été faites pour améliorer le dispositif. En tout cas, je vous remercie pour les encouragements.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. L'incident est clos. Madame la Conseillère, oui.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Simplement par rapport à la réponse de l'Echevine, elle dit c'est positif, OK mais quels sont les éléments ? Est-ce que vous pourriez m'indiquer par exemple le poids qui a été recueilli par ces poubelles, en matière de déchets, est-ce que vous pouvez nous dire si le poids ramassé sur la Grand Place de déchets a diminué, est-ce que vous pouvez nous dire dans quelle mesure le fait d'avoir installé les poubelles à certains endroits, est-ce que l'on a vu des différences sur les endroits de la Grand Place selon qu'il y ait ou non des poubelles ? Ça, ce sont des éléments objectifs qui permettent de dire si cela a fonctionné ou pas fonctionné. Mais ce n'est pas juste une impression de dire que ce n'est pas plus mal. Quant à l'information sur les réseaux sociaux, c'était très bien mais franchement, je n'ai plus compté le nombre de gens qui m'ont demandé ce qu'étaient ces boîtes quand ils arrivaient sur la Grand Place, parce qu'ils ne savaient pas nécessairement ce que c'était. Donc, là, je pense qu'il y a un effort d'information à faire pour tout le public qui soit n'est pas sur les réseaux sociaux, soit n'a pas la chance intersidérale de suivre les réseaux de la Ville de Mons, et donc, dans ce cas-là, il faut aussi qu'il puisse avoir ces éléments et ces informations. Mais donc, sur les deux aspects, j'aimerais bien que vous puissiez développer si vous le pouvez.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui mais Madame l'Echevine a répondu, oui.

Mme. Savine MOUCHERON, Echevine : Trois éléments. Le premier, j'espère que vous avez joué le jeu, que vous avez renseigné les personnes qui se posaient des questions à leur expliquer que c'était une poubelle à gobelets. Merci pour votre participation.

Le deuxième, c'était écrit dessus. Donc, à moins de ne pas faire l'effort de lire ce qui était écrit sur les poubelles.

Et la troisième chose, j'ai introduit, mon propos en disant qu'il y avait une réunion avec les services la semaine prochaine qui ont terminé la ducasse hier et donc on se voit vendredi prochain, je pense qu'au niveau du débriefing on va pouvoir estimer le poids et le gain positif que les poubelles ont pu apporter à cette ducasse.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci l'incident est clos. Alors, j'en viens à Madame LAGNEAU, qui concerne la sécurité lors de la ducasse. Donc, Madame, je vais vous répondre parce que les travaux ont été réalisés par la Ville. Mais en matière de sécurité, je préférerais toujours que l'on passe par la zone de police. Mais ici, comme ce sont des questions qui concerne les obstacles qui ont été mis. Ça, c'est nous qui les avons mis.

Mme. Christine LAGNEAU, Conseillère : Oui, Monsieur le Bourgmestre, merci.

Effectivement, j'ai préféré le faire ici, pensant que cela concernait l'organisation globale de la ducasse. Donc, concernant les mesures de sécurité, particulièrement, les blocs de béton et les dispositifs pour empêcher l'accès des véhicules et des voitures, ils n'empêchaient évidemment pas l'accès des motos. Donc, moi, j'ai été effrayée de voir des motards circulant un peu avant le concert vendredi soir, Rue du Hautbois et remontant le haut de la Rue d'Havré. Donc, approchant la Grand Place, noire de monde à cette heure-là. Donc, je voudrais savoir s'il y a moyen de réfléchir à une sensibilisation, à une signalisation, à n'importe quel moyen parce que cela m'a semblé effectivement assez dangereux.

Ils ont été refoulés au bas de la Rue de Nimy par des policiers mais il n'y en avait évidemment pas au coin de chaque rue. Mais donc, je pense qu'il y a quand même une réflexion à avoir, parce que ce n'était pas très rassurant. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, Madame, merci et soyez assurée qu'on travaille ces questions d'une manière très approfondie et on essaie vraiment de faire pour un mieux. Le dispositif qui est mis en place, était de nature à prévenir, si faire se peut, la menace terroriste, qui aurait pu prendre la forme d'un véhicule bélier à quatre roues, voiture ou camion, qui se serait projeté sur le public, que ce soit le dimanche du doudou ou le petit doudou. Quand on a préparé les mesures, la police a tenu compte des piétons. Et c'est là, où il faut comprendre la disposition des obstacles, des piétons non seulement pour leur permettre d'accéder aux lieux festifs mais aussi dans l'optique d'une évacuation forcée. Et donc, la police insiste pour que

l'on laisse des espaces. Alors, le parti a donc était pris de laisser dans les différentes voiries un passage libre d'environ 1m ½ parfois même 2 m pour que les piétons, les familles, poussettes et autres puissent non seulement entrer mais aussi sortir en cas de panique. En termes d'analyse des risques, c'est vrai que les risques ont été examinés avec attention, dans je dirais un nombre important de paramètres et les policiers ont été briffé sur plusieurs modes ou formes de menace dont les véhicules à deux roues. Ce n'est pas pour autant qu'il faut les accueillir et les encourager mais sachez, que cela a été pris en compte. Dans l'état actuel des choses, comme toujours, on ne peut pas garantir à 100% que rien ne se produise mais soyez vraiment assurée qu'il y a un travail collectif, vraiment, avec une attention maximale de tous les services : services de la Ville, services de police, police de la zone, police fédérale, police judiciaire, les services de renseignements, et on fait vraiment pour un mieux mais je re-signalerai à nouveau à la police votre préoccupation mais vous avez la réponse qui explique pourquoi il y a ces ouvertures entre deux obstacles. Je vous en prie. Merci à vous, l'incident est clos. J'en arrive alors à l'avant dernière

T035

interpellation. Je pense, Monsieur BOUCHEZ, que c'est vous, au sujet des entreprises au CPAS et article 61. Je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Echevin : Merci, Monsieur le Bourgmestre. En fait, l'interpellation concerne une fonction au CPAS de la Ville de Mons, qui est un chargé de relations aux entreprises. Alors, j'étais assez surpris de découvrir cette fonction et donc tout d'abord, à quoi, sert-il ? Quel est son rôle au quotidien ? Puisque ce n'est pas nécessairement un lien auquel on pense en premier lieu. Alors je me suis dit que peut-être ce chargé de relations aux entreprises ait en fait en charge les articles 61, qui sont équivalents aux articles 60 mais pour le privé. Mais alors, dans ce cas, je profite de l'occasion pour demander à Monsieur le Président du CPAS de nous faire part du bilan des articles 61 au niveau de la Ville de Mons, c'est-à-dire, combien y en a-t-il ? Et annuellement est-ce que on est sur une tendance de placement qui est de plus en plus important ou pas, puisque on le sait, les articles 60 recueillent un certain succès mais en tout cas au niveau des articles 61, c'est beaucoup plus méconnu et donc le succès est fortement moins au rendez-vous. Je vous remercie.

M. Marc BARVAIS, Président CPAS : Merci. Eh bien voilà, je vais répondre à votre interpellation, Monsieur le Conseiller. Donc effectivement, l'insertion socio-professionnelle constitue un élément moteur de l'action mammouth du CPAS de Mons.

L'effort réalisé par le CPAS est rendu possible parce que nous avons évidemment une recherche constante de subsides fédéraux, régionaux et européens. Et lors de la dernière

programmation, le CPAS a obtenu d'ailleurs l'ensemble de ces demandes de financement au niveau du fonds social européen, ce qui reconnaît donc notre qualité à ce niveau-là.

Le poste de chargé de mission « prospections et relations inter entrepreneuriales. Ce recrutement a donc été réalisé en 2015, suite à l'accord du FSE pour l'engagement d'un chargé de mission, dans le cadre du projet « Proaction—Reliance ». Ce chargé de mission est intégré donc au service d'insertion socio-professionnelle.

Ce projet FSE vise à mener des actions, en collaboration avec 10 CPAS partenaires, à savoir Mons, Colfontaine, Quaregnon, Boussu, Dour, Hensies, Honnelles, Quiévrain, Frameries et Saint-Ghislain. Quelle est la raison d'être de cette fonction ?

La mise en œuvre de différents projets internes au service en lien avec les démarches de prospection et de découvertes en entreprises. La mise en œuvre de tous les moyens pour atteindre les objectifs et les indicateurs imposés par le SFE. Il y a donc des relations avec les partenaires, qu'il coordonne. Il assure le suivi des différentes demandes entrepreneuriales, il évalue le niveau de satisfaction du partenaire et assure le suivi administratif.

Donc effectivement, il faut savoir que l'article 61 c'est un bénéficiaire qui signe un contrat avec un employeur privé et le CPAS aide cet employeur en lui versant une prime de 800 euros cumulables aux autres aides à l'emploi (Activa, Sine, et compagnie.).

Donc, si vous regardez le nombre d'articles 61 que nous avons en décembre de l'année 2013, ils étaient 25, en juin de 2017, ils sont 47. Le nombre total de mise à l'emploi, article 61 et 60 en décembre 2013, c'était 258 et en juin 2017, ils sont 355. Ce qui prouve évidemment une amélioration substantielle. Donc, nous travaillons avec plusieurs entreprises partenaires, il y en a 31. Dont le Petit Marais, éco service, Yves Rocher, Les Jonquille, API, Wallonie Ambulance, il y en a toute une liste. Je ne vais pas vous citer les 31 entreprises partenaires. Nous organisons aussi des visites en entreprises et le chargé de mission travaille aussi au niveau du réseau des entreprises, puisque nous avons un projet qui va se développer aussi avec synergie que vous connaissez bien et ces projets permettent aussi de travailler en collaboration avec Pro-Action, puisque vous savez bien que notre objectif, c'est l'insertion à long terme. J'espère ainsi avoir pu répondre à votre interpellation.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci, Monsieur le Bourgmestre. Ecoutez, Monsieur le Président, je suis quand même un peu surpris. Parce qu'avoir un responsable pour le projet et vous nous dites que l'on a 45 articles 61, c'est quand même peu. Ça fait quand même peu. Cela fait moins d'un placement par jour. Et certaines entreprises me disent que elles ont demandé un article 61, elles ont dû attendre 6 mois pour avoir une réponse. Donc, je

dois vous avouer que je ne comprends pas bien le sens de ce travail et pas plus son efficacité. Il y a beaucoup d'entreprises qui ne sont pas au courant nécessairement, alors, vous parlez de synergie, c'est très bien mais des clubs d'affaires, il y en a beaucoup d'autres dans la région. Je sais qu'il y a des liens privilégiés avec synergie pour diverses raisons mais à un moment donné, il faut peut-être sortir de son monde et aller voir aussi ceux qui sont ailleurs et au-delà. Il y a plusieurs soirées business qui sont mises en œuvre et je dois avouer que je n'ai jamais vu trace d'une promotion dans le chef du CPAS des articles 61 et vu le nombre cela le confirme. Donc, je suis désolé, Monsieur le Président, mais il faut à un moment donné motiver l'agent pour avancer et avoir quand même quelque chose qui est un peu plus porteur. La meilleure preuve, c'est la disproportion entre les articles 60 et les articles 61. On peut quand même s'interroger. Alors pour le reste, vous savez, je sais au niveau du développement économique on nous sort plein de projets qui ont des noms hyper scientifiques comme cela, à la fin, il n'y a plus personne qui comprend rien, sur les projets interreg, etc vous savez ça c'est du charabia, ce qui compte à un moment donné c'est de savoir combien de personnes sont mises à l'emploi, et avec les modifications de législation, et en particulier les mesures du Ministre BORSUS d'activation, je comprends beaucoup mieux maintenant pourquoi il n'y avait pas un enthousiasme fou à procéder à l'activation d'allocataires sociaux, parce que si effectivement on ne place que 45 personnes en article 61, vu le nombre malheureusement de personnes en difficultés dans notre région alors ça c'est évident que ça va être très dur de procéder à de l'activation, donc plus tôt que de refuser cette mesure qui est en faveur des individus parce qu'elle permet aux individus de se remettre en route et de reconsidérer un projet de vie plus tôt que de considérer que ces mesures sont des mesures attentatoires aux personnes alors qu'elles sont des mesures qui aident les individus, il faudrait peut-être s'activer pour que votre chargé de relations aux entreprises arrive à placer peut-être plus de gens dans les entreprises, ça lui permettra à la fois de respecter la législation et ça permettra également à la Ville de Mons d'aider une série de personnes qui à l'heure actuelle sont en difficultés. Je vous remercie.

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : C'est moi qui vous remercie. L'incident est clos.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Non, non, l'incident n'est pas clos. Je voudrais quand même rappeler à Monsieur le Conseiller, que justement le CPAS de Mons a été pris en exemple par le Ministre BORSUS pour la qualité de l'activation qu'il a au niveau des articles 60 et surtout la réalisation des PIIS. Vous confondez deux choses l'activation notamment par rapport aux pises, c'est la mesure de Monsieur BORSUS, le CPAS de Mons était cité en exemple par Monsieur BORSUS pour justement l'activation de ces minimisés

RIS, justement par la constitution de ces pises. Au niveau des articles 60 et articles 61, nous cherchons l'adéquation entre le public et l'entreprise. Pour y arriver, c'est un chemin qui prend du temps et si vous voulez visiter le service d'insertion professionnelle pour voir la qualité du travail, il n'y a pas de problème, vous prenez rendez-vous, vous venez nous voir, et on vous montrera, et je crois en tout cas, que vos conseillers MR qui sont au CPAS sont au courant de la qualité du travail et ils n'ont jamais remis en cause le travail du SIP en général.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Brève réponse parce que vous avez presque épuisé votre temps. Allez-y.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Monsieur BARVAIS, il ne faut pas tout mélanger. De 1 c'est un peu drôle que vous utilisiez cette formule par rapport au Ministre BORSUS, puisque vous avez fait voter dans cette institution le refus de l'application de la législation fédérale. Et donc, quand vous dites qu'on mélange les articles 60 et 61 et les pis, ce n'est pas vrai parce que le pis, c'est vraiment l'idée d'un contrat d'activation qui peut passer via une formation mais qui peut aussi passer via une remise à l'emploi. Donc ne dites que l'on confond l'activation peut se faire également par le biais d'un article 61. Donc ça ne sert à rien de dégager un écran de fumée, juste pour justifier un très faible nombre d'article 61 et vous nous dites que on est en train de travailler etc, enfin, essayez de rappeler depuis combien de temps existent les articles 61. Je suis désolé, il n'y a pas de priorité en la matière parce qu'il n'y a pas cette mentalité dans la manière d'agir si pas, vous ne nous auriez pas demandé de faire voter un texte de refus de l'application de la législation du Ministre BORSUS, par rapport aux pis. Donc à un moment, il ne faut pas dire tout et son contraire. D'ailleurs, je vous invite vraiment à me communiquer le moment où le Ministre BORSUS a pris en exemple le CPAS de Mons. Ça serait très bien mais j'aimerais quand même bien lire la phrase dans l'ensemble de son détail. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bien, puis je considérer que l'incident clos. Oui l'incident est manifestement clos. Alors la dernière interpellation

T036

mais pas la moindre concerne Monsieur le Conseiller John JOSS, relative à la réclamation des taxes et la mise en place d'un plan d'action. Je vous en prie.

M. John JOOS, Conseiller : Je vais la reporter parce que discussion avec l'Echevin concerné, j'ai besoin d'avoir d'autres réponses qui doivent être apportées par le service financier.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : OK. Merci beaucoup, ceci met un terme à la séance publique. Je remercie le nombreux public.

La séance à huis clos s'ouvre avec 36 présents

Sont absents : MM. DUPONT, MILLER, MANDERLIER, Mmes NAHIME, WAELPUT, JUDE, URBAIN, MM. BEUGNIES, F. HAMBYE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

63^e Objet : GRH/SH/ST/Nom/2017/D7 - Nomination à titre définitif d'un Agent technique (D7) au Service Electromécanique (Tech. Spéc.)

ADOPTE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

64^e Objet : GRH/SH/APE - Octroi d'un congé parental à temps plein à un ouvrier qualifié APE

ADOPTE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

65^e Objet : GRH/SH/11326 - Octroi d'une interruption de carrière à 4/5 temps à un ouvrier qualifié définitif

ADOPTE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

66^e Objet : GRH-GG-PA-Démission honorable d'un Auxiliaire d'administration (MH)

ADOPTE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

67^e Objet : GRH/SH/ST - Prorogation du congé exception pour stage octroyé à un Attaché spécifique définitif

ADOPTE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

68^e Objet : PA-Octroi d'un congé parental, dans le cadre d'une I.C. complète, à un C.B.A. (G.S.)

ADOPTE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

69^e Objet : Octroi d'une I.C. par réduction de ses prestations d'1/5 temps à une E.A. (R.D.)

ADOPTE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

70^e Objet : GRH- Octroi d'une interruption de carrière à 1/2 temps à une auxiliaire professionnelle APE (C.D.)

ADOPTE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

71^e Objet : GRH-MR-Démission honorable d'un auxiliaire professionnel (CP)

ADOPTE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

72^e Objet : Octroi d'un congé parental à une E.A. (U. M.R.)

ADOPTE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

73^e Objet : GRH/GG/APE/Prorogation d'une Interruption de carrière dans le cadre d'une assistance médicale (SN)

ADOPTE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

74^e Objet : GRH- Octroi d'une interruption de carrière à 1/4 temps à une auxiliaire professionnelle APE (C.D.)

ADOPTE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

75^e Objet : Octroi d'une I.C. par réduction de ses prestations d'1/5 temps à une E.A. (C.F.)

ADOPTE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

76^e Objet : PA-Transfert d'office de 2 gradués en informatique vers le CPAS

ADOPTE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

77^e Objet : 4176/Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'un instituteur primaire au 15.05.2017

ADOPTE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

78^e Objet : 4173/Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une institutrice primaire au 24.04.2017

ADOPTE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

79^e Objet : 4068/Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'un maître d'éducation physique au 3.04.2017

ADOPTE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

80^e Objet : 4174/Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une institutrice primaire au 8.05.2017

ADOPTE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

81^e Objet : 8114/Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une institutrice primaire au 8.05.2017

ADOPTE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

82^e Objet : 3943/Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une maîtresse d'éducation physique au 6.03.2017

ADOPTE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

83^e Objet : 3280/Désignation à titre temporaire d'une Directrice d'école au 15.05.2017

ADOPTE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

84^e Objet : 3955/Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'un maître d'éducation physique au 18.04.2017

ADOPTE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

85^e Objet : 3943/Désignation d'une maîtresse d'éducation physique à titre temporaire dans un emploi non vacant au 18.04.2017

ADOPTE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

86^e Objet : 3098/Octroi d'un congé pour prestations réduites à mi-temps pour raisons médicales, du 1.04.2017 au 30.06.2017, à un maître d'éducation physique définitif

ADOPTE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

87^e Objet : 3110/Octroi d'une interruption totale de carrière à une maîtresse de seconde langue définitive pour l'année scolaire 2017-2018

ADOPTE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

88^e Objet : 4184/Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une institutrice primaire au 1.05.2017

ADOPTE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

89^e Objet : 3955/Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'un maître d'éducation physique au 6.03.2017

ADOPTE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

90^e Objet : Fondation Losseau - démission représentant au CA/ remplacement

ADOPTE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

91^e Objet : Asbl « Saint Georges de Mons » – Démission de M. le Bourgmestre

ADOPTE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

92^e Objet : Démission d'un Administrateur de la RCA "Mons-Capitale"

ADOPTE

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, M. le Président constate qu'au vœu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 23 mai 2017. Celui-ci est alors adopté.

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :
La Directrice générale ff,

Le Bourgmestre-Président,

C. BRULARD.

E. DI RUPO
